

Francis
100F

Coll. spec.



INSTRUCTIONS ^{mo-csp}

THEOLOGIQUES

ET MORALES,

SUR

L'ORAISON DOMINICALE,

LA SALUTATION ANGELIQUE,

LA SAINTE MESSE

ET LES AUTRES PRIERES

DE L'EGLE

Par feu Monsieur NICOLE

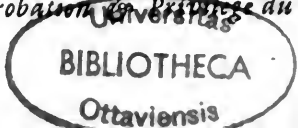


A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur
& Libraire ordinaire du Roi, rue saint Jacques;
à saint Prosper, & aux trois Vertus.

M. DCC. XL

Avec Approbation de l'Université du Roi.



16
345P

RECEIVED
THE
1951



BV

209

N523

1740

Coll spec



P R E F A C E.

Monsieur Nicole Auteur de ce Volume, que l'on donne au Public après sa mort, a été visiblement suscité de Dieu dans ces derniers tems pour défendre & secourir l'Eglise dans ses différens besoins. Il en a soutenu l'unité & les principaux Dogmes contre nos freres égarés. Il en a éclairci la Morale contre ceux qui en alteroient la pureté. Il a découvert les illusions de la fausse piété, & a donné des regles & des principes sûrs & incontestables de la véritable. Son érudition profonde & solide brille avec tant de netteté & d'éloquence dans tous ses Ouvrages, que s'ils étoient d'un siècle plus reculé, ils le fe-

P R E F A C E.

roient regarder avec justice comme un Pere & un Docteur de l'Eglise. Il a écrit, comme eux, d'excellens Commentaires sur presque tout le Nouveau Testament. Il a fait des Traités de Morale sur différens sujets, que l'on peut appeller des chef-d'œuvres, quoique par modestie il ne leur ait donné que le nom d'*Essais*. Ses Livres de Controverse sont écrits avec tant de force & de lumiere, & ont eu des succès si heureux, qu'on ne peut douter que Dieu n'ait conduit sa plume, lorsqu'il les a composés. Il travailla vers la fin de sa vie à une Théologie Morale, où il a ramassé en un corps, avec beaucoup d'ordre & de clarté, les vérités de la Religion spéculatives & morales qu'il avoit déjà expliquées séparément dans ses autres Ouvrages.

P R E F A C E.

Le Public ayant paru très-satisfait de la partie de cette Théologie, qui comprend les Sacremens, & de celle que l'on a donnée ensuite qui explique le Symbole des Apôtres, il y a lieu de croire qu'il ne le fera pas moins de celle-ci, qui contient des Instructions Théologiques & Morales sur l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, la sainte Messe, & les autres Prières de l'Eglise. Ces matieres sont de la dernière importance pour tous les Fidèles.

La priere étant le moyen ordinaire par lequel nous obtenons les grâces qui conduisent au salut, & l'Oraison Dominicale étant la plus excellente & la plus nécessaire de toutes les Prières vocales, & celle qui est le plus en usage, on ne sçauroit trop s'appliquer à tout

P R E F A C E.

ce que l'Auteur en dit pour nous en donner l'intelligence, & nous mettre en état de la prononcer avec fruit.

On ne craint point de dire que l'on ne trouvera nulle part la Salutation Angelique expliquée d'une maniere plus solide & plus édifiante.

Dans la quatrième Instruction, il explique les différentes parties de la Messe, & suggere un moyen & une méthode facile de l'entendre suivant l'esprit de l'Eglise.

Ce qu'il dit dans la cinquième Instruction de l'Office Divin est très-utile à tous ceux qui le récitent, & sur-tout aux Religieuses & à toutes les personnes qui n'entendent point le Latin.

La sixième Instruction de l'Oraison Mentale, renferme tout ce que l'on doit sça-

P R E F A C E.

voir sur un devoir si important.

Enfin après avoir découvert dans la septième & dernière Instruction les défauts des Prières pour nous les faire éviter avec soin , il rapporte avec beaucoup de précision la Doctrine de l'Eglise sur le culte & l'invocation des Saints. Ce qu'il en dit peut servir également aux Catholiques , & à ceux qui n'ont pas encore le bonheur de l'être. Et ce que l'on ne doit pas oublier de remarquer , il parle du culte & de l'invocation de la sainte Vierge , d'une manière qui doit couvrir de confusion ceux qui n'en ont point eu de dire que l'Auteur ni ses amis, n'y étoient pas favorables.



T A B L E

DES INSTRUCTIONS ET DES CHAPITRES

contenus en ce Volume.

PREMIERE INSTRUCTION.

De la Priere en général.

- CHAP. I. *Q*ue la foi nous doit conduire à la Priere. Page 1
- CH. II. *Q*ue la Priere nous est commandée par le précepte d'aimer Dieu ; qu'elle est commandée à tous. 4
- CH. III. Ce que c'est que la Priere Chrétienne. 8
- CH. IV. Des diverses sortes de Prieres. 10
-

SECONDE INSTRUCTION.

De l'Oraison Dominicale.

- CHAP. I. *E*xcellence de l'Oraison Dominicale. 16
- CH. II. Sur ces premieres paroles de l'Oraison Dominicale ; Notre Pere qui êtes dans le Ciel. 22
- CH. III. Sur la premiere demande de l'Orai-

TABLE DES INSTR. ET CHAP.

- son Dominicale* ; Que votre Nom soit sanctifié. 32
- CH. IV. *Sur la seconde demande de l'Oraison Dominicale* ; Que votre Royaume arrive. 38
- CH. V. *Sur la troisième demande de l'Oraison Dominicale* ; Que votre volonté soit faite dans la terre comme elle l'est dans le ciel. 50
- CH. VI. *Sur la quatrième demande de l'Oraison Dominicale* ; Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. 66
- CH. VII. *Sur la cinquième demande de l'Oraison Dominicale* ; Remettez-nous nos dettes , comme nous les remettons à ceux qui nous doivent. 83
- CH. VIII. *Sur la sixième demande de l'Oraison Dominicale* ; Ne nous laissez pas entrer en tentation. 96
- CH. IX. *Sur la dernière demande de l'Oraison Dominicale* ; Délivrez-nous du mal. 108
-

TROISIEME INSTRUCTION.

De la Salutation Angelique.

- CHAP. I. **D**E la Salutation Angelique en général. Du devoir des Chrétiens de s'en instruire. 119
- CH. II. *Sur ces paroles , Gratia plena, Pleine de graces. Comment on se peut former une idée véritable & solide , de la plénitude de la grace de la sainte Vierge.* 124
- CH. III. *Sur les autres parties de la Salutation Angelique.* 134

QUATRIEME INSTRUCTION.

De la sainte Messe.

- CHAP. I. **D**E la Messe ; & des dispositions avec lesquelles on y doit assister. 138
- CH. II. Moyens pour mettre en pratique les vûes & les dispositions avec lesquelles on doit assister à la sainte Messe. 145
- CH. III. De l'usage qu'on doit faire des pratiques. 161
-

CINQUIEME INSTRUCTION.

De l'Office Divin.

- CHAP. I. **D**U soin que les Laïques doivent avoir d'assister à l'Office Divin , qui se fait dans les Eglises , & de le réciter même en particulier. 168
- CH. II. Des diverses Heures de l'Office Divin , & des Mysteres que l'Eglise honore. 183
- CH. III. Des diverses parties dont les Heures sont composées. 186
-

SIXIEME INSTRUCTION.

De l'Oraison Mentale.

- CHAP. I **S**IL l'Oraison Mentale est conforme à l'esprit de l'Eglise. Si on peut s'attacher à une méthode particuliere , pour faire l'Oraison Mentale. Des sujets de l'O-

ET CHAPITRES.

<i>raison Mentale , & des abus qu'on y peut faire.</i>	204
CH. II. <i>Méthode particuliere d'Oraison Mentale.</i>	212
CH. III. <i>Explication plus particuliere de l'obligation que nous avons de prier toujours.</i>	220
CH. IV. <i>Divers moyens de se tenir en la présence de Dieu.</i>	228
CH. V. <i>Des obstacles de nos prieres qu'il faut retrancher.</i>	233
CH. VI. <i>De ce qu'il faut demander à Dieu.</i>	242

SEPTIEME INSTRUCTION.

Des défauts des Prieres , du culte & de l'invocation des Saints , &c.

CHAP. I. D <i>Es péchés contre le commandement de prier.</i>	247
CH. II. <i>Du respect dû à Dieu.</i>	250
CH. III. <i>De l'adoration de Dieu.</i>	258
CH. IV. <i>Des péchés contre le précepte d'adorer Dieu.</i>	267
CH. V. <i>Du culte & de l'invocation des Saints.</i>	277
CH. VI. <i>De l'invocation des Saints.</i>	285
CH. VII. <i>Maximes sur lesquelles on doit régler la dévotion qu'on doit avoir pour la sainte Vierge & pour les Saints.</i>	296
CH. VIII. <i>Du jugement qu'on doit porter de certaines maximes touchant la dévotion à la sainte Vierge.</i>	301
CH. IX. <i>Des marques extérieures de dévotion</i>	

TABLE DES INSTR. ET CHAP.

<i>envers la sainte Vierge & les Saints. Des Rosaires, Scapulaires, Confréries, &c.</i>	313
CH. X. <i>Des péchés qu'on peut commettre dans le culte de la Vierge & des Saints.</i>	321
CH. XI. <i>Sur le culte des Images.</i>	324
CH. XII. <i>De l'obligation de louer Dieu.</i>	330
CH. XIII. <i>Quelle est l'étendue du devoir de louer Dieu, & comment on doit le regarder.</i>	333
CH. XIV. <i>Des péchés qu'on commet à l'égard du devoir de louer Dieu.</i>	337
CH. XV. <i>Du devoir de glorifier Dieu.</i>	339


Fin de la Table.



INSTRUCTIONS
THEOLOGIQUES
ET MORALES
SUR
L'ORAISON DOMINICALE,
LA SALUTATION ANGELIQUE,
LA SAINTE MESSE,
Et les autres Prières de l'Eglise.

PREMIERE INSTRUCTION.
De la Priere en général.

CHAPITRE PREMIER.
Que la foi nous doit conduire à la Priere.

D. UEL est l'effet naturel que la foi doit faire sur notre esprit & sur notre cœur ?
R. Puisque c'est la foi qui nous fait regarder Dieu comme
Orais. Dom. A

2 PREMIERE INSTRUCTION.

notre unique fin & notre bonheur souverain & éternel, elle doit exciter en nous le désir de le posséder, & ce désir nous doit conduire à la recherche des moyens, qui consistent dans l'observation des Commandemens de Dieu, selon qu'il est dit dans les saints Evangelles (a) : *Si vous voulez entrer en la vie, gardez les Commandemens.*

Mais comme la foi nous fait connoître aussi que sans l'assistance de Dieu, & sans la grace de Jesus-Christ, nous ne saurions observer les Commandemens de Dieu, & que le moyen ordonné de Dieu pour obtenir cette grace est la priere; le désir de jouir de Dieu produisant celui d'observer ses Commandemens, nous porte par une suite nécessaire à avoir recours à la priere, comme à un moyen nécessaire pour entrer dans la voie qui conduit à la vie éternelle; & comme pour prier il faut savoir ce que c'est que la priere, ce même désir de posséder Dieu nous doit porter à nous en instruire.

C'est en cette maniere que plusieurs Peres de l'Eglise ont dit que la priere

(a) Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata, Matt. 19. 17.

est le fruit de la foi, & que la foi est la racine de la priere, parce qu'on ne prie que pour obtenir les biens que la foi propose, & qu'on n'a recours à la priere, que parce que la foi nous apprend notre foiblesse, notre impuissance, & le besoin que nous avons du secours de Dieu.

D. La foi est-elle de quelque utilité sans la priere ?

R. Ce seroit abuser de la connoissance de Dieu, que de ne désirer pas de le posséder, & ce désir ne peut être sincere, s'il ne nous conduit à la pratique des moyens nécessaires pour cela. Ainsi la foi sans la priere ne sçauroit que nous rendre plus coupables. C'est pourquoi l'Écriture veut que nous joignons la foi avec la priere. Confessez, dit-elle (a), & invoquez son saint nom. C'est par cette même raison que la priere est appelée par l'Apôtre saint Jacques l'Oraison de la foi.

D. Si la foi est la source de la priere, la priere suppose la foi ; il s'ensuit donc de-là qu'on ne peut pas demander la foi à Dieu, & l'obtenir par les prieres ?

R. On n'obtient pas par la priere ce

(a) Oratio fidei salvabit infirmum. Jac. 5. 15.

4 PREMIERE INSTRUCTION.

dégré de foi qui fait prier ; mais on en obtient l'accroissement & l'affermissement , selon ce que dit saint Augustin (a) : la foi pousse l'Oraison comme son fruit , & l'Oraison obtient l'affermissement de la foi.

(a) Fides fundit orationem , fusa oratio etiam ipsi Fidei impetrat firmitatem. *Serm. 37. de verb. Dom. nunc. 115. de verbis Evang. Luc.*

CHAPITRE I I.

Que la priere nous est commandée par le précepte d'aimer Dieu ; qu'elle est commandée à tous.

D. LA priere est-elle commandée ?
R. Elle l'est positivement en plusieurs endroits de l'Écriture : *Il faut toujours prier & ne se laisser point (a)*, dit saint Luc. *Veillez & priez , afin que vous ne succombiez pas à la tentation*, dit notre Seigneur (b) : *Priez sans intermission*, dit l'Apôtre saint Paul (c).

D. Le devoir de la priere n'est-il pas enfermé dans le Commandement d'aimer Dieu ?

(a) Oportet semper orare & nunquam deficere, *Luc. 18. 1.*

(b) Vigilate & orate , ne intretis in tentationem, *Matt. 26. 41.*

(c) Sine intermissione orate 1. *Theff. 5. 17.*

R. Oui, sans doute, il y est compris en plusieurs manieres.

Premierement, parce que l'amour de Dieu tel qu'il est dans cette vie, est une priere; car étant éloignés de Dieu, & ayant l'ame appesantie sous la corruption de la chair, & recevant de continuelles blessures par la concupiscence qui habite dans nos membres; il est impossible que si l'amour de Dieu est dans notre cœur, il ne porte notre ame à désirer d'être plus unie à Dieu, & qu'il ne nous fasse gémir de nos miseres & de nos péchés. Or ce désir, & ces gémissemens inséparables de l'amour de Dieu dans cette vie, sont le fonds & l'essence de la priere chrétienne.

Secondement, Dieu nous commande de l'aimer de tout notre cœur. Il nous commande de désirer la parfaite justice, & d'éviter le péché qui nous en éloigne; & par conséquent il nous ordonne de pratiquer le principal des moyens pour acquérir cette justice, & pour éviter le péché. Or la foi nous apprend que la priere est ce moyen principal, puisqu'après la premiere grace que Dieu donne sans qu'on la lui ait demandée, il n'accorde les autres ordi-

6 PREMIERE INSTRUCTION.

nairement qu'à ceux qui les lui demandent.

Troisièmement , Dieu par sa bonté ayant appelé les hommes au salut , & leur ayant fait connoître qu'il étoit prêt de répandre ses graces sur ceux qui les lui demanderoient ; il est clair que ce seroit mépriser les richesses de cette bonté , que de ne vouloir pas avoir recours à Dieu par la priere pour lui demander ses graces. Ainsi comme l'amour de Dieu ne peut souffrir qu'on méprise ses graces , de même il ne peut souffrir aussi qu'on néglige la priere.

D. Les péchés que l'on commet en négligeant de prier , ou en ne priant pas comme il faut , sont-ils fréquens ?

R. Ils sont si fréquens (*a*) , qu'ils précèdent toujours les péchés , qui font déchoir l'ame de la justice. Car l'ame ne perd la grace qu'en succombant à la tentation. Or elle ne succombe à la tentation que faute de prier comme il faut ; puisqu'il est dit que quiconque demande reçoit.

(*a*) Quod si duo unanimes tantum possunt , quid si unanimitas apud omnes esset , quid si secundum pacem quam nobis Dominus dedit , universis fratribus conveniret ; jampridem de divinâ misericordiâ impetrassemus , quod petimus. *Cypr. Epist. 8. n. 12.*

D. Comment faut-il donc regarder la négligence à prier, & les défauts qui se mêlent dans les prieres ?

R. Il les faut regarder comme la source de la damnation, & de tous les désordres qui regnent dans le Christianisme, & même comme l'origine de la plupart des miseres temporelles, qui sont souvent de justes punitions de la négligence des Chrétiens à prier, comme Dieu en avertit saint Cyprien, par une vision.

D. La priere est-elle propre à l'état de l'homme pécheur ?

R. Oui ; car Adam dans l'état d'innocence n'avoit besoin que de remercier Dieu, & non pas de le prier (*a*) ; comme il n'avoit aucune misere, il n'éroit point obligé d'en demander la délivrance. C'est pourquoi saint Augustin dit que dans le Paradis terrestre l'homme louoit Dieu, mais qu'il ne le prioit pas, & que la priere est le cri des enfans d'Adam, pressés du poids de leurs miseres.

(*a*) *In Paradiso non clamabas sed laudabas, non gembas sed fruebaris.... gemit tibi humilitas mea, diximus esse confessionem & in laudibus non tantum in peccatis.... quid fecisti ? peccata ; confitenti iniquitatem tuam, dimittit tibi peccata tua. In Ps. 29.*

Enarr. 2.

8 . PREMIERE INSTRUCTION.

D. La priere est-elle commandée actuellement à tous les Chrétiens , & aussi-bien aux gens du monde , qu'aux Ecclesiastiques & aux Religieux ?

R. Comme la priere est le moyen général d'obtenir toutes les graces de Dieu dans tous les tems de la vie , elle est commandée à tous ceux qui ont besoin d'obtenir ces graces : Or les séculiers en ont autant besoin que les Ecclesiastiques ; ils sont attaqués d'autant & de plus de tentations , ils ne sont donc pas moins obligés que les Ecclesiastiques de prier , pour obtenir la grace de ne point succomber.

CHAPITRE III.

Ce que c'est que la Priere Chrétienne.

D. **Q**U'est-ce que la Priere Chrétienne ?

R. Ce terme se peut prendre ou généralement , ou particulièrement. Étant pris généralement , il comprend toutes les bonnes pensées de l'esprit , qu'une âme chrétienne peut former en la présence de Dieu ; lorsqu'elles sont jointes avec quelques bons mouvemens de la

DE LA PRIERE EN GENERAL. 9
volonté. Dans ce sens, s'entretenir de-
vant Dieu de ses grandeurs, de ses œu-
vres, de ses bienfaits, l'en louer, l'en
remercier, penser aux souffrances de
Jesus-Christ, s'en attendrir, y compa-
tir, faire des résolutions de souffrir à
son exemple; enfin toutes les conside-
rations, affections & résolutions qu'on
peut former, sont des prieres.

Le mot de Priere étant pris particu-
lièrement, ne comprend que les de-
mandes que l'on fait à Dieu par l'esprit
de charité, de quelque bienfait qu'on
attend de lui par rapport à la vie éter-
nelle, soit pour soi-même ou pour le
prochain.

D. Pourquoi dites-vous par l'esprit
de charité?

R. Parce que si ce n'est que l'amour
propre qui fait faire ces demandes, elles
ne peuvent être que des demandes hu-
maines, & non chrétiennes: sur quoi il
est bon de remarquer qu'il n'est pas né-
cessaire pour prier d'avoir la charité ju-
stifiante, la charité imparfaite suffit pour
cela, & c'est en comprenant l'une &
l'autre charité que saint Augustin attri-
bue la priere à la charité: la charité
prie, dit ce Pere; & ailleurs il dit que

c'est se taire, c'est-à-dire, ne prier point, que de cesser d'aimer : *tacebis si amare destiteris.*

D. En est-il de même des prières prises généralement ?

R. Oui ; car les meilleures pensées ne font que des spéculations qui ne méritent nullement le nom de prières chrétiennes, si elles ne sont jointes avec quelque bon mouvement du cœur, formé au moins par un commencement de charité.

CHAPITRE IV.

Des diverses sortes de Prières.

D. **C**ombien y a-t-il de sortes d'oraisons ou prières ?

R. On en peut compter plus ou moins, selon qu'on étend, ou qu'on resserre davantage le terme de prière : Car si on prend pour prière toutes les bonnes actions, & tout ce qui sert à obtenir les grâces de Dieu, toutes les souffrances sont des prières, & le désir même de la justice est en ce sens une prière continuelle dans les justes ; mais en n'enfermant sous le nom de prières

que les bonnes pensées , & les bons mouvemens , on n'en doit distinguer que de deux sortes. L'une qui est accompagnée de paroles , & qu'on appelle *Oraison vocale* ; l'autre qui est sans paroles extérieures, que l'on appelle *Oraison mentale*.

D. Quelle difference y a-t-il entre l'une & l'autre ?

R. La difference ne consiste qu'en ce que l'oraison vocale comprend des mouvemens , des pensées & des paroles prononcées ; au lieu que l'oraison mentale, ne comprend que des pensées & des mouvemens du cœur formés par le Saint-Esprit. Ainsi toute oraison vocale doit être en quelque sorte mentale.

D. Une oraison vocale sans pensées & sans mouvement du cœur , ne seroit donc pas oraison ?

R. Non , sans doute , non plus qu'une oraison mentale qui seroit sans affection de la volonté.

D. Ne s'ensuit-il point de-là que les Religieuses & les autres personnes qui chantent , ou qui prononcent des prières dans une langue qu'elles n'entendent pas , ne prient point , puisque leur oraison vocale n'est pas mentale ?

12. PREMIERE INSTRUCTION.

R. Cela ne s'ensuit pas ; car outre qu'il y en a peu qui n'entendent assez ce qu'elles chantent , pour s'entretenir l'esprit devant Dieu ; leurs prieres vocales sont toujours jointes à la pensée & au desir de plaire à Dieu , de s'unir à l'Eglise , & de demander à Dieu ce que l'Eglise lui demande par les paroles qu'elle leur prescrit , & ces pensées suffisent pour sanctifier , & rendre efficaces leurs prieres : mais il s'ensuit bien de-là qu'une simple récitation d'oraisons vocales , sans aucun desir sincere de plaire à Dieu , & d'obtenir ses graces , ne mérite point le nom de priere.

D. Quelles sont les plus excellentes des Prieres ?

R. Ce sont celles que l'Eglise fait en commun , parce que , comme Jesus-Christ dit dans l'Evangile , elles se font en son nom , parce que les fidèles s'y unissent pour faire une sainte violence à Dieu , & que cette union imprime davantage dans l'ame chrétienne , cet esprit de charité , selon lequel les fidèles se doivent regarder comme un corps qui doit faire tout en commun. Ce qui fait aussi que Dieu a accoutumé de répandre une bénédiction toute particu-

DE LA PRIERE EN GENERAL. 17
liere, sur ces prieres communes.

D. Quelle est la meilleure maniere de prier vocalement ?

R. C'est de suivre le sens des paroles qu'on prononce, & de tâcher d'imprimer dans son cœur les mouvemens qui y sont exprimés, ou de former au moins des désirs de les avoir. Ainsi, dit saint Augustin, priez quand le Pseaume exprime quelque priere, gémissiez quand il marque un gémissement.

D. Est-on obligé de prier vocalement ?

R. Absolument parlant on n'en voit pas de commandement exprès; cependant il est de l'ordre que l'homme loue Dieu, par les deux parties dont il est composé, c'est-à-dire qu'il le loue d'esprit & de corps. L'usage de l'Eglise dans le tems de la Loi, & dans le tems de l'Evangile a toujours été de faire des prieres vocales. Aussi voit-on que tout fidèle qui a soin de son salut, s'en prescrit un certain nombre; & qui se borneroit à prier de cœur, & qui refuseroit de prier de bouche, ne seroit assurément pas exempt de péché.

D. Est-ce un grand péché que de manquer à faire ses prieres le matin,

14 PREMIERE INSTRUCTION.

Pour se disposer aux actions du jour, & le soir pour se disposer au sommeil, & pour remercier Dieu des graces qu'on a reçues de lui pendant la journée ?

R. Si on y manque rarement, & par l'embarras des affaires, c'est une négligence vénielle : mais si l'on vivoit un tems considerable de cette maniere, ce seroit une preuve presque certaine qu'on n'auroit point Dieu dans le cœur ; & que son amour n'y domineroit pas. Car il faut que la charité soit bien foible, lorsque l'on manque à des devoirs si aisés, si justes, & qui sont d'ailleurs établies par la pratique des personnes de pieté. Il est vrai qu'il n'est pas absolument nécessaire que ces prieres soient vocales ; mais il ne paroît pas qu'on les puisse obmettre entierement, sans quelque erreur ou sans quelque disposition d'esprit très-mauvaise.

Ce raisonnement peut encore être appliqué plus positivement à un Chrétien qui refuseroit de réciter l'Oraison Dominica'e ; car puisque l'Eglise récite cette priere dans toutes les heures de son Office, les fidèles ne la pourroient obmettre sans mépriser l'esprit & la pratique de l'Eglise, ce qu'on peut dire de

DE LA PRIERE EN GENERAL. 15
même de l'*Ave Maria*, du *Credo*, &
de quelques autres prieres communes,
que tous les Chrétiens doivent réciter
avec soumission & avec humilité. Ces
prieres d'ailleurs sont remplies des vé-
rités nécessaires au salut, & doivent
être le sujet des méditations des per-
sonnes qui veulent vivre & s'entrete-
nir dans la piété chrétienne.





SECONDE INSTRUCTION.

De l'Oraison Dominicale.

CHAPITRE PREMIER.

Excellence de l'Oraison Dominicale.

D. Les fidèles sont-ils dans l'obligation de s'instruire touchant les prières vocales ?

R. Comme ils sont obligés d'en réciter quelques unes, ainsi que nous l'avons dit ; qu'ils doivent assister à la Messe & aux autres Offices de l'Eglise où on récite ces prières vocales ; & que leur principal soin doit être de faire saintement ces actions saintes, il est clair qu'ils doivent sur toutes choses chercher de s'en faire instruire : Car rien ne peut plus contribuer que cette instruction à leur faire réciter ces prières avec l'esprit que Dieu demande d'eux, & qui les peut rendre dignes d'être exaucés.

D. Quelles sont les principales de ces oraisons ?

DE L'ORAISON DOMINICALE. 17

R. L'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique.

D. Qu'est-ce que l'Oraison Dominicale ?

R. C'est une Oraison que Jesus-Christ enseigna à ses Apôtres, peut servir de modele & de règle à toutes nos prieres : c'est pourquoi les Conciles veulent que les fidèles en apprennent avec tant de soin, & les paroles & le sens ; qu'ils ont déclaré (a) que celui qui ne la sçait pas par cœur, qui ne croit pas ce qu'elle contient, & qui ne la répète pas souvent, ne mérite pas d'être appelé Catholique.

D. En quoi consiste l'excellence de cette priere ?

R. Elle consiste, premierement, en ce que nous ayant été enseignée & commandée par Jesus-Christ même, elle nous donne une particuliere confiance de nous adresser à Dieu en nous servant des paroles de son Fils, & obéissant à

(a) Commonendi sunt fideles omnes à minimo usque ad maximum, ut Orationem Dominicam & Symbolum discant ; & dicendum est eis, quod his duabus sententiis omne fidei christianæ fundamentum incumbit. Et nisi quis has duas sententias & memoriter tenuerit, & ex toto corde crediderit, & in oratione sæpissimè frequentaverit, Catholicus esse non poterit. *Sexta Synod. c. 7.*

ses préceptes : Car rien ne nous peut rendre Dieu plus favorable que l'obéissance que nous rendons à Jesus-Christ ; c'est pourquoi l'Eglise, dans la Messe accompagne cette priere d'une Préface, qui marque ces deux dispositions d'obéissance & de confiance (*a*). *Instruits par les Commandemens & les regles du salut, & suivant la forme que Jesus-Christ lui-même nous a enseignée, nous prenons la hardiesse de vous adresser cette priere : Notre Pere, &c.*

Secondement, l'Oraison Dominicale contient en peu de paroles tout ce qu'on peut demander saintement à Dieu, & dans l'ordre auquel on le doit demander. C'est pourquoi il est libre, dit saint Augustin (*b*), de se servir d'autres paroles que de celles de cette Oraison ; mais il n'est pas libre de demander autre chose que ce qu'elle contient. Saint Augustin avoit pris ce sentiment de saint Cyprien, qui déclare que de prier

(*a*) Præceptis salutaribus moniti, & divinâ institutione formati audemus dicere, Pater noster, &c.

(*b*) Et si per omnia precationum sanctarum verba discurras quantum existimo, nihil invenies quod in ista Dominica non contineatur, & concludatur oratione. Unde liberum est aliis atque aliis verbis eadem tamen in orando dicere ; sed non debet esse liberum alia dicere. *Aug. Epist. 110. nunc 121. n. 22.*

DE L'Oraison DOMINICALE. 19
autrement que Jesus-Christ nous a enseigné , c'est non-seulement une ignorance mais une faute. *Et aliter orare non ignorantia sola fit, sed & culpa.* C'est sur ce même fondement que saint Augustin appelle cette Oraison du Seigneur la forme & le modèle des désirs. *Forma desideriorum.* Et qu'il dit (a), qu'elle contient toutes les règles des saints désirs. Ainsi elle a une excellence particulière , non-seulement par sa plénitude & par sa brieveté , mais encore plus par l'autorité de celui qui nous l'a enseignée , & par la confiance qu'elle nous donne envers Dieu.

D. Quelle est l'efficace particulièrement de l'Oraison Dominicale ?

R. C'est , selon le sentiment des Pères de l'Eglise , d'effacer les fautes vénielles des Justes dont elle obtient de Dieu le pardon ; principalement par la protestation qu'on y fait de pardonner à ceux qui nous ont offensés : c'est pourquoi il est bon & conforme à l'esprit de l'Eglise , de finir nos autres prieres par celle-là ; afin d'obtenir de Dieu la rémission des négligences & des fautes

(a) Omnes regulas sancti desiderii. *August. serm. 18. de divers.*

qu'on peut avoir faites dans la priere même.

D. A qui s'adresse l'Oraison Dominicale?

R. Elle s'adresse à toutes les trois personnes Divines, c'est-à-dire, à Dieu en trois personnes : elle a néanmoins un rapport particulier au Pere, comme à l'origine & à la source des autres personnes qui reçoivent tout de lui, au lieu qu'il ne reçoit rien d'aucun. C'est pourquoi tout lui doit être attribué d'une maniere particuliere.

D. En quoi l'ancienne Eglise a-t-elle particulièrement témoigné sa vénération pour cette priere ?

R. En la cachant aux infidèles, en ne l'apprenant même aux Catéchumenes que peu de tems avant leur Baptême, & ne la leur donnant pas même par écrit ; ce qui fait voir qu'elle étoit regardée comme propre aux enfans de Dieu, & qu'on croyoit que ceux qui n'étoient point de ce nombre, en étoient indignes.

D. Ne reste-t-il aucun vestige de cet esprit de l'ancienne Eglise ?

R. C'est un vestige de cet esprit, que la coutume que l'Eglise observe de réciter tout haut l'Oraison Dominicale.

DE L'ORAISON DOMINICALE. 21
dans la partie de la Messe, dont les infidèles étoient bannis, & de la dire tout bas dans les autres Offices.

D. L'Oraison Dominicale appartient-elle généralement à tous ceux qui croient en Dieu, soit Catéchumenes, soit fidèles ?

R. Saint Augustin (a) témoigne que c'étoit une chose connue de tous les Chrétiens de son tems, que cette Oraison étoit propre aux seuls baptisés, & n'appartenoit qu'à eux. *Quod ad baptismatum pertineat Oratio fidelium, quis Christianus ignorat ?* C'est ce qui lui faisoit donner ce nom d'oraison des fidèles ; ce qui est aussi particulièrement fondé sur le mot de *Pere*, par lequel elle commence ; dont il n'y a proprement que les enfans adoptifs de Dieu qui ayent droit de se servir, quoique dans un sens plus étendu, Dieu prenne aussi le nom de *Pere* à l'égard des Juifs. *Nunquid non ipse est Pater tuus qui fecit & creavit te ?*

D. Récitez l'Oraison Dominicale.

R. I. Notre Pere qui êtes dans le ciel (b) que votre nom soit sanctifié.

(a) L. 2. *contr. Julian. c. 3.*

(b) *Pater noster qui es in caelis, sanctificetur nomen tuum.*

II. Que votre Royaume arrive (*a*).

III. Votre (*b*) volonté soit faite en la terre comme elle l'est dans le ciel.

IV. Donnez-nous (*c*) aujourd'hui notre pain de chaque jour

V. Remettez-nous (*d*) nos offenses, comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensés.

VI. Et (*e*) ne nous laissez point entrer en tentation.

VII. Mais (*f*) délivrez-nous du mal.

(*a*) Adveniat regnum tuum.

(*b*) Fiat voluntas tua sicut in cælo & in terra.

(*c*) Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.

(*d*) Et dimitte nobis debita nostra ; sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.

(*e*) Et ne nos inducas in tentationem.

(*f*) Sed libera nos à malo.

CHAPITRE II.

Sur ces premières paroles de l'Oraison Dominicale , Notre Pere qui êtes dans le ciel.

D. Pourquoi l'Oraison Dominicale commence-t-elle par ces paroles : *Notre Pere* ?

R. Il est important, selon la remarque de saint Augustin, de gagner le

cœur de celui que l'on prie ; c'est pour cela que les prieres commencent ordinairement par des louanges & par des témoignages de respect & de confiance ; ici le mot de Père dit beaucoup ; rien n'est plus tendre , ni plus touchant ; d'ailleurs ce mot nous represente la bonté infinie avec laquelle Dieu nous a rendu ses enfans , d'esclaves & d'ennemis que nous étions , & de tous les autres effets de sa miséricorde envers nous , qui tendent à celui-là , ainsi ce mot est particulièrement capable d'exciter en nous les mouvemens propres à rendre nos prieres efficaces , & à nous instruire de nos devoirs.

D. Quels sont ces mouvemens dont nous devons être pénétrés en récitant cette priere ?

R. Premièrement , c'est l'amour : Car quel amour ne devons-nous point avoir pour cette bonté ineffable , qui d'enfans du diable que nous étions , nous a élevé à cette éminente & heureuse qualité d'enfans de Dieu , qui nous joint à son Fils , qui nous rend ses membres , & qui nous donne droit à son héritage ; puisque comme dit l'Écriture (a) , Si

(a) Rom. 8. 17.

nous sommes enfans, nous serons aussi héritiers : *Si filii & heredes.*

Secondement, c'est la reconnoissance : car ce bienfait incomparable dont la corruption & la bassesse de notre origine sembloient devoir nous exclure, ne nous permet pas d'être indifferens pour tout ce qui regarde les intérêts d'un Pere si aimable. Ainsi son culte, sa gloire, l'aggrandissement & la beauté de la famille dont nous faisons partie, doivent nous toucher vivement, pour peu que nous soyons reconnoissans ; & pouvons-nous ne l'être pas, quand nous considerons l'excellence & les avantages de l'adoption divine, à laquelle il a bien voulu nous associer sans aucun mérite de notre part ?

Troisièmement, c'est la confiance (a) : car qu'est-ce que Dieu ne donnera point à ceux qui le prient ; puisqu'il leur a donné la grace d'être ses enfans, avant qu'ils l'eussent prié. S'il nous avoit commandé de nous adresser à lui comme à notre maître, notre Roi, notre Juge, peut-être nous refuseroit-il, du moins aurions-nous sujet de le craindre ; mais nous ayant permis de

(a) Aug. lib. de serm. Dom. in monte, c. 5.

l'appeller

l'appeller notre Pere , il n'est presque plus en son pouvoir de nous rien refuser , puisque par-là il nous a donné & la liberté de demander tout ce que nous voudrions , & l'esperance de l'obtenir.

D. De quels devoirs Jesus - Christ nous a-t-il instruit par le mot de Pere ?

R. Il nous apprend , 1°. Que nous sommes obligés de répondre par notre vie , à une si grande dignité , & de prendre garde sur-tout de deshonorer un tel Pere , par une conduite indigne de lui.

2°. Que nous devons faire le bien plutôt par l'amour de la justice , que par la crainte du châtement , car la crainte toute seule quoique bonne & utile ne fait que des esclaves ; c'est une servante qui doit céder à la femme libre ; la crainte peut bien arrêter la main , mais elle ne change pas le cœur : ce changement est l'ouvrage de la charité , qui comme maîtresse vient occuper la place que la servante a préparée. L'amour est donc le caractère des vrais enfans , qui sont plus touchés de la beauté de la vertu , que de l'horreur du supplice , & dont le propre n'est pas tant de se conduire

26 SECONDE INSTRUCTION.

par la loi qui commande , qui menace , & qui promet ; que par l'esprit qui exhorte , qui éclaire & qui fortifie.

3°. Que nous devons être saints , parfaits , & misericordieux , comme Dieu est saint , parfait , & misericordieux. (a). *Soyez saints , parce que je suis saint* , disent les saintes Ecritures. *Soyez donc vous autres parfaits comme votre Pere céleste est parfait* , dit Jesus-Christ dans saint Matthieu (b) & dans saint Luc : *Soyez donc pleins de misericorde (c) comme votre Pere est plein de misericorde.*

4°. Que comme nous devons vivre de l'Esprit de Dieu , le consulter en tout , suivre ses lumieres , agir par les impressions , puisque nous sommes enfans de Dieu : car ceux qui vivent selon la chair , qui se conforment au siècle , qui sont dominés par l'orgueil , par l'ambition , par l'avarice , par l'amour du plaisir , qui sont animés , & conduits par leur propre esprit , & es-

(a) Sancti eritis , quia ego sanctus sum. *Levit.* 11.

45.

(b) Estote ergo & vos perfecti , sicut & Pater vester caelestis perfectus est. *Matt.* 5. 48.

(c) Estote ergo misericordes , sicut & Pater vester misericors est. *Luc.* 6. 36.

claves de leurs convoitises , ne méritent pas , non seulement d'être ses enfans , mais même d'en porter le nom. *Ceux-là*, dit l'Apôtre saint Paul (a), *sont enfans de Dieu , qui sont dominés par son Esprit.*

D. Ceux qui sont en péché mortel n'ont donc pas droit d'appeller Dieu leur Pere ?

R. S'ils ont un désir sincere de retourner à Dieu , ils peuvent employer le mot de *Pere* , comme l'Enfant prodigue l'employa , en disant (b) : *Mon pere , j'ai péché contre le ciel & contre vous* : Mais ce doit être avec un profond ressentiment de leur indignité , en disant à Dieu qu'ils *ne sont pas dignes d'être appelés ses enfans.*

D. Que doivent craindre ceux qui n'ont point ce désir , & qui néanmoins récitent cette priere ?

R. Ils doivent appréhender qu'elle ne soit leur condamnation : que Dieu ne prenne ce nom de *Pere* , qu'ils lui donnent , comme une dérision , & qu'il ne les défavoue en leur disant , comme

(a) Qui Spiritu Dei aguntur , hi sunt filii Dei. Rom. 8. 4.

(b) Pater , peccavi in cælum , & coram te. Jam non sum dignus vocari filius tuus. Luc. 15. 18. 19.

28 SECONDE INSTRUCTION.

Jesus-Christ dit aux Juifs qui se glorifioient d'être les enfans du fidele Abraham sans se mettre en peine d'imiter sa foi. *Vous êtes les enfans du diable (a)* : Car tous ceux-là sont enfans du diable, selon l'Evangile, qui veulent seconder & executer les désirs du diable, comme font tous les méchans.

D. Pourquoi disons-nous *notre Pere*, & non pas *mon Pere* ?

R. C'est (b) afin d'avertir les fideles de prier en commun, en s'unissant avec tout le corps de l'Eglise, & de reconnoître que leurs prieres ne sçauroient être exaucées de Dieu, comme venant d'eux-seuls, mais comme faisant partie de celles du corps de l'Eglise, dont Jesus-Christ est le chef.

2°. C'est pour exciter une charité générale entre tous les membres de ce corps Divin, & pour nous apprendre que nous devons souhaiter le bien & l'avancement du salut des autres, comme le nôtre propre.

(a) Vos ex patre diabolo estis, *Joan.* 8. 44.

(b) Publica nobis & communis oratio, & quando oramus, non pro uno, sed pro toto populo oramus. Quia totus populus unum sumus, Deus pacis & concordiaë magister, qui docuit unitatem, sic orare unum pro omnibus voluit, quomodo in uno omnes ipse portavit. *Cypr. de orat. Dom.*

3^o. C'est pour nous donner lieu de considerer tous ceux qui sont dans le corps de l'Eglise de Jesus-Christ, comme nos freres, & de renoncer à l'orgueil & à l'amour propre, qui nous porte à nous élever au-dessus des autres. Un Chrétien ne devant estimer ni dans soi, ni dans les autres, que la seule qualité de membre du corps de Jesus-Christ, & ne devant chercher que la santé de l'ame dans ce corps de Jesus-Christ (a).

Ainsi les riches & les puissans du siècle, s'ils sont Chrétiens, trouveront dans ces premieres paroles de la priere qui nous est commune à tous, un avertissement salutaire, de ne pas traiter avec mépris, ni avec fierté les pauvres, & les personnes de basse extraction, puisqu'en parlant à Dieu devant qui tout est peuple, ils disent avec eux *notre Pere*; & que la grace du Christianisme qui opere souvent avec plus d'efficace dans les petits, que dans les grands, ne connoît point ces distinctions, & ces prérogatives que la naissance & la fortune ont établis parmi les

(a) Non ergo querat quisquam in corpore Christi, nisi sanitatem. Aug. in Ps. 150.

hommes, mais qu'étant tous entrés dans la famille de Jesus-Christ, où les premiers feront les derniers ; & les derniers feront les premiers ; ils doivent se regarder comme les citoyens d'une même Ville, & les domestiques d'un même maître ; ce qui met entr'eux une égalité de condition.

4°. C'est pour nous avertir d'éteindre en nous toutes les semences de haine & de division, que nous pourrions avoir contre nos freres, comme étant contraires à cette union parfaite que nous devons avoir avec eux, en qualité de membres du même corps.

D. Serait-il défendu de dire *mon Pere*, au lieu de dire *notre Pere* ?

R. On ne doit point changer les paroles que Jesus-Christ nous a prescrites en récitant l'Oraison Dominicale ; mais dans toute autre priere on pourroit dire *mon Pere* ; comme on dit souvent, *mon Dieu*, *mon Sauveur*, &c.

D. Pourquoi dit-on dans l'Oraison Dominicale que Dieu est dans les Cieux, puisqu'il est par-tout ; & qu'il remplit le ciel & la terre par son immensité ?

R. On dit que Dieu est dans les Cieux, parce que c'est-là qu'il regne.

DE L'ORAISON DOMINICALE. 31
d'une maniere particuliere, qu'il y est
parfaitement obéi, & enfin qu'il y est
vû. Car on dit qu'une chose est, où
elle est vue; c'est pourquoi, quoique
nous soyons inséparables de l'être de
Dieu, & qu'il soit vrai de tous les hom-
mes, comme dit saint Paul, qu'ils vi-
vent, qu'ils se meuvent, & qu'ils sont
en Dieu; le même saint Paul ne laisse
pas dire qu'après la résurrection, nous
serons toujours avec le Seigneur: *Et sic
semper cum Domino erimus.*

D. Pourquoi Jesus-Christ nous ap-
plique-t-il par cette Oraison, à conside-
rer Dieu dans le ciel; plutôt qu'ailleurs?

R. Pour nous avertir que nous de-
vons nous séparer de l'amour des cho-
ses du monde, & nous marquer que
la terre doit être regardée comme un
lieu d'exil, & que notre véritable pa-
trie est le ciel, où nous devons tendre
par des désirs continels, afin d'y voir
& d'y posséder Dieu qui y étale toutes
ses magnificences & toute sa grandeur,
qui nous est comme cachée pendant
que nous sommes sur la terre.



 CHAPITRE III.

Sur la première demande de l'Oraison Dominicale : Que votre nom soit sanctifié.

D. Pourquoi demandons-nous avant toutes choses la sanctification du nom de Dieu ?

R. Parce que la charité qui doit être le principe & la règle de nos affections & de nos désirs, veut que nous les rapportions principalement à Dieu & nous oblige à l'aimer par-dessus toutes choses & plus que nous-mêmes ; elle nous oblige aussi à préférer sa gloire & ses intérêts à notre propre utilité.

D. Est-il nécessaire de demander que le nom de Dieu soit sanctifié ? peut-il arriver quelquefois qu'il ne soit pas saint, & qu'il ait besoin qu'on le sanctifie ?

R. Le nom de Dieu (a) est toujours saint & terrible par lui-même, mais il ne l'est pas toujours dans l'esprit & dans le cœur de tous les hommes comme il devrait l'être, & c'est en cette manière

(a) Sanctum & terribile nomen ejus. Ps. 110, 9.

que nous souhaitons qu'il soit saint & sanctifié, c'est-à-dire, qu'il soit loué, respecté, & adoré : cependant quelque honneur & quelque gloire que nous souhaitions lui procurer, nous ne pouvons lui ajouter de nouvelle perfection, ni aucun degré de sainteté qu'il n'ait possédé de toute éternité : Car soit que nous demandions que son nom adorable soit connu des Gentils, & que son Royaume s'augmente de plus en plus, ou que ceux qui croient déjà en lui soient parfaitement soumis à ses ordres ; cette connoissance du nom de Dieu, cet aggrandissement de son Royaume, & cette soumission à ses Commandemens, sont des choses qui ne sont point essentielles à Dieu, qui sont toutes hors de lui, & qui regardent purement sa gloire extérieure.

D. Qu'est-ce que le nom de Dieu ?

R. Le nom de Dieu marque son essence : & comme le nom que Dieu a pris est, *je suis celui qui suis* (a) ; il nous a appris par-là à le regarder comme la plénitude de tout être, qui comprend tout ; à qui l'on ne peut rien ajouter, qui est incapable de changement, & qui n'a ni commencement ni fin.

(a) Ego sum qui sum.

D. Qu'est-ce que sanctifier le nom de Dieu ?

C'est l'honorer saintement, & par un culte qui ait la religion pour principe. Car c'est le sens de ce mot dans l'Écriture (a), où il est pris pour rendre un culte & un honneur réglé, & prescrit par la Religion.

D. Que demandons-nous donc à Dieu par ces paroles, *que votre nom soit sanctifié* ?

R. Nous lui demandons que son nom (c'est-à-dire, tout ce qu'il est, puisque le nom de Dieu comprend tout l'être de Dieu, & tous ses divins attributs) soit glorifié par toutes les créatures ; qu'elles en reconnoissent & en réverent la sainteté, & qu'elles soient persuadées qu'il n'y a rien qu'on doive plus craindre que de l'offenser.

D. Quel est le culte que nous demandons qui soit rendu à Dieu ?

R. C'est celui qui lui est dû. Or le culte dû à Dieu est le culte de la Loi nouvelle, qui consiste dans l'amour, ou dans la foi opérante par l'amour : tout autre culte ne satisfait point au devoir de la Religion envers Dieu. Ainsi en demandant à Dieu ce culte, nous lui demandons son amour, nous lui deman-

dans l'accomplissement de ses Commandemens, nous lui demandons l'observation des vœux de notre Baptême ; nous lui demandons enfin la pratique fidelle de son saint Evangile. Mais nous demandons toutes ces choses, non pour nous, mais pour Dieu ; comme des devoirs auxquels nous sommes obligés envers lui, & comme des hommages qui lui sont dûs & qui ne lui peuvent être refusés sans injustice.

D. Quelle est l'étendue de cette demande ?

R. Comme on y demande à Dieu la sanctification de son nom, on y doit comprendre toutes les manieres de glorifier Dieu, & toutes les personnes qui le peuvent glorifier. Ainsi à l'égard des infidèles qui ne connoissent point Dieu, on lui demande pour eux par cette demande, qu'il les mette, en les convertissant par sa grace, en état de le glorifier : A l'égard des justes, on lui demande selon saint Cyprien & saint Augustin (*a*), qu'il leur fasse la grace de continuer de sanctifier son nom en per-

(*a*) *Orate ut fiat voluntas Dei in infidelibus, sicut in eis qui jam fideles sunt, ut ipsis etiam poscamus fidem quam fideles habent. Aug. Epist. 107. ad Vitalem num. 217.*

36 SECONDE INSTRUCTION.

severant dans la justice , & cela dans toutes leurs actions , en pratiquant ce précepte de saint Paul : Soit que vous mangiez , soit que vous buviez , faites tout pour la gloire de Dieu.

D. De quelle maniere peut-on sanctifier le nom de Dieu ?

R. (a) 1°. On le sanctifie par les pensées , en excitant en nous des sentimens intérieurs de réverence , d'adoration & d'amour , & en craignant sur toutes choses de l'offenser.

2°. On le sanctifie par les paroles , en témoignant extérieurement le respect intérieur qu'on a pour lui , & en l'inspirant aux autres.

3°. On le sanctifie par ses actions , en menant une vie exemplaire , qui porte les hommes à louer Dieu , & qui imprime une haute idée de la sainteté du Christianisme.

D. Avec quelle disposition faut-il faire à Dieu cette demande ?

R. Avec un désir sincere de consacrer

(a) *Sanctificetur nomen tuum.* Non quod optemus Deo ut sanctificetur orationibus nostris ; sed quod petamus ab eo ut nomen ejus sanctificetur in nobis ; sed quia ipse dixit , sancti estote , quoniam ego sanctus sum. Id petimus & rogamus , ut qui in baptismo sanctificati sumus , in eo quod esse cepimus , perseveremus. *Cypr. de orat. Dom.*

toute sa vie à glorifier Dieu, & à le faire glorifier par les autres.

D. Quelle instruction doit-on tirer de cette première demande de l'Oraison Dominicale ?

R. 1°. Elle nous apprend (a) que le désir que Dieu soit glorifié est essentiel à un Chrétien : que la gloire de Dieu doit être son premier & son principal objet ; & que qui n'a point ce désir, n'est point vraiment Chrétien, puisqu'il n'est pas dans les dispositions & dans les sentimens véritablement nécessaires pour réciter l'oraison des Chrétiens.

2°. Elle nous apprend que ce que nous devons principalement haïr dans le péché, c'est qu'il deshonore Dieu, qu'il le blasphème, & qu'il porte les autres à le blasphémer, en décrivant le Christianisme, en portant les hommes à mépriser la vertu, en les attirant à l'i-

(a) Cum verò, in Oratione Dominicâ, Deo Patri dicimus, *sanctificetur nomen tuum* ; quid aliud dicimus, quàm ut nomen ejus sanctificetur in nobis ; quod cum jam per lavacrum regenerationis effectum sit, quare quotidie à fidelibus poscitur ? Nisi ut in eo, quod factum est in nobis, perseveretur à nobis. Nam & B. Cyprianus, hoc sic intelligit, exponens quippe eandem orationem : dicimus, inquit, *sanctificetur nomen tuum* ; non quod optemus, &c. *Supra.*

mitation des vices qui deshonnorent Dieu, & qui lui ravissent la gloire qui lui est due, pour la transférer aux créatures, qui sont l'objet de leurs passions.

CHAPITRE IV.

*Sur la seconde demande de l'Oraison
Dominicale, Que votre Royaume
arrive.*

D. Quel est le regne de Dieu, qui est l'objet de cette demande ?

R. C'est principalement le regne parfait, & consommé, par lequel Dieu regnera tellement sur la société de ses Elus, qu'il n'y aura rien dans leur esprit, ni dans leur corps qui résiste à son esprit, & qui ne lui soit parfaitement assujéti : ce qui n'arrivera que lorsque Jesus-Christ présentera à son Pere tous les Elus comme sa conquête ; c'est-à-dire, après le jour du jugement.

C'est cet état qu'on peut appeller la consommation entière de toutes choses, à la glorification parfaite de Dieu ; qui donnera lieu à Jesus-Christ de dire absolument de tout l'ouvrage dont Dieu

l'a chargé, qu'il est achevé & consommé : *Consummatus est* ; comme il l'a dit sur la Croix étant prêt de mourir, à l'égard de ses souffrances, & du mérite de la rédemption des hommes. Jesus-Christ entrera alors dans un repos éternel & dans la dernière splendeur de la gloire de son Pere : Dieu sera alors adoré parfaitement dans son Trône, pleinement obéi par les Anges & les hommes, & par son Fils même, qui honorera plus lui seul sa Royauté, que toutes les créatures ensemble ; puisqu'il ne peut y avoir rien d'égal à l'honneur qui est rendu par un sujet infini, & égal à celui même à qui il est assujetti : c'est donc là proprement le regne de Dieu, qui sert d'objet à cette demande.

D. Pourquoi faut-il desirer ce regne de Dieu ?

R. Parce que ce sera alors que Dieu sera parfaitement glorifié, & que nous jouirons de la parfaite justice, par la destruction entière du péché ; ce qui doit être le but de nos desirs.

D. Est-il permis de nous desirer ce Royaume pour nous-mêmes, & pour notre intérêt ?

R. Le desirer pour nous-mêmes, &

40 SECONDE INSTRUCTION.

le desirer pour Dieu, c'est la même chose, lorsque c'est la charité qui le desire; car elle ne desire le Royaume de Dieu pour soi, qu'afin de lui être parfaitement unie & assujettie. Elle nous rapporte donc à Dieu, & non pas Dieu à nous.

Ainsi, les Peres qui expliquent ce Royaume de la demande de notre beatitude, & ceux qui l'expliquent de ce regne de Dieu sur nous, ne doivent pas être considerés comme differens. Ce regne de Dieu fera notre béatitude, & notre béatitude sera le regne de Dieu sur nous.

D. Ne s'ensuit-il pas de-là qu'il faut desirer le jour du Jugement ?

R. Cela s'ensuit, sans doute, & l'Apôtre saint Paul represente ce desir comme un caractere des vrais Chrétiens, lorsqu'il dit (a), *Jesus-Christ comme juste juge me rendra la couronne de justice, & non-seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui aiment son second avènement.* Il dit ailleurs (b) que nous devons

(a) *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die. justus judex, non solum autem mihi, sed & iis qui diligunt adventum ejus. 2. Tim. 4. v. 8.*

(b) *Expectantes beatam spem, & adventum gloriæ magni Dei, & salvatoris nostri Jesu Christi. Tit. 2. 13.*

DE L'Oraison DOMINICALE. 41
tous vivre dans l'attente de la béatitude
que nous espérons, & de l'avenement du
grand Dieu, & notre Sauveur Jesus-Christ.

Les justes de l'ancienne Loi étoient
marqués par le desir du premier avenement
de Jesus-Christ : *Utinam dirumpere-*
res calos. Et les justes de la nouvelle
sont marqués par le desir du second.
C'est pourquoi, l'Apôtre dit (a), que
toutes les créatures gémissent & soupi-
rent comme les femmes qui sont en tra-
vail d'enfant, dans l'esperance d'être re-
nouvellées & délivrées de la servitude
de la mort.

D. Pourquoi cette disposition est-elle
nécessaire ?

R. Parce que nous devons plus aimer
Jesus-Christ que nous-mêmes ; or ce
jour sera celui de sa gloire consommée
& de sa Royauté parfaite, non-seule-
ment en sa personne, mais aussi en celle
de tous ses membres. Ce jour sera celui
où la justice de Dieu paroîtra dans tout
son éclat. Enfin, ce jour nous unira par-
faitement & inséparablement à Jesus-
Christ.

(a) Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit,
& parturit usque adhuc ; non solum autem illa, sed
& nos ipsi primitias spiritûs habentes, & ipsi intra
nos gemimus. *Rom. 8. v. 22.*

D. Cette disposition renferme-t-elle un desir de la mort ?

R. Oui, puisque c'est une condition nécessaire pour arriver à cette parfaite justice ; mais ce desir doit être réglé par la volonté de Dieu, qui nous doit faire desirer de mourir dans le tems que la providence divine l'a ordonné, mais qui nous doit faire préférer néanmoins notre délivrance par la mort, à l'état de servitude où nous sommes avant la mort ; ce qui exclut au moins les desirs volontaires d'une longue vie. C'est ce qui fait dire à saint Cyprien que ce sont deux choses qui se contredisent de chercher à vivre long-tems dans le monde, & de demander dans ses prieres que le Royaume de Dieu arrive bientôt (*a*).

D. Que doit-on donc juger de l'amour de la vie, & de l'attache que tant de personnes y ont ?

R. Cette attache peut être différemment considérée, selon les causes dont elle naît, & les degrés où elle est.

La vie étant un bien créé, on ne peut

(*a*). Contrarium sibi est & repugnant, ut quæramus in saculo diù vivere, ubi petimus regnum Dei velociter advenire. *Cypr. de orat. Dom.*

raïner sans rapport à Dieu , que par cupidité ; or si cette cupidité est volontaire , elle est un peche effectif , qui est grand ou petit selon le degré auquel nous l'aimons. C'est pourquoi saint Augustin dit , que ce n'est pas assez d'être exempt de l'avarice de l'argent ; mais qu'il faut éviter aussi l'avarice de la vie : & il appelle cette dernière avarice, une horrible avarice, une avarice terrible (a).

Ainsi comme l'on est obligé de haïr en soi toute cupidité & toute avarice , il faut haïr en soi l'amour de la vie , tendre à s'en délivrer , & demander à Dieu cette disposition : autrement on ne peut aller au-devant de Jesus Christ avec les lampes ardentes de la foi & de la charité , comme l'Evangile nous l'ordonne.

Mais si cette frayeur, & cette crainte, que certaines ames ont du jour du jugement, & de la mort même, vient de ce qu'elles apprehendent que leur vie & leurs actions ne puissent subsister à la lumiere des jugemens de Dieu ; on doit juger cette disposition bonne, quoiqu'imparfaite ; pourvû néanmoins que

(a) Parum est carere avaritiâ pecuniæ, cave avaritiâ vitæ. Aug. serm. 28. de divers.

cette disposition ne naît purement que de cette crainte des jugemens de Dieu, & non de l'attache à la vie & aux choses présentes, & qu'elle les porte à se purifier de plus en plus, & à travailler à diminuer cette crainte même, par le règlement de leur vie, & la pratique des bonnes œuvres.

D. Cette demande du regne de Dieu, ne contient-elle rien pour cette vie ?

R. On y prie, selon S. Augustin (*a*), premièrement, qu'il nous rende dignes d'avoir part à son regne ; de crainte que lorsqu'il arrivera, il n'arrive point pour nous.

Secondement, ceux qui sont déjà établis dans une vie sainte, demandent par cette priere la grace de perseverer dans la sainteté qui leur a été donnée, étant certain (*b*) que ce Royaume n'arrivera qu'à ceux qui auront perseveré jusqu'à la fin.

(*a*) Optamus etiam venire regnum ejus, veniet & si nolumus ; sed optare & orare ut veniat regnum ejus, nihil aliud est, quam optare ab illo ut dignos nos faciat regno suo ; ne fortè, quod absit, veniat & non nobis veniat. *Aug. hom. 42. nunc serm. 58. c. 2.*

(*b*) Ergò & hi qui jam sancti sunt, quid orant, nisi ut in eâ sanctitate, quæ illis data est, perseverent ? Neque enim eis aliter veniet & regnum Dei, quod non aliis ; sed iis qui perseverant usque in finem, certum est esse venturum. *De dono pers. c. 2.*

Troisièmement , dit S. Bernard (a) , nous demandons que le regne de Dieu arrive ; parce qu'il n'est pas encore entièrement arrivé en nous , & qu'il arrive tous les jours peu à peu , mais en ceux-là seulement qui se renouvellent de jour en jour dans l'homme interieur : car à mesure que le regne de la grace croît , la puissance du peché diminue. Mais comme ce corps mortel appesantit l'ame , nous avons souvent besoin de dire avec l'Apôtre : *Nous faisons tous beaucoup de fautes ; c'est pourquoi nous disons sans cesse que votre grace regne de plus en plus dans notre cœur , ce qui ne sera*

(a) Et hoc quod quotidie petimus in oratione , cum dicimus Deo , *adveniat regnum tuum*. Regnum hoc nondum ex toto pervenit in nos , quotidie tamen paulatim adventat , sensimque in die magis ac magis dilatât terminos suos , in his dumtaxat , quorum per Dei adjutorium , interior homo renovatur de die in diem. In quantum ergo regnum gratiæ dilatatur , in tantum peccati potestas minuitur ; in quantum verò minus est adhuc , propter corpus mortis , quod aggravat animam , & ob necessitatem verendæ inhabitationis utique deprimentis sensum , multo cogitantem , necesse habent etiam qui perfectiores in hac mortalitate videntur , confiteri & dicere. *In multis offendimus omnes , & si dixerimus quia peccatum non habemus , nos ipsos seducimus & veritas in nobis non est*. Quapropter orant & ipsi sine intermissione dicentes , *adveniat regnum tuum* , quod non erit vel in ipsis consummatum. Quo usque peccatum non solet non regnet in eorum mortali corpore ; sed nec si omninò , nec esse possit , in immortali jam corpore. *Aug. de grat. & lib. arb. c. 4. n. 12.*

accompli parfaitement , que lorsque non-seulement le peché ne regnera plus dans notre corps mortel , mais que notre ame sera devenue entierement impeccable.

Outre cela , les fidèles en demandant l'accroissement du regne de Dieu en eux , demandent par conséquent la diminution de l'amour propre & de la concupiscence ; n'y ayant que cette corruption du cœur , que l'Ecriture appelle chair , qui serve d'obstacle au regne de l'esprit de Dieu en eux. Ils regardent cette concupiscence comme un tyran qui les opprime , & qui tâche de s'emparer de leur cœur ; ce qui leur fait crier à Dieu : *Domine , possederunt me domini absque te.* Seigneur , d'autres maîtres que vous me possèdent. Ce ne sont pas les maux de la vie que fuient ceux qui ont l'amour de Dieu dans le cœur , au contraire ils les regardent comme des moyens de satisfaire à Dieu , mais c'est la domination du peché , sous laquelle ils gémissent qu'ils considèrent , & qui leur fait demander avec ardeur la fin de leurs maux , qui ne finiront que par le regne absolu de Jesus-Christ sur leurs desirs , & sur leur volonté.

D. Quelles instructions cette demande contient-elle ?

R. Elle en contient plusieurs très-importantes, soit qu'elle ait pour objet le regne de Dieu parfait & achevé dans l'autre vie, soit qu'elle comprenne le regne de l'esprit de Dieu en nous pendant cette vie; il est certain que pour la faire sincèrement & sans hypocrisie, il faut avoir un desir sincere que Dieu soit le maître de notre ame, ce qui enferme une forte volonté de renoncer à la concupiscence, & de s'assujettir à Dieu. Ainsi ceux qui ne veulent point se soumettre à Dieu, & qui ne desirent point la vraie béatitude, qui consiste dans une soumission parfaite de notre ame à Dieu; ne peuvent avoir dans l'esprit qu'une béatitude charnelle, quand ils desirent d'être heureux. Or tous ceux qui aiment le monde, & qui y établissent leur bonheur, qui ne souhaitent point de sortir de l'esclavage de la concupiscence, & qui en aiment les chaînes, sont de ce nombre; & par conséquent, toutes les fois qu'ils prononcent ces paroles: *Que votre regne arrive*, ils font un mensonge; puisqu'ils n'ont point dans le cœur, un desir signifié par cette demande.

2^o. Non-seulement la priere de ces personnes est vaine : mais elle contient une espece d'imprécation contre eux-mêmes. Car le regne qu'ils témoignent souhaiter , Dieu l'accomplira sur les justes en les comblant de biens & de gloire , & sur les méchans en les chassant de sa présence , & en les accablant de maux par la rigueur de sa justice. Ceux donc qui sont du nombre des méchans , & qui n'ayant aucun desir effectif d'en sortir , demandent à Dieu que son regne arrive ; lui demandent qu'il les punisse , puisqu'il ne sçauroit regner sur eux qu'en cette maniere.

3^o. Puisque notre patrie , notre bonheur , & notre Royaume , ne sont point dans ce monde , & que nous n'y sçaurions arriver que par la mort ; il est clair qu'il est essentiel à tout Chrétien , non-seulement de n'avoir aucune attache pour cette vie , mais même qu'il est dans l'obligation de desirer la mort , ou de travailler au moins à se mettre en état de la desirer. Car ne travailler pas à acquerir ce desir , c'est ne vouloir point mourir du tout ; & ne vouloir point mourir , c'est ne vouloir point
que

DE L'ORAISON DOMINICALE. 49
que le regne de Dieu arrive , & par
consequent commette un menfonge ,
en récitant l'Oraison Dominicale.

4°. Il s'enfuit encore de cette deman-
de , que c'est une fpiritualité peu folide,
& même un abus que de prétendre
qu'il faut être indifférent à la béatitude,
comme quelques-uns l'ont prétendu :
puisque Jesus-Christ en nous comman-
dant cette priere , nous a commandé
d'avoir dans le cœur les defirs qui y
font exprimés.

5°. Pour faire cette demande avec
plus de ferveur , il est bon de s'occu-
per souvent l'esprit des biens de l'autre
vie , & de la félicité que Dieu nous y
promet , & des miseres de la vie pré-
fente , dans laquelle nous fommes obli-
gés de combattre fans cefte notre con-
cupifcence & notre amour propre , qui
nous portent à offenser Dieu , & nous
mettent en danger de perdre la couron-
ne éternelle, qui n'est promise qu'à ceux
qui auront légitimement combattu.

CHAPITRE V.

Sur la troisième demande de l'Oraison Dominicale, Que votre volonté soit faite dans la terre, comme elle l'est dans le Ciel.

D. Quelle liaison y a-t-il entre cette demande & la précédente ?

R. La liaison est essentielle, il faut faire la volonté de Dieu pour entrer dans le ciel, puisque Jesus-Christ dans l'Évangile nous (a) assure que tous ceux qui disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le Royaume des cieux, mais celui-là seulement qui fait la volonté de son Père : il est donc naturel que ceux qui desireront posséder ce Royaume demandent à Dieu que sa volonté soit faite ; c'est la raison pour laquelle cette demande est jointe immédiatement à celle du Royaume du ciel.

D. Sommes-nous tous obligés de faire cette prière, & de demander que la volonté de Dieu soit faite ?

(a) Non omnis qui dicit mihi, Domine. Domine, intrabit in regnum cælorum, sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cælis est, ipse intrabit in regnum cælorum. *Matth.* 7. 22.

R. Cette demande regarde généralement tous les hommes, justes, & pécheurs. Les pécheurs ne sont coupables que parce qu'ils suivent leurs désirs déréglés, & qu'ils font la volonté de la chair; ainsi ils ne peuvent sortir de l'état du péché, qu'en se soumettant aux ordres de Dieu, & obéissant à sa Loi, ce qu'ils ne sçauroient faire sans le secours de la grace: les justes, à la vérité, tant que l'amour de la justice regne dans leur cœur, & que leur esprit est éclairé des lumières d'une foi vive & agissante par la charité, sont attentifs à connoître les desseins de Dieu, prompts & fidèles à les exécuter; mais tout justifiés qu'ils sont, ils ne laissent pas d'éprouver dans cet état des résistances; & des difficultés de la part de la concupiscence qui n'est jamais entièrement détruite, & qui se répandant dans tous leurs membres; les excite, & les porte continuellement au mal; de sorte qu'ils ont lieu de craindre qu'étant séduits & emportés par ses charmes (a), ils n'abandonnent le chemin du salut, & ne se-

(a) Det vobis cor omnibus ut colatis eum & faciatis ejus voluntatem, corde magno & animo volenti. 2. Machab. 1. 3.

52 SECONDE INSTRUCTION.

couent enfin le joug du Seigneur : c'est pourquoi ils ne sont pas moins obligés de faire avec ardeur cette priere , afin que Dieu les fasse marcher avec un ferme courage & sans interruption dans la voie de ses préceptes.

D. Quels sont les motifs qui nous engagent à faire cette demande ?

R. Il y en a plusieurs qui en démontrent la nécessité.

1°. Les maux infinis qui ont suivi la desobéissance de nos premiers Peres.

C'est bien assez que nous soyons les héritiers de leurs peines , sans que nous le soyons de leur revolte ; nous ne sentons que trop combien leur a couté à eux & à nous le mépris qu'ils ont fait de la volonté de leur Créateur , pour n'en pas demander l'accomplissement.

2°. L'état déplorable où sont réduits ceux qui se laissent tyranniser par cette Loi des membres dont parle saint Paul (*a*) , qui deviennent le jouet de leurs passions (*b*) , & qui succombent lâchement dans les combats continuels que se livrent la chair & l'esprit.

3°. L'honneur & la gloire , la paix ,

(*a*) *Rom.* 7. 23.

(*b*) *Gal.* 5. 17.

les consolations & les autres biens que procurent l'obéissance & la soumission parfaite aux ordres de Dieu ; puisque c'est regner que de le servir, & que Jesus-Christ nous déclare (a) que quiconque fait la volonté de son Pere qui est dans le ciel ; celui-là est son frere, sa sœur & sa mere , c'est-à-dire, comme l'explique saint Bernard, qu'il lui sera uni par les liens de l'amitié la plus étroite & la plus tendre.

4^e. L'exemple du Verbe incarné qui a été obéissant jusqu'à la mort, & qui aux approches de sa Passion a sacrifié à la volonté de son Pere les sentimens les plus naturels, la tristesse, la crainte & les répugnances de son humanité sainte, qu'il voulut bien ressentir pour le soutien & la consolation des foibles, & pour nous apprendre jusqu'où nous devons porter l'obéissance.

5^e. L'exemple des Saints tant de l'ancien que du nouveau Testament, parmi lesquels nous n'en voyons presque aucun qui n'ait demandé à Dieu la grace d'accomplir sa volonté avec beaucoup

(a) Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei qui in cælis est, ipse meus frater, & soror & mater est. *Matth. 12.*

d'ardeur & d'instance, & qui pour l'obtenir, ne se soit servi de l'excellente priere dont nous parlons, quoique souvent en termes differens; il faut avouer cependant, que le Prophete Roi est celui de tous qui l'a demandée en plus de differentes manieres, comme il est aisé de voir dans le Pseaume 118. qui par cela seul mérite d'être récité avec plus de serueur & d'attention qu'on ne fait ordinairement.

D. Qu'est-ce que la volonté de Dieu ?

R. C'est cette raison divine selon laquelle Dieu fait ce qui lui plaît, ou comme saint Augustin la définit, c'est cette Loi éternelle qui commande de conserver l'ordre naturel & légitime, & qui défend de le troubler.

D. N'est-il jamais permis de vouloir autre chose que ce que Dieu veut ?

R. Comme Dieu ne veut rien que de juste (a), & qu'il fait tout avec sagesse, nous aurions grand tort de vouloir autre chose que ce qu'il veut. Sa volonté est la seule regle que nous devons suivre, sans cette regle immuable, point de droiture, point de vraie vertu. Il nous importe de nous appliquer à la

(a) Omnia in sapientiâ fecisti. *Psf.* 103. v. 24.

bien connoître ; & si la mesure , le nombre , & le poids qu'il employe dans les différentes dispensations de ses jugemens & de ses miséricordes (*a*) , & dans la disposition qu'il fait des choses qui arrivent naturellement dans le monde , ne nous sont pas manifestées, il convient de l'adorer , & de lui faire un sacrifice de nos raisonnemens & de nos foibles lumieres : mais que voudroient les hommes ? ce seroit peu, s'ils se contentoient d'avoir une volonté dépravée , ils voudroient encore pervertir la volonté de Dieu , s'il étoit possible , & la rendre conforme à leur cœur corrompu , en sorte que Dieu fît ce qu'ils voudroient , au lieu qu'ils doivent faire ce que Dieu veut , & ne s'estimer heureux que lorsqu'ils le font.

D. La volonté de Dieu a-t-elle toujours son effet ?

R. On ne peut douter de cette vérité sans donner atteinte au premier article du Symbole (*b*) , par lequel nous faisons profession de croire en Dieu le Père tout-puissant ; car il n'est appelé

(*a*) *Sap.* 11. 11.

(*b*) *Num Dei possumus resistere voluntati. Gen.*

50. 19.

tout-puissant qu'à cause qu'il peut tout ce qu'il veut (a), & que rien n'est capable d'empêcher l'effet de sa volonté.

D. Les hommes peuvent résister à la grace, ainsi que les saints Peres & les Théologiens l'ont défini, pourquoi ne pourroient-ils pas aussi résister à la volonté de Dieu, & en empêcher l'exécution ?

R. Il faut mettre quelque différence entre la grace & la volonté toute-puissante de Dieu. Les hommes peuvent résister à la grace (b) & n'y résistent souvent que trop; car quoiqu'elle ait toujours l'effet que Dieu veut qu'elle ait, elle n'a pas toujours celui auquel elle tend par sa nature, mais il n'en est pas de même de la volonté de Dieu. Les hommes peuvent (c) lui résister de telle forte que leur résistance empêche ou retarde l'effet de cette divine volonté, puisqu'il a fait tout ce qu'il a voulu, comme dit le Roi Prophete (d), dans le ciel, & sur la terre, dans la mer, & dans les abîmes, ce qui ne peut être

(a) Et non est qui possit tuæ resistere voluntati. *Esth.* 12. 9. & 11.

(b) Voyez les instructions sur le Symbole. tom. 1.

(c) *S. Aug. de corrup. & grat.* c. 14.

(d) *Psf.* 118. 11. & *Psf.* 134. 6.

vrai, s'il a voulu une chose & qu'il ne l'ait pas faite, & si la cause pour laquelle il ne l'a pas faite, (ce qui seroit encore plus indigne de sa grandeur & de son pouvoir) a été que la malice & l'opiniâtreté des hommes y ont formé des obstacles qu'il n'a pû vaincre. Il n'arrive donc rien dans tout l'Univers sans son ordre, ou sans sa permission, & bien-loin (*a*) que les volontés rebelles & injustes des hommes pervers puissent empêcher que Dieu ne fasse ce qu'il veut, au contraire il fait tout ce qu'il veut de ces mêmes volontés injustes & rebelles.

D. Dieu fait-il ce qu'il veut quand les hommes péchent, car alors ils renversent l'ordre, & par conséquent ils agissent contre sa volonté?

R. Gardons-nous bien de penser que Dieu soit auteur du péché, non, il ne veut point l'iniquité (*b*) il permet seulement qu'il y ait des hommes injustes, mais il ne souffre pas qu'ils fassent impunément, ce qu'ils font injustement, tout sert à ses desseins : s'ils se rendent

(*a*) Voluntati enim ejus quis resistit. *Rom.* 9. 19.

(*b*) Quoniam non Deus volens iniquitatem tu es.
Pf. 5. v. 5.

indignes de sa bonté, ils n'échappent pas à sa justice; & c'est en cela, dit saint Augustin (a), que nous devons reconnoître combien sont grands les ouvrages du Seigneur, & qu'il les regle selon toutes ses volontés avec une sagesse admirable & incompréhensible, puisque les Anges & les hommes ayant péché, c'est-à-dire, ayant fait, non pas ce que Dieu vouloit, mais ce qu'ils vouloient; le Créateur ne laissa pas d'accomplir ce qu'il voulut par la volonté de ces créatures qui feront ce qu'il ne vouloit pas. Il pourroit à la vérité empêcher tous les crimes qui se commettent, car le méchant ne peut rien au-delà de ce que Dieu permet; & ce qui se fait contre sa volonté, ne se fait pas néanmoins sans sa volonté, puisque cela ne se feroit pas, s'il ne le permettoit; mais il le permet très-volontairement, pour des raisons qui nous sont cachées, & qui n'en sont pas moins justes: aimant mieux faire un bon usage des choses mauvaises, & tirer le bien du mal, que d'ôter aux hommes le pouvoir & la volonté de le com-

(a) Magna opera Domini, exquisita in omnes voluntates ejus. *Pf.* 110., v. 2.

DE L'ORAISON DOMINICALE. 59
mettre , comme il pourroit faire sans
blesser en rien leur liberté.

De-là il s'ensuit (a) que le Dieu tout-
puissant , soit qu'il ait compassion de qui
il veut par sa miséricorde , soit qu'il en-
durcisse qui il veut par sa justice , ni ne
fait rien injustement (b) ni ne fait rien
involontairement , & qu'il fait absolu-
ment tout ce qu'il veut.

D. Il est donc inutile de demander à
Dieu que sa volonté soit faite , puis-
qu'elle se fait toujours de maniere ou
d'autre ?

R. Ce n'est pas pour Dieu , c'est pour
nous que nous faisons cette priere ; car
sa volonté s'accomplira toujours en
nous , encore qu'elle ne s'accomplisse
pas toujours par nous. C'est la volonté
de Dieu (c) que les gens de bien re-
gnent avec lui , & que les méchants
soient condamnés. & punis , cette vo-
lonté ne manquera jamais d'être execu-
tée : mais dans ces deux manieres d'ac-
complir la volonté de Dieu (d) ; il y a
jugement , & miséricorde ; l'une nous
seroit commune avec les impies , & c'est

(a) *August. Enchy. c. 10.*

(b) *Rom. 9. 18.*

(c) *S. Aug. serm. 48. de divers. 6. 5.*

(d) *Serm. 9. de divers. c. 6.*

ce que nous devons craindre ; l'autre nous sera particuliere avec les Saints , & c'est ce que nous devons souhaiter.

D. Les Théologiens ne distinguent-ils pas plusieurs sortes de volontés en Dieu ?

R. Sans nous arrêter aux différentes notions qu'ils en donnent , quoiqu'elles soient fort utiles , il suffit de sçavoir qu'on veut entendre ici par la volonté de Dieu (*a*), principalement celle qu'ils appellent communément la volonté de signe , c'est-à-dire , celle qui nous est connue , ou par ses préceptes , ou par ses conseils , ou par les choses qui arrivent dans l'ordre de sa Providence. Ainsi dans cette volonté nous comprenons tout ce qui a rapport au salut , la fuite , & l'éloignement de toute sorte de péchés , la nécessité de les réparer par la pénitence, la destruction du vieil homme , la victoire sur nos passions , la pratique des bonnes œuvres , la fidélité aux devoirs de notre état , le soulagement & l'édification du prochain, le bon usage des biens & des maux de cette vie, la patience dans les afflictions, la modé-

(*a*) *Cath. Conc. Trid.*

DE L'ORAIISON DOMINICALE. 62.
ration dans les honneurs, dans les plaisirs, dans les richesses, les récompenses & les châtimens, enfin tout ce qui peut contribuer à la sanctification des ames.

D. Quel est le sens de ces paroles : que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel ?

R. On peut dire qu'on y demande à Dieu l'accomplissement de ses volontés, ou par notre obéissance volontaire, ou par la force invincible avec laquelle il exécute tous ses decrets. Ainsi par cette demande, on se joint à Dieu, on consent à toutes les volontés, aussi-bien à celles de sa justice, qu'à celles de sa miséricorde ; & on fait par avance ce que les Elûs feront au dernier jugement, en approuvant tout ce que Dieu aura fait pour l'exécution de son ouvrage. On approuve donc par-là les châtimens que Dieu exerce sur les méchans en cette vie & en l'autre, non en insultant à la misere de ceux qu'il punit ; mais en se réjouissant du regne de la justice de Dieu sur eux : Car comme l'on peut avoir des sentimens de joie dans la vue de la beauté de la justice, on en peut aussi demander l'exécution.

On peut dire de même qu'en demandant que la volonté de Dieu soit faite sur la terre, comme elle l'est dans le ciel; on souhaite que la volonté de Dieu soit accomplie sur la terre comme elle le sera après le jugement dernier, c'est-à-dire, sans opposition & sans résistance: Car quoique Dieu fasse dès maintenant tout ce qu'il veut dans le ciel & sur la terre, ce n'est pas néanmoins sans résistance: les méchans & les démons lui résistent de toutes leurs forces. Mais c'est ce qui ne sera plus après le jugement, même sur la terre, parce que les démons & les réprouvés étant renfermés dans les abîmes, où la justice de Dieu les précipitera, il n'y aura plus rien qui résiste à Dieu dans le ciel ni sur la terre. C'est dans ce sens que saint Pierre dit que nous attendons un nouveau ciel & une nouvelle terre, où la justice habitera. Ainsi, selon ce sens, c'est la destruction de cette résistance des démons & des méchans, & de la concupiscence même qui reste dans les justes, qu'on demande à Dieu par ces paroles, que votre volonté soit faite dans la terre comme elle l'est dans le ciel.

Il paroît néanmoins plus simple d'entendre par ces paroles, que les fidèles demandent à Dieu d'accomplir sa volonté sur la terre, comme les Anges l'accomplissent dans le ciel, non avec une égalité de perfection, l'état de cette vie n'étant pas capable de cette entière égalité; mais avec une perfection proportionnée: Car il y a une perfection de cette vie, comme il y a une perfection de l'autre; & c'est accomplir la volonté de Dieu sur la terre comme dans le ciel, que de l'accomplir avec la perfection dont les hommes sont capables, comme les bienheureux l'accomplissent avec la perfection qui convient à leur état. Je dis que ce sens est plus simple, parcequ'il est plus conforme aux instructions que les Saints Peres tirent de cette troisième demande.

D. Quelles sont ces instructions?

R. La première est, que cette demande est une confession de la nécessité de la grace de Dieu, pour accomplir ses Commandemens, qui sont cette volonté à laquelle nous demandons d'obéir; & en effet, en demandant à Dieu que sa volonté soit accomplie, on proteste que c'est par sa grace, & non par

64. SECONDE INSTRUCTION.

notre seule volonté, qu'elle peut être accomplie. Car, dit saint Augustin, qu'y a-t-il de plus insensé que de demander à Dieu ce que nous aurions en notre puissance ?

2°. Nous reconnoissons par cette demande que la grace de Dieu nous est nécessaire pour tous ses Commandemens ; car il ne nous est pas ordonné de demander à Dieu l'accomplissement de certaines volontés de Dieu, mais de la volonté de Dieu en général ; pour nous faire entendre qu'il n'y en a aucune que nous puissions accomplir par nos propres forces, & sans le secours de Dieu.

3°. Nous avouons que la grace de Dieu ne nous donne pas seulement le pouvoir d'accomplir ses Commandemens, mais qu'elle nous donne la volonté même de les accomplir : Car nous ne demandons pas à Dieu que nous puissions accomplir sa volonté, mais qu'elle soit faite, & qu'elle soit accomplie ; c'est-à-dire, que nous en demandons l'accomplissement effectif. Comme toute priere doit être fondée sur la foi, c'est-à-dire, sur une créance ferme, que c'est Dieu qui fait ce que nous lui

demandons ; il faut qu'en disant celle-là , nous soyons persuadés que si Dieu l'exauce , il nous fera la grace , non de pouvoir accomplir , mais d'accomplir effectivement ses Commandemens ; d'où il s'ensuit que c'est Dieu qui opere cet accomplissement par sa grace.

4°. Cette demande nous apprend qu'il n'est permis à aucun homme de vivre à la fantaisie , ni de faire sa volonté : Car il n'y a personne qui ne doive dire cette divine priere que Jesus-Christ nous a apprise , ou du moins se mettre en état de la pouvoir dire. Or par cette priere nous renonçons à la conduite de notre volonté propre , & nous prenons la volonté de Dieu pour regle de la nôtre dans toutes nos actions , & nous demandons qu'elle s'accomplisse sur la terre avec autant de soumission & d'exactitude , qu'elle s'accomplit dans le ciel par les Anges & les Bienheureux.

5°. Nous devons être persuadés que ceux qui ne sont point dans ces dispositions , & qui font , comme dit l'Écriture (a) , *la volonté de leur chair & de leurs pensées* , mentent à Dieu en lui disant , que votre volonté soit faite , puis-

(a) Ephes. 2. 3r.

que ces paroles marquent un désir qu'ils n'ont pas, & qu'ils ne veulent point avoir.

CHAPITRE VI.

Sur la quatrième demande de l'Oraison Dominicale : Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.

*D. Q*UE signifie cette quatrième demande : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ?*

R. Il y a quelques Peres (a) qui ont cru que ce que l'on y demande à Dieu, ne se devoit pas entendre d'un pain temporel, c'est-à-dire, du soulagement des nécessités temporelles, & que cet objet étoit trop bas pour avoir part dans une priere si divine. C'est aussi le sentiment de sainte Theresse, & même de quelques Théologiens très-habiles, qui se fondent particulièrement sur cette raison ; que les trois demandes précédentes étant pour Dieu, & ne contenant que des prieres qui se rapportent directement à sa gloire, & celle-ci étant la première des quatre autres, par les-

(a) Hieronim. in c. 6. Matth.

quelles nous demandons quelque chose pour nous, il n'y a pas d'apparence que ce pain quotidien que l'on y demande soit le pain temporel. Puisque ce seroit agir contre cet autre précepte de Jesus-Christ, qui nous ordonne de chercher en premier lieu le Royaume de Dieu, & qui nous promet que tout le reste nous sera ajouté comme par surcroît. *Cherchez donc premierement*, dit l'Evangile (a), *le Royaume de Dieu & sa justice; & tout le reste vous sera donné comme par surcroît.* Mais cette raison, quoique très-édifiante par elle-même, suppose premierement, qu'on ne demande rien pour soi dans les trois premières demandes de l'Oraison Dominicale; cependant que peut-on demander de plus grand pour soi que le Royaume de Dieu, & l'accomplissement de ses volontés? Que si l'on replique que l'on ne demande ce Royaume & cet accomplissement des volontés de Dieu, que pour la gloire de Dieu, on peut répondre de même, qu'on ne demande le pain temporel ni les autres choses qui sont contenues dans les quatre dernières.

(a) *Quærite primum regnum Dei . & justitiam ejus, & hæc omnia adjicientur vobis, Lucæ 12. 31.*

demandes , que pour la gloire de Dieu. Ainsi cette raison prouve tout-au-plus , que le pain temporel n'est pas l'unique , ni la principale chose qui soit marquée par ce pain quotidien que nous demandons. Mais elle ne prouve point du tout qu'il n'y soit point compris en la maniere qu'il peut & qu'il doit être demandé à Dieu. Il semble même plus certain qu'il y est expressément compris de cette maniere-là : d'autant que par l'Écriture , par la tradition , & par la coutume de l'Église , il est permis de demander à Dieu les choses temporelles , par rapport aux éternelles ; & que ce seroit une erreur que de condamner les prières , pour des choses temporelles , puisque l'Église les a toujours pratiquées en une infinité d'occasions , & qu'elle les a insérées même dans le Canon de la Messe , où elle déclare qu'elle offre le sacrifice pour l'espérance du salut , & pour la conservation ; où elle demande à Dieu la paix temporelle par ces paroles (a) , *Nous vous prions de nous faire jouir de votre paix pendant nos jours* ; où elle souhaite que la Communion du corps de Jesus-Christ serve à ceux qui l'ont pri-

(a) Diesque nostros in tua pace disponas.

le (a) pour la conservation de leur ame & de leur corps. Or ces prieres ne seroient point permises ni légitimes, si elles n'étoient renfermées dans l'Oraison Dominicale, puisque selon la doctrine des Peres, il n'est pas permis de demander autre chose que ce qui est contenu dans cette divine Oraison. Les prieres pour les choses temporelles y sont donc contenues; cependant, elles ne peuvent être que dans cette quatrième demande.

Il est donc plus sûr de suivre le sentiment des autres Peres, comme de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Chrysostome & de saint Augustin, qui croient que le pain temporel y est compris, c'est-à-dire, qu'on y demande à Dieu ce qui est nécessaire pour la subsistance de notre vie. Et en effet, Dieu ne nous a pas seulement assujetti au besoin des biens de la terre; mais il veut de plus que nous reconnoissions qu'il en est le maître, & que nous ne les pouvons avoir que de lui, & c'est ce que l'on fait par cette demande.

Il faut même reconnoître que le mot Grec *ἐπιβίος* qui est traduit dans la

(a) Pro spe salutis, & incolumitatis suæ.

Vulgate par celui de quotidien , c'est-à-dire , dont nous avons besoin chaque jour de notre vie , dans saint Luc : & de *super substantialis* , dans saint Matthieu , se rapporte plus proprement au pain temporel. Car il signifie proprement ce qui est ajouté à notre substance, *additum substantie*.

Il ne faut pas néanmoins prétendre que cette demande ne se rapporte qu'au pain temporel , & que Jesus-Christ n'ait eu dessein de nous porter à élever nos esprits , jusques à désirer & à demander la nourriture spirituelle sous l'image de la temporelle , ce seroit contredire tous les Peres. Ainsi pour comprendre bien le sens de cette demande dans toute son étendue , il faut considerer que l'homme ne se suffisant pas à lui-même , ni selon l'ame , ni selon le corps , il a besoin pour l'un & pour l'autre d'un secours , & d'un soutien continuel , qu'il ne doit attendre que de Dieu , & c'est ce secours & ce soutien ordinaire & continuel que l'on demande à Dieu par les termes de *pain quotidien*. Mais comme le soutien de notre ame , & le secours qui nous est nécessaire pour la conserver dans l'état où elle doit être ,

sont bien plus considérables & plus essentiels que ce qui est nécessaire à notre corps, ce sont ces soutiens de l'ame qui doivent être le principal objet de nos desirs, & on ne demande ceux du corps, qu'en tant qu'ils sont utiles à l'ame; sans quoi on peut dire qu'ils ne sont point nécessaires, mais plutôt préjudiciables. Ainsi, en les demandant il faut être prêt d'en souffrir la privation, si elle est plus dans l'ordre de Dieu.

D. Ne semble-t-il pas que Dieu désapprouve la demande des choses temporelles, puisque nous voyons dans l'Ecriture sainte qu'il récompensa Salomon pour ne les avoir pas demandées; *Parce que vous n'avez pas demandé, dit-il, une longue vie, ni les richesses, ni la mort de vos ennemis; mais que vous avez demandé la sagesse, je vous ai accordé l'effet de vos prieres?*

R. Dieu désapprouve la demande des choses superflues, comme la longue vie, les richesses, la mort des ennemis: Il désapprouve même la demande des choses les plus nécessaires, si l'on en fait le principal objet de ses desirs. Mais il n'a pas désapprouvé que Salomon lui ait demandé depuis, ce qui lui étoit né-

cessaire pour vivre , puisqu'il disoit à Dieu (a) : *Ne me donnez ni la pauvreté, ne les richesses : donnez-moi seulement ce qui me sera nécessaire pour vivre.*

D. Quel est le soutien & la nourriture dont notre ame a besoin ?

R. L'ame a besoin de divers soutiens, qui sont tous compris sous ce terme de pain quotidien. Elle a un besoin continuuel de la grace & de l'amour de Dieu ; c'est pourquoi cette grace est appelée un aide de tous les jours : *Adjutorium quotidianum*. Et l'Eglise proteste souvent à Dieu que cette grace lui est si nécessaire , qu'elle prie Dieu à toutes les heures du jour de la secourir. Elle commence presque toutes ses prieres en lui disant (b) , *Seigneur, hâtez-vous de me secourir* , & le Prophete Roi reconnoissant sa foiblesse , s'écrie ; *Exaucez-moi promptement, Seigneur, mon esprit me manque & a besoin de votre aide*. Mais parce que la grace ne nous fortifie qu'en nous attachant à Dieu, qui est proprement la vie , l'aliment & le pain de l'ame ; l'Evangile attribue à Jesus-Christ

(a) Mendicitatem & divitias ne dederis mihi , tantum victui meo tribu necessaria. *Prov.* 30. 8.

(b) Domine ad adjuvandum me festina. Velociter exaudi me, Domine : defecit spiritus meus. *Psf.* 42. v. 7.

même la qualité de pain. Je suis le pain vivant (a) qui suis descendu du ciel , dit l'Évangile : Celui qui mange de ce pain (b) vivra éternellement.

D. Comment se peut-on nourrir de Jésus-Christ en qualité de pain spirituel ?

R. On s'en nourrit en trois manières. Premièrement , par la foi , & l'amour de Jésus-Christ. Secondement , par la méditation , & l'amour de la parole de Dieu. Troisièmement , par la réception de la sainte Eucharistie.

D. Expliquez la première manière ?

R. L'ame vit par ses actions , & ses actions sont , ou de l'entendement , ou de la volonté. Quand Jésus-Christ est l'objet de notre entendement , & que notre volonté s'attache à lui ; notre ame vit de lui , & elle vit par lui d'une vie divine. Car par la connoissance , & l'amour de Jésus-Christ , elle est délivrée de la mort , qui consiste dans la séparation de Dieu , & dans l'attache aux créatures ; & elle participe aux biens

(a) Ego sum panis vivus qui de cælo descendi.
Joh. 6. 51.

(b) Qui manducat hunc panem vivet in æternum.

de Dieu , c'est-à-dire à sa justice , à sa sagesse , & à sa vérité.

D. Dans quel ordre se doit-on nourrir de Jesus-Christ ?

R. Il y a dans cette nourriture divine du lait pour les foibles , & une viande solide pour le forts. Le lait consiste dans la méditation des mysteres temporels, par où Jesus-Christ a passé : comme sa naissance, sa vie laborieuse, sa mort & sa résurrection. C'est par-là que Dieu a fait d'ordinaire commencer les ames, mais c'est pour les élever à Jesus-Christ Dieu , par le moyen de son humanité. Il faut aller, dit saint Augustin, à Jesus-Christ par Jesus-Christ, à Jesus-Christ Dieu, par Jesus-Christ homme : par le Verbe fait chair, il faut s'élever au Verbe qui étoit au commencement.

D. En quoi la seconde maniere qui est de se nourrir de la parole de Dieu, est-elle différente de cette premiere ?

R. Elle est différente, en ce qu'elle applique l'ame aux paroles, dans lesquelles Dieu a renfermé les vérités de Jesus-Christ ; car on ne peut penser à Jesus-Christ, sans penser aux paroles de l'Ecriture, par lesquelles il a exprimé ses mysteres, & c'est la premiere ma-

DE L'Oraison DOMINICALE. 75
niere de s'en nourrir ; mais quand on y ajoute la consideration des paroles de l'Ecriture sainte qui nous representent le même Jesus-Christ, ou comme homme, ou comme sagesse éternelle ; c'est là proprement ce qu'on appelle se nourrir de la parole de Dieu. Ainsi cette parole a aussi son lait & sa viande solide.

D. Quand on se nourrit de la méditation des loix, des préceptes, & des vérités de Dieu, est-ce se nourrir de Jesus-Christ ?

R. Oui ; car Jesus-Christ est la sagesse & la vérité incréée : il contient en soi toutes les loix de Dieu ; & quand on les médite, on pense à Jesus-Christ, comme Dieu.

D. Qu'est-ce que se nourrir de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ?

R. Ce n'est pas simplement recevoir le corps de Jesus-Christ couvert du voile du Sacrement ; mais c'est s'attacher à Jesus-Christ par amour dans son Sacrement, & en recevoir en soi les effets ; soit qu'on le reçoive réellement, comme ceux qui communient sacramentellement ; soit que l'on ne le reçoive que spirituellement, comme

ceux qui assistent réellement ou en esprit à la Messe , sans y communier sacramentalement ; mais qui ne laissent pas d'attirer en eux les effets du Sacrement par l'amour avec lequel ils s'unissent au corps de Jesus-Christ : car , comme dit saint Augustin , manger c'est se nourrir ; *manducare, refici est* : c'est-à-dire , que quoiqu'on reçoive réellement le corps de Jesus-Christ , néanmoins si ce corps ne nourrit point nos ames , elles ne le mangent point en un certain sens , c'est-à-dire , qu'elles n'en tirent aucune force ni aucune vigueur.

D. Avons-nous un besoin continuel de nous nourrir de Jesus-Christ en ces trois manieres ?

Oui ; parce que notre ame ne pouvant cesser d'agir & de se nourrir de quelque chose , si elle ne se nourrit de Jesus-Christ , elle se nourrit des choses temporelles , & elle s'empoisonne en s'en nourrissant ; car s'y attacher c'est s'empoisonner. C'est pourquoi saint Augustin dit (a) , qu'il ne suffit pas de boire une fois dans la fontaine de la

(a) De fonte æterni luminis non semel , sed perpetuo bibendum. *In Pf.* 118.

lumière éternelle , mais qu'il y faut boire toujours.

D. L'Eucharistie nous est donc nécessaire , puisque nous demandons à Dieu qu'il nous l'accorde. ?

R. Oui ; car Jesus-Christ a établi ce Sacrement (*a*) , comme le moyen par lequel il veut communiquer la vie aux âmes : Ainsi tout Chrétien y doit tendre , il y doit participer spirituellement , & se préparer à le recevoir réellement. C'est pourquoi saint Cyprien nous enseigne qu'en demandant à Dieu le pain de l'Eucharistie , on lui demande par-là qu'il nous soutienne par sa grâce , en sorte que nous soyons assez heureux pour ne commettre aucun crime qui mérite qu'on nous en prive.

D. Comment peut-on dire que l'Eucharistie doit être renfermée sous le terme de pain quotidien , puisque tous les fidèles ne sont pas en état de la rece-

(*b*) Hunc autem panem dari nobis quotidie postulamur , ne qui in Christo sumus , & Eucharistiam quotidie ad cibum salutis accipimus , intercedente aliquo graviore delicto , dum abstanti , & non communicantes à cœlesti pane prohibemur , à Christi corpore separeremur & ideo panem nostrum , id est , Christum dari nobis quotidie petimus , ut qui in Christo manemus & vivimus à sanctificatione ejus & corpore non recedamus. *Aug. orat. Dom. loco supra citato.*

voir tous les jours, ni à chaque heure du jour ?

R. On la demande en la maniere qu'elle peut être reçue tous les jours & à toute heure : elle est reçue tous les jours & à toute heure par le corps de l'Eglise ; & quoiqu'elle ne soit pas reçue chaque jour par chaque fidèle, on peut dire que les fidèles sont nourris tous les jours par l'Eucharistie ; parce que les graces qu'ils reçoivent tous les jours découlent de Jesus-Christ reçu par eux dans l'Eucharistie, quand ils y participent.

D. Quelles instructions renferme cette demande ?

R. Elle en renferme plusieurs, soit à l'égard de la nourriture corporelle, soit à l'égard de la nourriture spirituelle.

D. Expliquez celles qu'elle renferme à l'égard de la nourriture corporelle ?

R. Premièrement, Jesus-Christ nous enseigne par cette demande à reconnoître sincerement que tous les biens temporels sont à Dieu par un domaine inalienable, & que quoiqu'il nous les accorde pour notre usage, il s'en retient toujours la propriété, & nous les peut ôter sans injustice. Ainsi les plus riches

se doivent regarder à l'égard de Dieu , comme étant véritablement pauvres, & véritablement mendiants ; ils doivent être persuadés que les biens qu'ils possèdent , ne sont point à eux , que Dieu les leur donne chaque jour , & qu'il peut chaque jour les retirer. C'est ainsi qu'ils pratiqueront ce que saint Paul (a) ordonne de recommander aux riches , de n'espérer pas dans l'incertitude des richesses : Car de quelques biens qu'ils soient environnés , ils doivent reconnoître qu'il est toujours incertain , si Dieu leur en continuera la possession ; qu'ils n'y ont aucun droit par eux-mêmes , & que Dieu ne leur feroit aucune injustice en les privant , & en cessant de les leur donner.

Jésus-Christ nous enseigne en second lieu , que de qui que ce soit qu'on reçoive les nécessités temporelles on les reçoit toujours de Dieu ; que soit qu'on les reçoive de lui-même ou de la charité des autres , ou des loix humaines , c'est toujours Dieu qui les donne en toutes ces manieres ; & que par conséquent , c'est toujours à Dieu à qui il

(a) Neque sperare in incerto divitiarum. 1. Timothi: 6. 17.

faut avoir recours, & que c'est toujours Dieu qu'il en faut remercier.

Troisièmement, cette demande nous apprend à demander à Dieu qu'il nous donne les choses temporelles d'une manière qui nous soit utile, & qu'il fournisse au corps ce qu'il a besoin, sans nuire à notre ame: ainsi on ne lui demande pas seulement l'usage de ces choses, mais aussi le bon usage. Car souvent les biens du monde sont l'occasion de la perte de ceux qui les possèdent.

Quatrièmement, que nous devons borner nos désirs au seul nécessaire, puisque Jesus-Christ par cette priere veut que nous demandions à Dieu le pain, & encore celui qui est nécessaire chaque jour; pour nous apprendre à retrancher de nos désirs & de nos demandes toutes les choses superflues, & qui ne peuvent que nourrir la cupidité & non la charité. Que s'il les faut retrancher dans les désirs, il les faut aussi retrancher dans l'usage; car si on en use, on les aimera; & si on les aime, on les désirera. Ainsi Jesus-Christ réduit par là tous les hommes à la pratique de la pauvreté Evangelique, qui consiste à

se séparer de tout ce qui est superflu , à se réduire au seul nécessaire , & à ne recevoir ce nécessaire que de Dieu seul.

Cinquièmement , il nous apprend qu'il faut éloigner de nous les vaines inquiétudes pour l'avenir , quoiqu'il ne prétende pas pour cela nous obliger à bannir toutes sortes de prévoyances , mais seulement celles qui tiennent de la défiance , & qui marquent que l'on s'appuye sur la créature.

D. Comment peut-on ne recevoir son bien que de Dieu seul ?

R. En ne le recevant que par des voyes approuvées de Dieu , & qui nous puissent donner lieu de croire que c'est Dieu qui nous le donne. Ainsi un homme qui reçoit le prix du travail de ses mains , le reçoit de Dieu ; parce que Dieu autorise cette voie de gagner son pain , & qu'il oblige ceux pour qui on travaille , de payer ceux qui travaillent pour eux , & leur en inspire la volonté.

Cette demande nous apprend enfin que ceux qui croient être maîtres de leurs biens , qui s'appuyent sur leurs richesses , qui ne songent point au pouvoir que Dieu s'y réserve , qui sont pleins de désirs pour les choses super-

flues , & qui n'ont aucun désir de se corriger de ses défauts , mentent à Dieu en lui demandant le pain de chaque jour.

D. Quelle instruction renferme cette demande à l'égard du pain spirituel ?

R. Elle nous apprend qu'il faut avoir un vrai désir de se nourrir de Jésus-Christ dans les trois manières que nous avons expliquées , & que qui n'a pas ce désir , ment à Dieu en lui faisant cette prière.

Elle nous apprend (a) que notre ame a besoin de cette nourriture , comme nos corps ont besoin de pain , & que c'est pour exprimer ce besoin que Jésus-Christ a donné à la nourriture spirituelle , c'est-à-dire , à la sainte Eucharistie & à sa parole contenue dans les saintes Ecritures , le nom de pain.

Elle nous apprend que comme à l'égard du pain temporel il faut joindre à la prière le travail nécessaire à l'ac-

(a) Sicut itaque corpus nostrum in hac vitâ , ante illam scilicet commutationem , cibo reficitur , quia sentit dispendium ; sic & animus quoniam temporalibus affectibus quasi dispendium ab intentione Dei patitur , præceptorum cibo reficiatur. *Aug. de serm. Dom. in mont. l. 2. c. 7.*

querir ; de même à l'égard de la nourriture spirituelle il faut joindre la pratique des moyens par lesquels Dieu communique ordinairement cette nourriture , qui sont la lecture , la méditation & la pratique des bonnes œuvres ; qu'ainsi ceux qui récitent cette priere , mais qui n'ont aucun soin , ni aucun désir de méditer la loi de Dieu , ni de penser à Jesus-Christ , se moquent de Dieu en la disant , & lui insultent : Car il faut joindre à cette priere les moyens ordonnés de Dieu pour obtenir ses graces , & non pas les séparer.

CHAPITRE VII.

Sur la cinquième demande de l'Oraison Dominicale : Remettez-nous nos dettes , comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.

D. **Q**uelles sont les dettes que l'on demande à Dieu qu'il nous remette ?

R. Ce sont nos péchés qui nous rendent redevables à sa justice de la punition qu'ils méritent ; c'est pourquoi on exprime ordinairement cette demande

en ces termes : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.*

D. Pourquoi appelle-t-on les péchés des dettes ?

R. C'est non-seulement à cause des châtimens qu'ils méritent, mais aussi parce qu'ils ôtent toujours à Dieu quelque chose de ce qui lui est dû, puisqu'ils lui ôtent l'obéissance. Ils empêchent donc le paiement d'une dette à laquelle nous sommes engagés, & par conséquent ils nous rendent redevables envers Dieu de ce que nous n'avons pas payé.

D. En est-il de même des péchés commis contre le prochain ?

R. Tous les péchés commis contre le prochain sont péchés, parce qu'ils sont commis aussi contre Dieu : car comme c'est Dieu par sa justice qui nous oblige à ce que nous devons à notre prochain, c'est aussi Dieu que nous offensois lorsque nous manquons d'y satisfaire.

Ainsi l'on doit conclure que ceux qui ne considèrent point les péchés, lorsqu'ils ne font tort à personne, & qui s'excusent par cette mauvaise raison, comptent Dieu pour rien. Et c'est néan-

DE L'ORAISON DOMINICALE. 89
moins l'ordre des gens du monde, dont
l'Écriture exprime parfaitement la dis-
position par ces paroles (a), *Dieu n'est
point devant leurs yeux.*

D. Est-il important de demander à
Dieu le pardon de ses fautes, lorsqu'el-
les ne sont pas mortelles ?

R. Si les péchés, quoique véniels,
se multiplient, & que l'on n'ait pas soin
de les réparer, ils affoiblissent tellement
l'ame, qu'ils la mettent en danger de
mourir, ce qui est marqué admirable-
ment dans l'Apocalypse, en ces ter-
mes (b). *J'ai un reproche à vous faire,
qui est que vous vous êtes relâché de votre
première charité. Souvenez-vous donc de
l'état d'où vous êtes déchû, faites-en pé-
nitence, & rentrez dans la pratique de
vos premières œuvres : que si vous y man-
quez, je viendrai bien-tôt à vous, & j'ô-
terai votre chandelier de son lieu, si vous
ne faites pénitence.* Ainsi la rémission des
péchés même véniels nous étant né-
cessaire pour nous garentir de cet affoi-

(a) Non est Deus in conspectu ejus. Ps. 19. Heb.

(b) Sed habeo adversum te, quod charitatem
tuam primum reliquisti; memor esto itaque unde ex-
cidieris, & age pœnitentiam; prima opera fac; sin au-
tem, venio tibi, & movebo candelabrum tuum de
loco suo, nisi pœnitentiam egeris. Apoc. 2. 4. 5.

blissement, il faut conclure qu'elle est nécessaire pour nous conserver la vie. C'est pourquoi saint Augustin compare l'Oraison à un seau avec lequel on vuide un vaisseau qui fait eau, & qui empêche ainsi qu'il ne soit submergé : & il dit généralement (a), que nous serions réduits à une terrible extrémité si Dieu ne nous eût donné le moyen de nous purifier tous les jours.

D. Demande-t-on à Dieu qu'il nous pardonne toutes sortes de péchés ?

R. On lui demande le pardon de tous les péchés, mais avec une condition sousentendue, qui est d'employer les moyens qu'il a ordonnés pour l'obtenir. Ainsi il ne faut pas prétendre d'obtenir la rémission des péchés mortels par la seule Oraison Dominicale sans s'adresser aux Prêtres pour en obtenir l'absolution, & sans en faire une pénitence proportionnée à leur grandeur. Et quant aux péchés véniels, quoique cette Oraison soit, selon les Pères de l'Eglise, particulièrement destinée à les effacer, ce n'est pas néanmoins en excluant la

(a) In magnas angustias contracti fueramus, si non nobis daretur quotidiana mundatio sanctæ orationis. *Aug. serm. 34. de divers.*

pratique de l'aumône, & des autres bonnes œuvres ordinaires : car elle n'en obtient pas la rémission par la prononciation simple des paroles, mais par la disposition avec laquelle on les prononce.

D. Quelle est cette disposition ?

R. C'est un regret (a) & un aveu sincère de la grandeur & de la multitude des fautes, que nous avons commises, qui nous doit porter à les réparer par les moyens que nous en avons, & principalement par les œuvres de miséricorde, dont la première est de pardonner aux autres les fautes qu'ils ont commises contre nous.

D. Tous les péchés véniels sont-ils effacés par cette Oraison ?

R. Non pas absolument ; car Dieu ne pardonne pas ceux dont on ne se repent point, & dont on ne se corrige point. C'est pourquoi saint Augustin dit que l'Oraison Dominicale est pour les péchés quotidiens & légers ; c'est-à-dire, qu'elle n'est pas pour les péchés d'attaché & où on demeure volontairement ; c'est cette différence de péchés, que saint Ambroise marque par ces paroles :

(a) *Vide Morinum de pœnitentiâ, p. 354.*

Gardez-vous (a) de tomber dans les grands péchés, & ne demeurez pas dans ceux qui sont plus légers.

D. L'Oraison Dominicale n'est donc point proprement pour les péchés mortels ?

R. Elle efface (b) aussi les péchés mortels, quand on s'en convertit par une pénitence véritable, comme saint Augustin l'enseigne : mais c'est, comme nous venons de dire, en y joignant les autres remèdes proportionnés. Ainsi cette Oraison aide seulement, mais elle ne fait pas la principale partie de ce qui est nécessaire pour la guérison des péchés mortels.

D. Tous les Chrétiens sont-ils obligés de demander pardon à Dieu de leurs fautes ?

R. Puisque les Apôtres mêmes ont protesté par la bouche de saint Jean, que s'ils disoient qu'ils n'ont point de péché, ils se séduiroient eux-mêmes,

(a) In graviora non abeas, in levioribus non stes. lib. 1. c. 7. de Symbolo ad Catechumenos, idem sermone 114. de tempore. Vide Greg. Mag. lib. 1. ep. 24. 25. & alibi passim in multis epistolis.

(b) Delet omnino hæc oratio minima & quotidiana peccata : delet & illa à quibus vita fidelium sceleratam gesta, sed pœnitendo, in melius mutata discedit. Aug. Ench. c. 71. & l. 21. de Civit. c. 27.

& que la vérité ne seroit point en eux; il s'ensuit qu'aucun Saint n'est arrivé en cette vie à la perfection de ne commettre aucun péché véniel, & qu'excepté la sainte Vierge, dont saint Augustin & l'Eglise ne veut point qu'on parle quand il s'agit de péchés, tous les autres ont eu besoin de demander pardon à Dieu.

D. Pourquoi Dieu a-t-il voulu particulièrement attacher la rémission de nos péchés, à cette condition de remettre aux autres les fautes qu'ils auroient commises contre nous ?

R. Jesus-Christ a voulu nous faciliter cette action de charité, par la récompense qu'il y joint, & par la comparaison qu'il nous oblige de faire de la grandeur des fautes que nous commettons tous les jours contre Dieu, & de la petitesse de celle que les hommes peuvent commettre contre nous.

D. En quoi les fautes que les hommes commettent contre nous sont-elles si petites ?

R. 1°. En ce qu'on ne nous sçauroit rien ôter, que nous ne méritions de perdre, & que tout ce que nous souffrons, est toujours moindre que ce qu'on

pouvoit nous faire souffrir avec justice.

2^e. En ce que les hommes ne nous sçauroient offenser un peu, sans offenser beaucoup Dieu. Et ainsi la grandeur de l'offense qu'ils font à Dieu; nous doit ôter le ressentiment de celle qu'ils nous font.

3^e. En ce que dans le fond, bien loin que les hommes nous nuisent en nous outrageant, ils nous procureroient au contraire de grands biens pour notre salut, si nous sçavions bien ménager ces occasions.

D. Qu'est-ce que c'est que de pardonner sincèrement aux autres les fautes qu'ils commettent contre nous ?

R. C'est pratiquer envers eux plusieurs actions de charité. Premièrement, c'est renoncer à toute vengeance, soit extérieure, soit intérieure, & dans le désir & dans la disposition du cœur.

Secondement, c'est rentrer dans le même degré intérieur de charité que nous avons pour eux avant qu'ils nous eussent offensés. Car si notre charité demeure plus foible & moins agissante envers eux, c'est une marque qu'il reste en nous quelque chose du ressen-

ment de l'offense qu'ils nous ont faite.

Troisièmement, c'est reprendre à leur égard la même application que nous avons ou que nous devons avoir à les servir, si nous sommes également en état de le faire. Il ne suffit donc pas de ne leur faire point de mal, il faut aussi leur faire du bien autant qu'on le peut, & c'est ce qu'emporte cette imitation de Dieu qui en est le modèle. Ce ne seroit pas les traiter comme nous voulons que Dieu nous traite, que de se contenter de ne leur pas nuire.

D. Mais si l'on ressent encore quelque aigreur dans son cœur à leur égard ; si l'on est troublé quand on leur parle, & quand on pense à eux ; si l'on sent un secret plaisir du mal qui leur arrive, si l'on fait ce que l'on se croit obligé de faire pour eux avec moins de joie & d'inclination, sont-ce des signes certains qu'on ne leur a pas pardonné ?

R. Non pas tout-à-fait : car le pardon des offenses est une action de la volonté supérieure : Or la volonté supérieure de pardonner les offenses reçues, peut être combattue par des impressions contraires de concupiscence, qui agissent vivement sur l'imagination, & qui y cau-

sent des sentimens d'aigreur & des troubles à la présence des personnes à l'égard desquelles elle n'est pas tout-à-fait guérie, ce qui ralentit les actions même de la volonté : Mais si toutes ces mauvaises dispositions ne concluent pas assurément que la charité n'est pas dans le cœur, elles marquent au moins qu'elle y est fort attaquée, qu'elle y est en grand danger, & que ce cœur est bien malade. Ainsi ceux qui ressentent ces mouvemens doivent travailler à se fortifier dans la charité, en protestant à Dieu qu'ils pardonnent aux autres les injures qu'ils en ont reçues; ils doivent sans cesse lui demander la grace qu'il leur fasse faire ce pardon avec plénitude, & qu'il retranche de leur cœur tout ce qui s'y oppose.

D. Que s'ensuit-il de ce combat de la cupidité contre la charité à l'égard du pardon des offenses ?

R. Il s'ensuit qu'il ne suffit pas d'avoir pardonné une fois les offenses qu'on a reçues; mais qu'il les faut pardonner continuellement, & empêcher que la malignité du cœur ne les rétablisse insensiblement dans notre imagination, & ne porte de nouveau le cœur

DE L'ORAISON DOMINICALE. 93
à une aversion volontaire contre ceux
dont on s'est cru offensé. Ce qui fait
voir que ce n'est pas peu de chose que
de blesser la charité par quelque offen-
se faite au prochain ; car outre le mal
qu'on lui fait , s'il en conçoit quelque
sentiment d'aversion , & quelque desir
de vengeance , on lui cause une tenta-
tion continuelle , après même qu'il a
pardonné ; par le souvenir de l'injure ,
qui ne s'effaçant pas entierement de la
mémoire , peut à tout moment renou-
veller la même plaie : c'est pour reme-
dier à cette plaie si contraire à la cha-
rité , que Jesus-Christ nous a obligés à
réitérer le pardon des offenses , toutes
les fois que nous lui demandons la ré-
mission de nos péchés , en récitant l'O-
raison Dominicale.

D. Quelles sont les dispositions con-
traires à cette demande , & qui en dé-
truisent l'effet ?

R. 1°. C'est de n'avoir aucune dou-
leur de ses péchés, ni aucun desir de s'en
corriger.

2°. De conserver quelque aigreur vo-
lontaire contre le prochain , à cause de
l'offense qu'on en a reçue.

3°. De s'entretenir & de se laisser al-

ler volontairement à des desirs de vengeance, & de se réjouir du mal qui arrive à ceux dont nous avons reçu quelque offense.

D. Quelles sont les instructions renfermées dans cette demande ?

R. On les peut facilement recueillir de ce qui a été dit. Premièrement, cette demande nous apprend la nécessité absolue de se reconnoître coupable d'une infinité de péchés au moins véniels.

2°. Elle comprend la nécessité de pardonner continuellement aux autres les fautes qu'ils ont faites contre nous.

3°. Elle nous apprend l'extrême préjudice que nous causent les sentimens volontaires d'aigreur & d'aversion contre le prochain, puisqu'ils nous ferment la miséricorde de Dieu, & qu'ils rendent nos fautes irrémisibles pendant qu'ils subsistent.

4°. Elle nous fait voir qu'il est à craindre que nous n'irritions Dieu au lieu de l'appaiser, si nous ne pardonnons que de bouche à ceux qui nous ont offensés, & si nous nourrissons volontairement quelque secrète aversion contre eux : Car en disant, *Seigneur, pardonnez-nous, comme nous pardonnons*, c'est-

dire en effet à Dieu : Seigneur, ne nous pardonnez pas, puisque nous ne pardonnons pas aux autres. Outre cela, en disant à Dieu : Pardonnez-nous nos péchés, nous demandons à Dieu qu'il les pardonne à ceux qui nous ont offensé, puisque nous prions pour eux comme pour nous.

Or qu'y a-t-il de plus absurde que de demander à Dieu qu'il leur pardonne si nous ne leur pardonnons pas sincèrement nous-mêmes. C'est pourquoi le Sage représente fortement le dérèglement de cette conduite. *Un homme, dit-il (a), retient sa colere contre un autre homme, & il a la hardiesse de demander à Dieu le remede de ses maux. Il n'a point de misericorde pour un autre homme semblable à lui, & il demande à Dieu qu'il lui pardonne ses péchés. Lui qui n'est que chair garde sa colere, & il demande misericorde à Dieu : Qui lui pourra obtenir le pardon de son péché ?*

(a) Homo homini servat iram, & à Deo querit medelam. In hominem similem sibi non habet misericordiam, & de peccatis suis deprecatur. Ipse cum caro sit, reservat iram, & propitiationem poscit à Deo, quis exorabit pro delictis illius. *Ecclesiast. 28.*

 CHAPITRE VIII.

Sur la sixième demande de l'Oraison Dominicale , Ne nous laissez pas entrer en tentation.

D. **Q**uel est le sens de cette demande ?

R. Il y a eu des Peres qui ont cru que l'on demandoit à Dieu par-là qu'il nous préservât des tentations en les éloignant de nous : & en effet , Dieu nous commande bien de souffrir les tentations , mais non pas de les aimer. Il est toujours bon de les éviter par la connoissance de notre foiblesse , & il n'est pas besoin , selon les mêmes Peres, de s'y exposer.

On peut donc demander à Dieu ce moyen d'éviter le péché , pourvû qu'on le fasse avec soumission, & qu'on accepte les autres voyes que Dieu peut choisir pour nous perfectionner, entre lesquelles la tentation peut avoir lieu ; puisqu'étant soufferte comme il faut , elle nous apporte de très-grands biens.

D. Quels biens peut apporter la tentation ?

R. Elle

R. Elle découvre à l'homme combien son ame est aisée à ébranler, combien l'édifice des vertus qu'il pensoit avoir élevé, a peu de soutien & de fermeté s'il n'est soutenu par la grace. Elle l'oblige de recourir à Dieu avec humilité, en lui disant avec saint Pierre (a), *Seigneur, sauvez-nous, car nous périssons.*

La tentation anime quelquefois l'homme & le fortifie, en lui montrant qu'avec le secours de Dieu on peut surmonter les tentations.

Sans la tentation, les vices croîtroient; car c'est en résistant aux tentations qu'on les réprime.

Les vertus ne seroient point augmentées; car c'est le moyen ordinaire que Dieu choisit pour les faire croître. Nous serions privés du bonheur de la souf-

(a) Salva nos Domine, perimus. *Matth. 8. v. 25.*

Quando autem rogamus, ne in tentationem veniamus; admonemur infirmitatis & imbecillitatis nostræ, dum sic rogamus, ne quis se insolenter extollat, ne quis superbe & arroganter aliquid assumat, ne quis aut confessioni, aut passioni suæ gloriam suam ducat. *Cypr. de orat. Dom.*

Hic jam nostræ nos profecto humilitatis admonuit, ut scilicet reprimeret indomitæ mentis tumorem. Docet enim nos, non quidem recusare certamina; nec tamen in ea audacius insilire; hoc enim modo, & nostra incipit clarior esse victoria, & diaboli infelicioꝝ pugna videbitur. *Chryf. homil. 20. in Matth.*

france, qui doit être néanmoins notre joie, selon saint Jacques : *Mes freres, dit cet Apôtre, faites votre joie des diverses afflictions qui vous arrivent, & soyez persuadés que l'épreuve de votre foi, e'est-à-dire votre persévérance, produit la patience.*

D. Le sens que les Peres donnent le plus ordinairement à cette demande, est-ce que nous prions Dieu par-là de nous exempter des tentations ?

R. Non ; ils enseignent communément que nous demandons par-là, non l'exemption des tentations, mais de ne pas succomber aux tentations : car c'est le sens du mot *entrer*. On dit qu'on *entre* dans une pensée quand on l'approuve, qu'on *entre* dans la vérité quand on la reçoit : ainsi *entrer* dans la tentation, c'est y succomber & y consentir.

D. Comment est-ce que l'homme succombe aux tentations ?

R. Il y succombe, dit saint Augustin (a), en y consentant, si ce sont des tentations qui l'attirent ; en y cédant, si ce sont des tentations qui le

(a) Aliud est autem induci in tentationem, aliud tentari. . . . inducimur enim, si tales accederunt, quas ferre non possumus. *Aug. de serm. Dom. in mont. l. 2. c. 8.*

poussent au mal par la terreur ; mais soit qu'il y cede , soit qu'il y consente , ce n'est que par sa volonté & par sa propre malice.

D. L'homme ne pourroit-il pas résister s'il le vouloit ?

R. Il le pourroit sans doute ; mais sa maladie consiste à ne le vouloir pas , parce qu'il aime les créatures , & les objets que la concupiscence lui représente.

D. Comment Dieu nous empêche-t-il de succomber aux tentations ?

R. C'est ; ou en les éloignant de nous pour épargner notre foiblesse , ou en nous donnant un amour pour le bien plus fort que la passion qui nous attire au péché.

D. On a donc besoin de la grace & de l'amour de Dieu pour vaincre toutes les tentations ?

R. Cela est défini par les Conciles , & ne se peut nier sans erreur. Il est nécessaire , dit le Pape Innocent (*a*) , que comme nous sommes victorieux quand Dieu nous assiste , nous soyons

(*a*) Necessè est ut quo auxiliante vincimus , eo non auxiliante vincamur. *Epist. ad Concil. Cath. Mileu.*

vaincus quand il ne nous assiste pas. Et ailleurs (a), il est nécessaire que celui qui est privé de la grace divine, tombe dans les pièges du diable. S'il y avoit quelque tentation que l'on pût surmonter sans la grace, on ne seroit pas obligé de prier toujours. Or on y est obligé selon les saintes Ecritures, parce qu'on est toujours en danger de succomber aux tentations. *Mes yeux*, dit le Psalmiste (b), *sont toujours tournés vers le Seigneur, parce que c'est lui qui garentira mes pieds des pièges.*

D. Pourquoi Dieu ne donne-t-il pas à tous les hommes cet amour plus fort que la tentation ?

R. Tous les hommes & même les plus justes méritent par les péchés véniels qu'ils commettent tous les jours, que Dieu ne leur donne pas ces graces fortes & spéciales par lesquelles on surmonte les tentations ; mais Dieu, par une bonté particulière, ne laisse pas de les donner à plusieurs qui ne les méritent pas plus que les autres, & il les donne ordinairement à ceux qui recon-

(a) Vide Concil. Araus. 2. c. 22. Aug. de natur. & grat. c. 67. de spir. & lit. c. 15.

(b) Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellat de laqueo pedes meos. Ps. 24. 16.

DE L'ORAISON DOMINICALE. VOY
noissant leur foiblesse , les lui deman-
dent avec soumission & avec humilité.

D. Quels sont les péchés qui font or-
dinairement que Dieu ne nous assiste
pas de ses graces spéciales ?

R. C'est principalement l'oïveté , la
négligence à prier , & l'orgueil ; car
l'oïveté donne l'entrée au diable , la
négligence à prier ne le repousse pas en
obtenant le secours de Dieu , & l'or-
gueil éloigne ce secours , & porte Dieu
à nous abandonner à nous-mêmes , ce
qui suffit pour nous perdre.

D. Peut-on être exempt en cette vie
de toutes sortes de tentations ?

R. Non ; car sans parler de celles du
diable qui ne meurt jamais , sans parler
du monde qui nous attire toujours par
les objets qu'il nous présente , la con-
cupiscence ne cesse point de nous faire
une guerre continuelle , & de combat-
tre en nous l'esprit de Dieu. Ainsi ceux
qui ne sentent point les tentations ,
doivent craindre que ce repos dont ils
jouissent , ne vienne de ce que l'esprit
ne combat point la chair , & qu'il la
laisse régner en paix.

D. Avec quelle disposition faut-il
faire à Dieu cette demande , *qu'il ne*

nous laisse point succomber en tentation ?

R. Avec une forte & ferme persuasion , que si Dieu ne nous assistoit, nous serions incapables par nous-mêmes de résister aux tentations : que nous pouvons tout avec son secours , & que nous ne pouvons rien sans son secours.

D. D'où vient que plusieurs personnes n'obtiennent pas de Dieu ce qu'ils demandent par cette priere ?

R. Plusieurs ne demandent point sincèrement à Dieu de ne point succomber aux tentations , parce que leur volonté les aime & met son plaisir à y succomber ; d'autres ne sont point intérieurement persuadés de leur impuissance , & au même temps qu'ils font à Dieu cette priere , ils ont dans le cœur une présomption secrète de leurs propres forces ; d'autres se contentent de l'avoir demandé une fois , & ne continuent pas à le demander ; d'autres se contentent de prier , & n'y joignent pas le travail & la fuite des occasions.

D. Quelles instructions devons-nous tirer de cette demande ?

R. 1°. Elle nous apprend que la grace nous est absolument nécessaire pour

surmonter les tentations : car l'on ne demande à Dieu que ce qu'on ne sçau-
roit faire sans son secours.

2^o. Que cette grace nous est néces-
saire pour toutes sortes de tentations :
car on ne demande pas à Dieu son se-
cours pour certaines tentations , mais
généralement pour toutes les tentations ;
ce qui fait voir , comme dit le Pape
Zozime (*a*), qu'il n'y a point de tems
où nous n'ayons besoin du secours de
Dieu. Quelles sont, dit saint Chryso-
stome (*b*), les tentations que nous ne
pouvons surmonter sans la grace ? ce
sont toutes les tentations ; car la puis-
sance de les surmonter vient de Dieu.

3^o. Cette demande conclut , que la
grace que nous demandons à Dieu , ne
nous donne pas seulement le pouvoir
de surmonter les tentations , mais de les
surmonter en effet. Car nous deman-
dons à Dieu la victoire des tentations ,
& non le simple pouvoir de les vaincre ;
& nous ne nous croyons exaucés , que
quand nous les surmontons en effet.

4^o. Cette demande nous fait voir

(*a*) Quod ergo tempus intervenit , quo ejus noa
egeamus auxilio ? *Zozimi. ad omnes Episcopos.*

(*b*) *Chrysoft. in 10. c. 1. ad Corinth.*

qu'il n'est pas permis de s'exposer aux tentations que l'on ne peut éviter ; car puisque nous n'avons pas la force d'y résister par nous-mêmes , c'est une témérité visible de s'y exposer ; & nous ne le pouvons faire , ou sans présomption , si nous croyons avoir cette force par nous-mêmes ; ou sans tenter Dieu , si nous négligeons les moyens humains qu'il nous donne de ne pas succomber aux tentations , en les évitant.

D. Pourquoi ajoutez-vous quand on le peut éviter ?

R. C'est que souvent on ne sçauroit éviter certaines tentations , qu'en s'engageant à d'autres plus dangereuses. Il y en a , par exemple , à qui l'on ne peut conseiller de quitter entièrement la conversation du monde ; parce que la solitude est encore pour eux plus dangereuse , & une plus grande tentation ; & dans ces rencontres la prudence chrétienne veut que l'on souffre les moindres , & que l'on évite les plus dangereuses par rapport à notre disposition.

D. Ne peut-on jamais entreprendre certaines œuvres de charité qui produisent des tentations ?

R. On le peut , ou quand il y a né-

cessité, ou quand on a une juste confiance du secours de Dieu pour surmonter ces tentations.

D. Comment peut-on avoir cette confiance du secours de Dieu, puisqu'il dépend toujours de lui de nous le refuser ?

R. Encore que Dieu soit toujours le maître de ses graces, néanmoins quand il en a souvent assisté quelqu'un pour une certaine œuvre, & pour surmonter une certaine tentation, cela lui peut donner sujet d'avoir plus de confiance, qu'il l'en assistera encore; au lieu que ceux qui n'ont jamais éprouvé cette assistance, ne doivent s'engager qu'avec beaucoup de circonspection: C'est ce qui fait qu'il y a des œuvres qui peuvent être entreprises sans témérité par les uns, & ne le peuvent être par les autres. Ce n'est pas que les uns & les autres n'ayent besoin de demander la même grace avec la même humilité: mais l'expérience de cette grace est une marque pour ceux qui l'ont, que Dieu les appelle à la pratique de cette bonne œuvre; & le défaut de cette expérience, donne un sujet légitime aux autres de douter s'ils y sont appelés. Ainsi il y a

des personnes qui peuvent se porter plus librement que d'autres à la conversation & à la conduite spirituelle des femmes, quoique personne ne s'y doive engager sans utilité & sans quelque espèce de nécessité. C'est ce qui allie la différente conduite qu'on remarque dans les Saints, à l'égard de certains états dangereux; les uns y sont portés, les autres les ont fuis: les uns les ont désirés, les autres ont demandé à Dieu d'en être préservés, selon que Dieu les remplissoit, ou de la confiance en sa grace, ou de la vue de leur propre foiblesse, & selon qu'ils avoient plus ou moins éprouvé le secours de Dieu en de semblables occasions.

Il est vrai néanmoins que la conduite qui consiste à éviter les tentations, & principalement celles qui sont dangereuses, & qui ont besoin de grandes forces pour y résister, est la moins suspecte & la plus ordinaire. C'est pourquoi l'on voit que la plupart des Saints ont évité les grands biens, les grandes affaires, les grandes afflictions & les grands dangers, non par mollesse ni par lâcheté, mais par le sentiment de leur infirmité & de leur foiblesse. Ils dési-

roient souffrir pour Dieu , & ils fuioient néanmoins les persécutions. Ils désiroient travailler pour le salut du prochain , & néanmoins ils s'éloignoient des ministeres qui y obligent. C'est par cet esprit que les premiers Chrétiens supplioient Dieu de retarder la venue de l'Antechrist qu'ils croyoient proche, parce que l'Evangile leur apprenoit qu'il abattroit les plus fermes. Et Salomon demandoit à Dieu par le même mouvement , qu'il ne lui envoyât ni les richesses , ni la pauvreté , l'un & l'autre étant un état dangereux. Enfin , c'est par le même motif que les grands Saints se sont éloignés des charges & des dignités de l'Eglise , dans la crainte de n'avoir pas les qualités nécessaires pour les remplir dignement. Ils ont même tremblé lorsqu'ils y étoient appelés le plus légitimement , par l'appréhension qu'ils ont eue que Dieu ne voulût punir leur orgueil secret , & leur cupidité intérieure , en permettant qu'ils y fussent élevés , comme Judas le fut à l'Apostolat , Nicolas à la dignité de Diacre par les Apôtres mêmes , & par toute l'Eglise.

CHAPITRE IX.

Sur la dernière demande de l'Oraison Dominicale : Délivrez-nous du mal.

D. DE quoi demande-t-on à Dieu qu'il nous délivre, en lui disant dans l'Oraison Dominicale : *Délivrez-nous du mal ?*

R. Les Peres Grecs ont cru qu'on demandoit à Dieu d'être délivré du malin esprit, c'est-à-dire, de ses pièges & de ses suggestions en cette vie, & de la damnation en l'autre.

Les Peres Latins croient que l'on demande à Dieu la délivrance de tous les maux du corps & de l'esprit, intérieurs, extérieurs, passés, présents & futurs, comme parle l'Eglise dans le Canon de la Messe (a), où il est dit en termes positifs : *Délivrez-nous, Seigneur, de tous les maux passés, présents & à venir*, sur quoi il faut remarquer que tous les maux passés, présents & à venir, dont l'Eglise militante demande la délivrance, se peuvent réduire à

(a) Libera nos quæsumus, Domine, ab omnibus malis, præteritis, præsentibus & futuris.

DE L'Oraison DOMINICALE. 109
deux points, le péché qui est le véritable mal, & la persécution de l'Eglise qui est la source d'une infinité de péchés, & dans ceux qui la causent, & souvent même dans ceux qui la souffrent. La grace de souffrir & de persévérer dans la souffrance pour la foi, la vérité & la justice étant donnée à peu de personnes.

On peut encore entendre ces mots : tous les maux passés, présents & à venir, des péchés passés dont nous sommes redevables à la justice de Dieu, de la concupiscence toujours présente qui nous sollicite au péché, & des tentations & des occasions futures du péché où nous pouvons tomber, ou bien du péché présent dont la source est souvent dans les péchés passés, & dont les effets s'étendent quelquefois dans tout le reste de la vie.

D. Est-il permis de souhaiter & de demander d'être déliyré de tous les maux de cette vie ?

R. Comme il est permis de désirer & de demander d'être heureux, il est permis de souhaiter & de demander la délivrance de toutes sortes de maux. Car tout mal partage l'ame, & l'empêche.

de se porter à Dieu avec toute son activité. Tout mal vient du péché. Tout mal est contraire à l'institution première de la nature. Mais comme nous ne devons ni espérer, ni demander la béatitude pour cette vie ici, mais seulement pour l'autre, nous ne pouvons demander pour cette vie une entière exemption de maux ; car ce seroit renverser l'ordre de Dieu, qui a assigné les souffrances à cette vie, & qui en a fait un moyen pour arriver à la félicité de l'autre. Outre qu'il est injuste que péchant en cette vie, nous voulions y être exempts de châtement & de maux.

D. Comment pouvons-nous donc faire cette prière à Dieu pour le temps de cette vie ?

R. Nous la pouvons faire, en lui demandant qu'il nous délivre des maux qui surpassent nos forces, & qui sont capables de renverser notre patience : Car ils ne sont proprement maux qu'à cet égard. Les maux que nous souffrons avec patience, sont plutôt des biens que des maux, puisqu'ils operent notre salut. Il n'y a de vrais maux que ceux qui nous portent au péché, & qui nous y engagent, & ce sont ceux-là dont on

DE L'ORAISON DOMINICALE. III
doit demander à Dieu d'être délivrés.

D. Quels sont les principaux de ces maux ?

R. Ce sont l'ignorance, la concupiscence, la mort du corps, & celle de l'ame.

D. Qu'entendez-vous par cette ignorance dont nous demandons d'être délivrés ?

R. Ce n'est pas toute sorte d'ignorance ; parce que toute sorte de connoissance n'est pas le bien de l'homme dans cette vie. Il y a même bien des choses qu'il est beaucoup meilleur d'ignorer, parce qu'elles servent souvent de tentation en fournissant des images, & des objets trompeurs à la volonté : Mais l'ignorance dont nous devons souhaiter d'être délivrés, est l'ignorance du bien & du mal, & l'ignorance de la vraie justice, qui fait qu'on ne voit pas les chûtes, & c'est cette ignorance qu'on appelle aveuglement de cœur, *cacitas cordis* : qui a sa source dans la cupidité, ou la mauvaise volonté, & qui cesseroit si notre volonté devenoit bonne.

Cette ignorance de la justice entraîne souvent avec elle l'ignorance des Mysteres de Jesus-Christ, quoiqu'elle n'en

112 SECONDE INSTRUCTION.

soit pas une cause nécessaire : car Dieu qui seroit prêt de lui-même de faire connoître les saints Mysteres de la foi qui sont nécessaires au salut , n'en refuse la connoissance à certains hommes, qu'à cause des crimes qu'ils commettent contre la loi naturelle , par cette premiere ignorance qui naît immédiatement de la corruption du cœur , & de l'amour des créatures.

D. La concupiscence que vous dites être le second objet de cette demande, ne pouvant jamais être entièrement détruite dans cette vie, comment demande-t-on à Dieu d'en être délivrés ?

R. Quoiqu'on n'en espere pas une entière délivrance en cette vie, on ne laisse pas de la demander à Dieu, parce qu'il dépend de lui de commencer à la détruire , & de la diminuer dès cette vie même par la grace , pour l'anéantir entièrement par la lumiere de la gloire dans l'autre ; outre que l'entier anéantissement de l'ignorance, qui sera causée par la gloire , la présence & la parfaite connoissance de Dieu dans l'autre vie , ne sera qu'une suite , & la récompense des prieres de celle-ci.

D. Que s'ensuit-il de-là ?

R. Que nous ne devons jamais aimer la concupiscence ni ses effets ; & que comme elle ne vient point de Dieu, mais du péché , nous devons travailler sans cesse à la détruire autant que nous le pourrons. Nous devons la mortifier sans cesse , être toujours aux mains avec elle , & ne nous laisser jamais jusques à la mort de la combattre.

D. Comment peut-on demander d'être délivré de la mort du corps, puisque la charité parfaite la doit au contraire désirer , & que saint Paul disoit lui-même (a) qu'il désiroit d'être dégagé des liens du corps ?

R. On peut considérer la mort en deux manieres différentes.

1°. Comme la cessation du péché , l'entrée en l'autre vie , & le moyen de nous unir plus parfaitement à Jesus-Christ.

2°. La mort est une grande tentation, ou plutôt la plus grande des tentations, & l'ennemie la plus redoutable & la plus difficile à vaincre : C'est en cette maniere que la mort est proprement notre ennemie, qui est le nom que l'Apôtre lui donne ; parce qu'elle est l'en-

(a) Desiderium habens dissolvi. *Phil.* 1. 25.

nemi le plus formidable à l'infirmité de l'homme , & le plus capable d'ébranler sa volonté , & de la détourner de Dieu. Or par la mort ainsi considérée , il faut entendre tout ce qui prépare , tout ce qui porte à la mort , & tout ce qui nous en menace. C'est ce qu'un Payen appelloit la pompe & l'appareil de la mort, c'est-à-dire , la pauvreté , les maladies , les naufrages , les meurtres & les tourmens qui effrayent la nature foible ; c'est ce qui engage ceux qui craignent Dieu , de lui demander qu'il nous délivre de ces maux , non en nous faisant éviter la mort , mais en nous fortifiant contre ses attaques.

On doit aussi entendre par ce mal dont nous demandons à être délivrés , la mort de l'ame qui est le plus terrible des maux. L'homme dans cette vie a une double pente à cette double mort : l'ignorance , la concupiscence , & la terreur de la mort du corps , le conduisent & le poussent sans cesse dans cet abîme ; & c'est par le sentiment de cette pente que les justes mêmes s'écrient avec Job (a) : *Pardonnez-moi , Sei-*

(a) Parce mihi , Domine , nihil enim sunt dies mei.
Job. 7. 16.

gneur, parce que ma vie n'est rien. Et avec David (a) : *Qui est l'homme dont la vie subsistera, qui évitera la mort, & qui délivrera son ame de l'enfer ?*

D. Quelles instructions peut-on tirer de cette demande ?

R. On peut tirer celles-ci.

1^e. Que ceux qui veulent vivre selon les sens & les passions, ne peuvent dire sans mensonge cette priere, *Délivrez-nous du mal* ; puisqu'ils ne souhaitent point la vraie lumière qui nous délivre de l'ignorance, ni la charité qui nous délivre de la concupiscence, & enfin qu'ils ne craignent point la mort de leur ame. Ils sont de ceux dont le Sage dit : *Qu'ils ont cru que la mort est leur amie : Estimantes illam amicam* ; puisqu'ils mettent leur bonheur à vivre selon la concupiscence qui ne conduit qu'à la mort : *Quand la concupiscence a conçu*, dit l'Apôtre saint Jacques (b), *elle enfante le péché ; & le péché étant accompli engendre la mort.*

2^o. Que l'emploi des hommes dans

(a) *Quis est homo qui vivet & non videbit mortem ; eruet animam suam de manu inferi. ? Ps. 88. 49.*

(b) *Concupiscentia cum conceperit, parit peccatum ; peccatum autem cum consummatum fuerit, generat mortem. Jacob. 1. 15.*

cette vie doit être de travailler sans cesse à dégager l'ame de la concupiscence, qui produit l'ignorance, & attire la mort de l'ame ; mais que dans ce combat & cette guerre continuelle, tous les efforts des hommes sont inutiles & impuissans, sans le secours & la grace de Dieu.

3°. Que ce mal dont nous devons souhaiter d'être délivrés, ne pouvant être détruit absolument en cette vie, nous devons aspirer & tendre par nos souhaits, à cette autre vie où nous en ferons parfaitement délivrés.

4°. Que c'est un effroyable orgueil, & une insensibilité monstrueuse, qu'étant pressés par la concupiscence, l'ignorance & la mort, qui sont trois ennemis qui nous tiennent, pour ainsi dire, sans cesse le pied sur la gorge, nous osions nous révolter contre Dieu, qui seul nous en peut délivrer, & que nous puissions nous occuper des choses du monde. En effet, que diroit-on d'une personne qui ne songeroit qu'à se divertir, lorsqu'il n'est pas seulement prêt d'être attaqué, mais qu'il est actuellement aux prises avec un ennemi redoutable ? que ne penseroit-on point

d'un homme qui dans cet état, seroit assez fou pour outrager celui dont il attendroit tout son secours ? c'est néanmoins ce que les hommes font tous les jours.

D. Qu'est-ce que les trois dernières demandes de l'Oraison Dominicale, ont de commun & de différent ?

R. Elles conviennent, en ce qu'elles sont toutes trois contre la concupiscence ; mais elles sont différentes, en ce que dans la première, on demande à Dieu (*a*) qu'il détruise les effets passés de la concupiscence, qui sont les péchés. Dans la seconde, on demande à Dieu (*b*) qu'il nous garantisse de ses effets futurs, qui sont les tentations qu'elle pourroit exciter en nous, & les péchés où elle nous pourroit engager. Et dans la dernière on lui demande (*c*) qu'il nous délivre de la concupiscence même, & de tous ses efforts, en l'affoiblissant en cette vie, & la détruisant entièrement en l'autre, & c'est dans cet esprit que l'Eglise dans le Ca-

(*a*) Remettez-nous nos péchés, &c.

(*b*) Ne nous mettez point à l'épreuve de la tentation,

(*c*) Délivrez-nous du mal,

non de la Messe fait dire au Prêtre après l'Oraison Dominicale ces paroles : Délivrez-nous , Seigneur , de tous les maux passés , présens & à venir , ces paroles n'étant qu'une répétition , ou pour mieux dire , un abrégé de ce qui est renfermé dans les trois dernières demandes.





TROISIEME INSTRUCTION.

De la Salutation Angelique.

CHAPITRE PREMIER.

De la Salutation Angelique en général.

Du devoir des Chrétiens de s'en instruire.

D. Les Chrétiens sont-ils obligés de sçavoir la Salutation Angelique ?

R. Il y a des choses qui ne sont commandées par aucuns préceptes exprès, & qui ne se peuvent néanmoins obmettre sans une négligence, qui marque une très-mauvaise disposition : l'ignorance de la Salutation Angelique est de ce genre. L'Eglise la joint à l'Oraison Dominicale, en commençant & en finissant son Office : Elle commande aux Pasteurs d'en instruire les fideles, & de leur apprendre à recourir à l'intercession de la sainte Vierge ; par quel esprit :

pourroit-on donc se dispenser d'imiter l'Eglise ? ne seroit-ce pas rendre ses soins & ses desirs inutiles dans une chose si facile , & ne peut-on pas dire véritablement qu'une pareille négligence ne peut venir que d'une indifférence pour la Religion & pour le salut , qui est une disposition très-criminelle ?

D. Pourquoi l'Eglise fait-elle tant d'état de cette priere , & pourquoi l'a-t-elle jointe dans l'Office à l'Oraison Dominicale ?

R. Pour plusieurs raisons. Premièrement , pour réparer les outrages que les Hérétiques ont fait à la sainte Vierge , dont ils ont particulièrement attaqué le culte.

2^o. L'Eglise après s'être adressée à toute la sainte Trinité , par l'Oraison Dominicale , en empruntant les paroles de Jesus-Christ , emprunte celles que l'Ange & sainte Elisabeth ont adressées à la sainte Vierge , pour implorer son intercession auprès de son Fils : elle s'adresse à elle comme au principal membre de l'Eglise , & comme à celle qui est le plus en état de la représenter auprès de son Fils , & de parler pour elle

elle par un titre particulier, puisque selon saint Augustin (a), la sainte Vierge a cooperé par sa charité à la naissance de tous les membres de l'Eglise.

3°. L'Eglise en joignant la Salutation Angelique à l'Oraison Dominicale, nous apprend l'union toute singuliere que Jesus-Christ a avec la sainte Vierge, & la communication abondante qu'il lui fait de ses graces & de son pouvoir, beaucoup au-dessus de celle qu'il fait aux autres Saints. Elle veut nous donner par-là l'exemple de la distinguer extrêmement des autres Saints : Car elle célèbre la Fête des Saints à certains jours de l'année; mais par la récitation qu'elle fait tous les jours de cette priere, elle fait en quelque sorte la Fête de la Vierge tout le long de l'année, & elle excite les fidèles à prendre tous les jours la sainte Vierge pour leur Protectrice particuliere.

4°. Si on a raison de s'adresser à la sainte Vierge dans toutes sortes de besoins, on en a une particuliere de lui demander son assistance au commencement de la priere. Car elle a possédé l'esprit de la priere avec une éminence

(a) De sancta Virginit.

incomparable. Sa vie n'a été qu'une adoration continuelle de Dieu, & elle continue ce même exercice dans le ciel. Il est donc bien raisonnable, quand il s'agit de louer & d'honorer Dieu, de se joindre à la principale Adoratrice de Dieu entre les pures créatures, & de suppléer par l'excellence de ses adorations, à la foiblesse des nôtres.

5°. La priere que l'Eglise adresse à la sainte Vierge, & qu'elle veut que tous les Chrétiens apprennent avec soin, remet dans l'esprit des Fidèles le Mystere de l'Incarnation, qui est le fondement de tout l'œuvre de la Rédemption des hommes. Cette priere est composée des paroles que l'Ange dit à la sainte Vierge, en lui annonçant ce divin Mystere, & de celles dont sainte Elisabeth se servit pour l'en congratuler. Et ainsi elle comprend en peu de paroles tout l'ouvrage de Dieu, qui étoit renfermé dans ce Mystere comme dans son principe, & la part que la sainte Vierge a eu à ce grand ouvrage; ce qui oblige tous les Chrétiens à une dévotion toute particuliere envers elle.

D. Récitez la Salutation Angelique.

DE LA SALUTATION ANGEL. 123

R. Je vous salue (a) Marie , pleine de grace , le Seigneur est avec vous.

Vous êtes benie (b) par-dessus toutes les femmes , & Jesus le fruit de vos entrailles est beni.

Sainte Marie (c) , Mere de Dieu , priez pour nous , pauvres pécheurs , maintenant & à l'heure de notre mort.

Le commencement de cette priere est composé , ainsi que nous venons de dire , des paroles avec lesquelles l'Ange annonça à la sainte Vierge le mystere de l'Incarnation.

La suite contient ce que sainte Elisabeth lui dit, lorsqu'elle la congratula des grands Mysteres que Dieu opéroit en elle , des graces dont il la combloit , & par lesquelles il l'élevoit si fort au-dessus des autres femmes.

La troisiéme & derniere partie a été ajoutée par l'Eglise , pour représenter à la sainte Vierge nos miseres , & le besoin que nous avons de son intercession ; & pour la prier d'attirer sur nous les graces qui nous sont nécessaires pen-

(a) Ave Maria gratia plena , Dominus tecum.

(b) Benedicta tu in mulieribus , & benedictus fructus ventris tui Jesus.

(c) Sancta Maria Mater Dei , ora pro nobis peccatoribus , nunc & in hora mortis nostræ.

124 TROISIEME INSTRUCTION.

dant le cours de notre vie, & principalement à l'heure de notre mort.

D. Que veut dire le mot d'*Ave* ?

R. Ce mot n'est pas seulement une simple salutation, c'est encore un souhait de joie, & l'Eglise témoigne par là qu'elle prend part à la joie que la Vierge a ressentie au moment de l'Incarnation, & qu'elle fit paroître depuis par les paroles dont elle se servit dans son Cantique, en disant (a) : *Et mon esprit a été comblé de joie en Dieu mon Sauveur.*

(a) Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo. *Luc. 1. 46.*

CHAPITRE I I.

*Sur ces paroles, Gratia plena,
Pleine de graces.*

Comment on se peut former une idée véritable & solide de la plénitude de la grace de la sainte Vierge.

D. **Q**uelles preuves a-t-on de la plénitude de la grace de la sainte Vierge ?

R. Il n'en faut point d'autres preuves

que le témoignage de Dieu même, qui la déclara pleine de grace, par le ministère de l'Ange. Il sçavoit ce qu'il lui en avoit donné, & cet éloge extraordinaire marque sans doute une sainteté extraordinaire. La foi suffit donc pour nous assurer de l'éminence de la vertu de la sainte Vierge; mais pour animer notre zele & notre amour envers elle, il est bon de se servir de quelques considérations pour se former une idée plus distincte de la prééminence de ses graces.

D. Proposez-nous quelques-unes de ces considérations?

R. En voici qui peuvent être utiles. Premièrement, il y a cette différence entre les ames imparfaites & les parfaites; qu'à l'égard des ames imparfaites, les dispositions intérieures qui sont marquées par leurs actions & par leurs paroles, sont passageres, parce que Dieu ne les remue pas continuellement, ainsi il ne faut pas toujours absolument juger de ce qu'elles sont, par ce qu'elles font, ni par ce qu'elles disent en certains tems, ou en certains momens. Mais il n'est pas de même des ames parfaites; elles ont toujours les

mêmes sentimens & les mêmes dispositions ; & si elles ne disent pas toujours extérieurement les mêmes choses , elles le disent toujours dans le cœur.

Il n'y a qu'à se servir de cette considération pour concevoir une grande idée de la vertu de la sainte Vierge. Rien n'est plus admirable que cette humilité profonde avec laquelle elle se soumet aux ordres de Dieu , lorsqu'on lui annonce la nouvelle de l'Incarnation : rien n'est plus humble que le parfait abaissement de son ame sainte , qui ne lui permet dans ce haut point de grandeur où Dieu l'élevoit , d'envisager que deux objets , sa propre bassesse , & l'obéissance qu'elle doit à Dieu. Rien n'est si soumis , que l'abandonnement parfait qu'elle fait de soi-même entre les mains de Dieu , pour accomplir toutes ses volontés ; ce qui paroît dans ces paroles qu'elle répondit à l'Ange Gabriel (a) : *Voici la servante du Seigneur , qu'il me soit fait suivant votre parole.* Rien n'est plus digne de nos considérations que le retranchement de toutes les vues humaines , & de tout

(a) Ecce ancilla Domini , fiat mihi secundum verbum tuum. *LUC.* 1. 38.

retour sur soi-même qu'elle témoigna. Rien de si sublime que ces transports d'amour & d'adoration qui paroissent dans son Cantique ; que cette joie ineffable qui fit tressaillir son cœur, non en elle-même, mais en Dieu (*a*). *Mon esprit est ravi de joie*, dit-elle, *en Dieu mon Sauveur*. Enfin rien n'est plus grand que ce cœur tout pénétré de la sainteté & de la miséricorde de Dieu, dont les mouvemens sont répandus dans toute la suite de cette admirable priere.

Après s'être formé une idée de l'état de l'ame de la sainte Vierge sur les dispositions qu'elle fit paroître en cette occasion ; il n'y a qu'à concevoir qu'elle a toujours été dans les mêmes dispositions, c'est-à-dire, dans le même anéantissement devant Dieu, dans la même adoration de sa Majesté & de ses miséricordes, dans le même dépouillement de toutes vues humaines, dans le même abandonnement à toutes les volontés de Dieu, & enfin dans la même ardeur & la même pureté d'amour. Il n'y a qu'à considérer que ces dispositions n'ont jamais été interrompues par

(*a*) Et exultavit spiritus meus , in Deo salutari meo. *LUC. 1. 45.*

aucun relâchement, ni par aucun péché ; & qu'ainsi bien loin de diminuer, elles ont toujours reçu de nouveaux accroissemens pendant qu'elle a été sur la terre ; de sorte qu'ayant mérité d'être appelée pleine de grace dès le moment de l'Incarnation, il faut, selon l'analogie de la foi, qu'elle soit parvenue, lorsqu'elle a quitté le monde, à une plénitude de grace qui ne se peut exprimer.

Secondement, la vertu de la sainte Vierge ne s'est jamais dissipée par des actions extérieures, ç'a été un feu renfermé dans son cœur, qui agissoit avec d'autant plus de force, que rien n'en diminueoit l'ardeur.

Troisièmement, les autres Saints n'ont ressenti que passagerement les impressions du saint-Esprit, & n'ont pas eu l'esprit parfaitement assujetti à ses mouvemens, & ainsi ils ont fait paroître des inégalités. On voit qu'ils ont été possédés d'un esprit qui les dominoit, mais dont ils n'étoient pas pleinement remplis : C'est pourquoi les Prophetes ne parloient & n'agissoient pas comme des hommes ordinaires ; mais dans la sainte Vierge, le saint-Es-

prit a possédé pleinement son ame & l'a remplie parfaitement, sa vertu n'a eu aucune inégalité, aucun mouvement extraordinaire ni impetueux : sa disposition a été semblable à celle de Jesus-Christ, en qui il n'a paru aucun transport, & à qui les plus grandes vérités étoient toutes naturelles.

Quatrièmement, il est dit dans l'Evangile, que la sainte Vierge conservoit dans sa mémoire les paroles des Pasteurs, de Simeon, d'Anne & de Jesus-Christ, & qu'elle s'en nourrissoit (a) : *Marie*, dit saint Luc dans son Evangile, *conservoit toutes ces choses dans elle-même, les repassant en son cœur.*

On ne doit point douter que la sainte Vierge n'ait fait la même chose de toutes les paroles & de toutes les actions de Jesus-Christ depuis le commencement de sa vie jusqu'à son Ascension. Or toutes les paroles & toutes les actions de Jesus-Christ étoient non-seulement saintes, mais sanctifiantes ; c'étoit des semences qui produisoient des fruits à proportion de la bonté de la terre qui les recevoit : Jesus-Christ s'en

(a) *Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo. Luc. 2. 19.*

130 TROISIEME INSTRUCTION.

est servi pour sanctifier les divers fidèles, qui composent son Église; & il en a employé tantôt les unes, tantôt les autres; mais il les a toutes réunies dans le cœur de Marie: toutes ces semences divines y ont toutes germé parce qu'elle les a toutes conservées, elles y ont toutes fructifié à proportion des dispositions avec lesquelles elle les a reçues. Qu'on juge par-là ce qu'ont pu produire dans son cœur toutes les paroles & toutes les actions du Fils de Dieu, y étant reçues avec les dispositions admirables qu'elle y a toujours apportées.

Cinquièmement, ce qui affoiblit la grace dans les autres Saints, c'est la résistance que la concupiscence y fait, & le mélange qui se fait dans le cours de leur vie, des vues & des sentimens de concupiscence, avec les vues & les sentimens qui naissent de l'esprit de Dieu; mais la doctrine de l'Église nous oblige de bannir de la sainte Vierge toute sorte de concupiscence: cela paroît clairement par ce qui est dit de la sainte Vierge dans tout le cours de l'Évangile, & on n'a aucune peine à lui attribuer une entière exemption de toutes vues d'amour propre; il n'en paroît

aucune trace ni aucun vestige dans ce qu'elle répondit à l'Ange, ni dans le silence qu'elle garda avec saint Joseph sur le Mystere que Dieu avoit operé en elle, ni dans tout le reste de sa vie, sur-tout on ne sçauroit assez admirer qu'après la mort de son Fils, quelque respect que les Apôtres eussent sans doute pour elle, elle se tint toujours néanmoins dans son ordre; elle ne se mêla point du gouvernement de l'Eglise, elle s'appliqua uniquement à ce qui étoit de la volonté de Dieu sur elle, sans s'en écarter le moins du monde: elle se contenta de mener une vie cachée & intérieure, sans en sortir jamais, parce qu'elle n'avoit point d'amour propre qui la portât à se produire & à s'éloigner des ordres de Dieu: cela donne lieu de conclure que les graces de Dieu ayant trouvé dans la sainte Vierge un cœur sans aucune résistance, & qui les recevoit toujours dans toute leur étendue, sans en ternir jamais la pureté, ni en affoiblir la force par aucun sentiment humain; ces graces, dis-je, ont dû faire en elle des progrès admirables.

Mais pour comprendre en même

tems , & l'éminence de la sainteté de la Vierge , & la justice avec laquelle l'Eglise la distingue de tant d'autres Saints ; il n'y a qu'à la contempler sur le Calvaire , assistant à la Passion de son Fils. Elle n'y est pas avec une foi affoiblie & ébranlée comme celle des disciples , qui avoient perdu l'espérance de la Résurrection de Jesus-Christ , & qui ne le regardoient presque plus que comme un saint homme , à qui on faisoit souffrir une mort injuste ; mais elle y est avec une foi forte & inébranlable , par laquelle elle le reconnoissoit comme Dieu , dans le plus profond de ses abaissèmens.

Mais de quelle maniere , & en quelle disposition a-t-elle assisté à cette mort (a) ? *un glaive de douleur y perça son ame* , selon la prédiction de saint Simeon ; c'est-à-dire , qu'elle souffrit intérieurement tout ce qu'elle vit souffrir à Jesus-Christ. Elle porta avec son Fils le poids de la justice de Dieu. Elle se joignit à lui dans l'oblation qu'il fit de sa vie , pour réparer l'honneur de Dieu , & pour sauver les hommes. Et Jesus-Christ qui lui donnoit une participa-

(a) Luc. 2. 35.

DE LA SALUTATION ANGEL. 135
tion si abondante de sa charité, lui donna une participation de ses souffrances qui y étoient proportionnées : Ce que l'Écriture (qui exprime les plus grandes choses en des termes simples & communs) n'a pas laissé d'appeller *un glaive de douleur*.

Or comme c'est proprement sur le Calvaire que Jésus-Christ a formé son Église, il est clair que la sainte Vierge a coopéré d'une manière excellente & singulière à cette formation : & ainsi on peut dire que si elle avoit enfanté Jésus-Christ chef de l'Église, sans douleur, elle n'a pas enfanté sans douleur le corps de ce Chef ; mais plutôt avec des peines, dont il n'y a que Dieu qui sçache la mesure.

Ainsi on peut dire de la sainte Vierge qu'elle a commencé sur le Calvaire d'être d'une manière particulière la Mère de toute l'Église ; ce qui fut figuré par le don que lui fit notre Seigneur, de son Disciple bien-aimé, pour être son Fils, en lui disant (*a*) : *Femme voilà votre Fils*. Jésus-Christ lui donna en la personne de saint Jean tous les Chrétiens, & ainsi ils doivent avoir pour

(*a*) *Mulier, ecce Filius tuus. Joan. 19. 26.*

elle les sentimens de respect & d'affection , que des enfans doivent avoir pour une mere qui a acquis cette qualité à leur égard , par un titre si saint & si légitime.

On peut donc en saluant la Vierge avec l'Ange , comme pleine de grace , contempler en elle avec les autres plénitudes , celle de sa charité , comblée de douleur , par laquelle elle a enfanté sur le Calvaire tout le Corps de Jesus-Christ , qui est l'Eglise , après en avoir enfanté le Chef sans douleur.

CHAPITRE III.

*Sur les autres parties de la Salutation
Angelique.*

D. **Q**ue veulent dire ces paroles : *Dominus tecum* , Le Seigneur est avec vous ?

R. On les entend d'ordinaire de l'Incarnation du Verbe dans le sein de la Vierge qui alloit s'accomplir , & que l'Ange a représenté comme présent : Car par ce Mystere le Verbe a habité d'une maniere très-singuliere dans Marie.

On les peut aussi entendre de l'habitation de Dieu dans la Vierge, comme dans son temple & dans son trône; car il y habitoit d'une maniere très-particuliere, remplissant tout son entendement & toute sa volonté, étant le principe de toutes ses pensées, de tous les mouvemens de son cœur, & de toutes ses actions; & ne souffrant pas qu'il s'y mêlât la moindre tache, qui en pût ternir la pureté. De sorte que ces termes: *Dominus tecum*, le Seigneur est avec vous, peuvent être regardés comme la source de cette plénitude de grace que l'Ange lui avoit attribuée.

D. Que doit-on considérer dans ces paroles: *Benedicta tu in mulieribus*, vous êtes benie par-dessus toutes les femmes?

R. Sainte Elisabeth qui les a prononcées, y comprenoit toutes les prérogatives excellentes de la sainte Vierge, au-dessus de toutes celles de son sexe, fondée sur la qualité de Mere de Dieu: Et l'Eglise qui les emprunte de sainte Elisabeth en y comprenant les mêmes excellences de la Vierge, accomplit de plus avec joie la prophétie de la Vierge même, qui prédit dans son Cantique,

que toutes les générations publieroient son bonheur. *C'est, dit-elle, ce qui me fera désormais heureuse dans la suite de tous les siècles (a).*

D. Pourquoi ajoute-t-on ces paroles, *Et benedictus fructus ventris tui Jesus, & Jesus le fruit de vos entrailles est beni.*

R. C'est pour montrer que Jesus-Christ est la source de toutes les graces, & de toutes les bénédictions de sa Mere; & que toutes les louanges qu'on donne à la sainte Vierge, doivent se rapporter à Jesus-Christ, comme la sainte Vierge rapporte e'le-même toutes les graces & toutes les actions à la gloire de son Fils.

D. Pourquoi joint-on aux paroles de l'Ange & de sainte Elisabeth cette priere : *Sancta Maria mater Dei ora pro nobis peccatoribus nunc & in hora mortis nostrae.* Sainte Marie mere de Dieu priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort ?

R. L'Eglise a trouvé bon de joindre ces paroles à celles de l'Ange & de sainte Elisabeth.

1°. Pour honorer expressément la

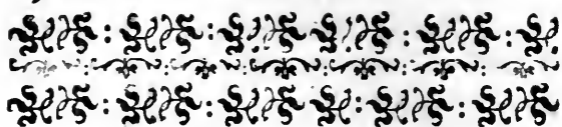
(a) Beatam me dicent omnes generationes.

DE LA SALUTATION ANGEL. 137
sainte Vierge comme mere de Dieu ,
qui est un titre que les Nestoriens lui
avoient contesté.

2°. Pour l'invoquer d'une maniere
plus formelle , plus claire & plus pro-
portionnée aux simples.

3°. Pour avertir les fidèles qu'ils doi-
vent faire toutes leurs prieres dans la
vue de leur mort ; qu'ils doivent avoir
continuellement ce moment terrible de-
vant leurs yeux , & qu'ils doivent mé-
riter par la dévotion qu'ils auront pour
la sainte Vierge pendant leur vie, qu'elle
se rende leur Protectrice au moment de
leur mort , d'où dépend leur éternité.





QUATRIEME INSTRUCTION.

De la Sainte Messe.

CHAPITRE PREMIER.

De la Messe, & des dispositions avec lesquelles on y doit assister.

D. Suffit-il à un Chrétien de s'instruire du *Pater noster*, & de l'*Ave Maria*, pour toutes prieres vocales ?

R. Comme chaque Chrétien ne doit pas aller séparément à Dieu, mais qu'il fait partie d'un corps & d'une société qui est l'Eglise, il est obligé de prendre part à toutes ses prieres en qualité de fidèle ; & par conséquent d'acquiescer les lumieres nécessaires pour y assister avec fruit, & pour s'unir à ses intentions.

D. Quelles sont les principales prieres de l'Eglise ?

R. Ce sont celles qui se font publiquement & en commun dans nos Egli-

ses, dont les principales sont la Liturgie, c'est-à-dire, le saint Sacrifice de la Messe, & ce qu'on appelle l'*Office divin*. On ne sçauroit être vrai fidèle, sans se joindre à l'Eglise dans ces prieres publiques; & l'on ne sçauroit s'y joindre, si l'on n'en est instruit, & si l'on ne sçait ce qu'elles renferment, à quelle intention l'Eglise les a ordonnées, & quelles dispositions il faut avoir pour y assister.

D. Qu'est-ce que la Liturgie ou la sainte Messe ?

R. C'est l'oblation & le sacrifice que l'Eglise fait à Dieu du corps de Jesus-Christ réellement présent sur nos Autels, en commemoration & en continuation du sacrifice de la Croix.

D. Pourquoi dites-vous que le Sacrifice de la Messe est offert en commemoration & en continuation de celui de la Croix ?

R. C'est parce que l'essence d'un Sacrifice comprend plusieurs actions, dont les principales sont l'immolation de la Victime, & l'oblation de la Victime immolée, & ses actions peuvent être séparées de tems. Or celui de Jesus-Christ n'est fini qu'en ce qui regarde l'immolation sanglante de la Victi-

me , mais il continue à l'égard de l'oblation ; Jesus-Christ en qualité de Prêtre éternel a porté sa Victime , c'est-à-dire son corps dans le Ciel , & l'y offre continuellement à Dieu son pere : Or comme il continue dans le Ciel son Sacrifice par cette oblation continuelle , il a voulu qu'il fût aussi continué par les Prêtres sur la terre ; & qu'ayant rendu présente sur les Autels cette même Victime immolée , ils l'offrissent à Dieu jusqu'à la fin des siècles ; c'est pourquoi le Sacrifice de la Messe est en même tems une commémoration & une continuation du Sacrifice de la Croix. C'est une commémoration , parce que l'immolation de la Victime n'y est pas actuellement faite , mais seulement représentée par la distinction des especes du pain & du vin , dont l'une représente le corps de Jesus-Christ mort , & l'autre son sang comme séparé du corps. La Messe est une continuation du Sacrifice de la Croix , parce qu'on y offre le même corps de Jesus-Christ immolé sur la Croix , comme Jesus-Christ l'offre dans le Ciel.

D. Que doivent donc faire les fidèles quand ils assistent à la Messe ?

R. Ce qu'ils auroient dû faire s'ils eussent assisté au Sacrifice sanglant de Jesus-Christ sur le Calvaire, c'est ce que fit la sainte Vierge, qui tint sur le Calvaire la place de toute l'Eglise, qui étoit alors presque toute renfermée dans la personne. Enfin ce que Jesus-Christ & saint Paul nous marquent expressément ; Jesus-Christ en disant à ses Apôtres (a), *faites ceci en mémoire de moi* ; & saint Paul en disant à tous les fidèles en la personne de ceux de Corinthe (b), *que toutes les fois qu'ils mangeroient ce pain & qu'ils boiroient ce calice, ils annonçeroient la mort du Seigneur.*

D. N'y a-t-il donc qu'à penser à la Passion de Jesus-Christ en attendant la sainte Messe ?

R. La Passion de Jesus-Christ sur le Calvaire n'est pas une simple souffrance de tourmens, ni une simple mort ; c'est un sacrifice offert à Dieu en réparation des outrages qui ont été faits par les hommes à sa souveraine Ma-

(a) Hoc facite in meam commemorationem. 1. Cor. 11. 26.

(b) Quotiescumque enim manducabitis panem hunc & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

jesté ; c'est un payement & une satisfaction faite par Jesus-Christ à la justice de Dieu son Pere pour tous les crimes des hommes ; c'est une adoration souveraine & un hommage digne de Dieu , qui lui est rendu par Jesus-Christ ; c'est l'impétration de toutes les graces qui ont été données aux hommes depuis le péché du premier homme jusqu'à la consommation des siècles ; c'est enfin la rédemption particulière des Elus de Dieu. Jesus-Christ a fait tout cela sur l'arbre de la Croix par des mouvemens ineffables. La sainte Vierge en a fait autant , en se joignant aux dispositions de son Fils , & en y participant d'une maniere que nous ne saurions concevoir ; & les Fidèles par conséquent le doivent faire en imitant la sainte Vierge , & en demandant à Jesus-Christ quelque participation des dispositions saintes avec lesquelles il s'est offert , pour pouvoir offrir à Dieu son corps sacrifié avec les mêmes intentions qu'il l'a offert.

1^o. Ils doivent pour cela tâcher d'entrer dans un abaissement profond sous la grandeur infinie de Dieu , dans un vif sentiment de leur néant & de leur

indignité, & dans cette disposition offrir à Dieu le corps de Jesus-Christ, comme la seule Hostie qui soit digne de sa Majesté; & s'offrir en même tems comme joints à cette Hostie, en fondant toute leur confiance d'être reçus de Dieu, sur l'union que Jesus-Christ a bien voulu que nous eussions avec lui.

2°. Ils doivent entrer dans la haine du péché, & dans la vue de l'opposition qu'il a avec la sainteté de Dieu; ils doivent souhaiter avec un désir sincere que l'outrage que le péché a fait à Dieu soit réparé & dans eux, & dans les autres; ils doivent admirer la bonté de Dieu, qui a bien voulu charger son Fils de cette réparation au lieu de nous. Ils doivent enfin adorer ce dessein de Dieu, & s'unir à ce Fils qui a bien voulu s'offrir en Sacrifice pour la réparation du péché.

3°. Ils doivent avoir un grand désir des graces de Dieu qui leur sont nécessaires pour marcher dans sa voie, & pour remedier aux maux de leur ame, & reconnoître en même tems qu'ils sont indignes par eux-mêmes de les obtenir: ce qui les doit encore porter

à offrir à Dieu la mort de son Fils comme le prix & le mérite de ses graces , & à lui demander qu'il les y fasse participer , aussi-bien que ceux pour qui ils voudront prier en particulier.

4°. Ils doivent avoir de grands sentimens de reconnoissance envers Dieu pour les biens ineffables dont il les a gratifiés par la mort de son Fils , & lui offrir encore dans cette vue le Sacrifice du corps de ce même Fils , en action de grace de ses bienfaits. Ainsi il faut assister au Sacrifice de la sainte Messe , pour rendre à Dieu l'adoration souveraine , pour satisfaire à sa justice pour demander ses graces , & pour reconnoître ses bienfaits : ce Sacrifice étant seul parfait & digne de la grandeur de Dieu , doit être substitué à tous les Sacrifices de l'ancienne Loi , dont il est le véritable accomplissement ; mais comme il y a toujours beaucoup d'imperfection dans toutes nos actions , & qu'elles sont toujours très-disproportionnées à la sainteté de ce sacrifice , il faut s'unir aux dispositions avec lesquelles Jesus-Christ s'est offert sur le Calvaire , & qu'il continue de s'offrir dans le ciel & sur la terre , pour couvrir par
la

la perfection de ses sentimens & de ses dispositions ; la foiblesse & l'imperfection des nôtres.

5°. Il faut être persuadé que Jesus-Christ s'immole dans la Messe pour chacun de nous , routes les fois que nous y assistons avec un esprit de charité. Il faut tâcher d'accompagner le Sacrifice du corps de Jesus-Christ , de celui de notre corps & de notre ame ; de notre corps , pour souffrir tout ce qu'il plaira à Dieu ; de notre ame , pour lui en consacrer toutes les actions.

6°. Enfin il faut concevoir le danger qu'il y a à assister négligemment à la sainte Messe , qui est figurée par la punition des Bethsamites , dont Dieu en fit mourir cinquante mille , pour avoir vû l'Arche avec trop peu de respect.

CHAPITRE II.

Moyens de mettre en pratique les vues & les dispositions avec lesquelles on doit assister à la sainte Messe.

D. Par quel moyen peut-on réduire en pratique en assistant à la Messe ces vues & ces intentions générales

Orais. Dom. G

qui viennent d'être expliquées ? Faut-il faire des actes distincts sur chacune de ces dispositions , & passer le tems de la Messe dans la suite de ces actes ?

R. Il faut porter ces intentions dans son cœur , comme un fonds & une disposition intérieure. Il faut être fortement persuadé que c'est pour cela qu'on célèbre le Sacrifice de la Messe , & que pour y avoir part , il faut participer à ces dispositions dans quelque degré ; mais pour ne faire pas des efforts d'esprit , lorsqu'il ne s'agit que des mouvemens du cœur , il vaut mieux prendre l'Eglise pour guide , & le servir pour cela des prières qu'elle nous fournit , pour suivre autant que nous pourrons son esprit , & appliquer le nôtre aux mêmes objets auxquels elle applique celui des Prêtres , puisque le peuple coopere avec le Prêtre à l'oblation de ce Sacrifice : c'est pour cela que le Prêtre l'appelle en parlant au peuple , *Votre Sacrifice & le mien* ; & qu'on prie dans le Canon , non-seulement pour ceux pour qui on offre le Sacrifice , mais aussi pour ceux qui l'offrent , & pour ceux qui y sont présens.

D. Combien doit-on distinguer de parties dans la sainte Messe ?

R. On en doit principalement distinguer trois. La première, depuis le commencement de la Messe, jusqu'à l'Oblation, qui est proprement ce qu'on appelloit la Messe des Catéchumenes; parce qu'il étoit permis aux Catéchumenes d'y assister aussi-bien qu'aux pénitens, & cette partie de la Messe ne contient que des prières préparatoires au Sacrifice.

La seconde, depuis l'Oblation jusqu'à la fin du Canon, qui est destinée particulièrement au Sacrifice.

Et la troisième, depuis la fin du Canon jusqu'à la fin de la Messe, qui contient la préparation à la Communion au corps de Jesus-Christ, la Communion actuelle, & quelques prières après la Communion.

D. Que faut-il faire dans la première partie?

R. Suivre l'Eglise, & tâcher d'exciter en soi les pensées & les mouvemens marqués dans ce que le Prêtre récite à l'Autel, ou dans ce que le Chœur chante.

I. Ainsi lorsque le Prêtre est au bas de l'Autel, il faut reconnoître la profondeur de la misère & de la cor-

ruption où le péché nous a réduits.

II. Lorsqu'il récite le Pseaume *Judica me* ; il faut reconnoître qu'il n'y a que la grace de Jesus-Christ qui nous puisse séparer du monde corrompu & condamné, qui nous puisse donner accès auprès de Dieu, & nous faire entrer dans sa gloire.

III. Lorsque le Prêtre dit le *Confiteor* ; il faut confesser avec lui ses péchés avec une contrition sincere ; & on le fait d'autant mieux qu'on les a plus présens, & qu'on a eu soin d'être dans la disposition que David marque, lorsqu'il dit (a) : *Mon péché est toujours devant mes yeux.*

IV. Après le *Confiteor* ; lorsque le Prêtre monte à l'Autel, il faut s'animer de la confiance d'être reçus de Dieu, non par nos propres mérites, mais par ceux de Jesus-Christ, & des Saints dont l'Eglise honore la mémoire.

V. A l'Introït ; il faut s'exciter à louer Dieu, & se préparer au Sacrifice par quelque pensée tirée de la solennité qu'on célèbre, ou par les paroles que l'Eglise fait dire au Prêtre.

VI. Au *Kyrie eleison* ; il faut recou-

(a) Peccatum meum contra me est semper. Ps. 50.

rir à la miséricorde de Jesus-Christ pour tous les besoins particuliers dont on est pressé.

VII. Au *Gloria in excelsis Deo* ; il faut adorer Dieu avec l'Eglise par les pensées & les mouvemens que cette priere contient , & s'unir aux Anges qui ont prononcé les premieres paroles de ce Cantique.

VIII. Au *Dominus vobiscum* ; il faut souhaiter de recevoir les graces & les bénédictions que Dieu donne aux ames bien disposées , par le ministere des Pasteurs. Aux *Oremus* , il faut suivre le Prêtre dans ses Oraisons si on les sçait , ou prier les Saints qu'on honore , ou auxquels on a dévotion.

IX. A l'Epître ; il faut souhaiter d'être plus fidèles à Dieu que les Juifs , qui ont méprisé sa parole ; & s'édifier de quelque verset tiré de l'Epître que le Prêtre récite. Il faudroit que chaque fidèle qui entend la Messe , eût lû l'Epître & l'Evangile avant d'y assister ; car les Prêtres la lisent , afin que le peuple s'y applique , & cependant souvent le peuple ne l'entend pas.

X. Au Graduel ; on doit suivre cette priere , si on la sçait , ou s'entretenir de

quelque pensée de piété , & qui ait rapport au jour.

XI. A l'Évangile ; il faut souhaiter que Dieu grave au fonds de notre cœur les paroles de son saint Évangile , afin qu'elles soient une loi nouvelle à notre égard , parce qu'elles ne tiennent lieu que de Loi ancienne , lorsqu'elles ne sont que dans l'esprit : il faut tâcher aussi de se nourrir de quelques paroles de l'Évangile qu'on récite.

XII. Au *Credo* ; il faut remercier Dieu du don de la foi , & faire un acte de soumission à toutes les vérités de foi qui nous sont proposées par le ministère de l'Eglise.

D. Que faut-il faire à la seconde partie de la Messe ?

R. Il faut de même , à moins que Dieu ne nous occupe d'une manière particulière , laisser conduire son esprit par l'Eglise , & seconder ses prières.

I. A l'Offertoire du pain & du Calice ; il les faut offrir à Dieu avec l'Eglise comme la matière de son sacrifice ; & le prier qu'il nous purifie , & nous rende dignes d'être offerts avec Jésus-Christ.

II. Au lavement des doigts ; il faut

prier Dieu qu'il nous préserve des grands péchés, & qu'il nous purifie de ceux que la fragilité humaine nous fait commettre : Il faut reconnoître l'extrême pureté que demande ce Sacrifice dans ceux qui y assistent, & la demander à Dieu.

III. *Orate fratres* : Il faut demander à Dieu pour le Prêtre, & pour tous les assistans les graces & les dispositions nécessaires pour lui offrir un Sacrifice si divin.

IV. A la Préface : Il faut demander à Dieu qu'il bannisse de notre esprit toutes les choses de la terre, afin que nous puissions nous joindre aux Esprits célestes pour l'adorer par Jesus-Christ, dans le mystere que l'Eglise honore ; en reconnoissant avec un profond rabaissement de cœur & d'esprit ; combien nous sommes indignes de cette union.

V. Au commencement du Canon : Il faut réduire en prieres expresses les dispositions intérieures, avec lesquelles on doit être venu au Sacrifice, en s'excitant à adorer Dieu ; & offrant à sa gloire le Sacrifice du Corps de son Fils ; en lui représentant expressément les nécessités de l'Eglise, de ses principaux

membres, de tous ceux à qui la providence nous a liés, & tous nos besoins particuliers; & en lui protestant qu'étant indignes d'obtenir rien par nous-mêmes; nous mettons toute notre confiance dans le Sacrifice de la Croix; dont nous renouvelons la mémoire sur la terre, par l'oblation du Corps de Jesus-Christ sacrifié.

VI. *Communicantes.* Il faut reconnoître l'imperfection de nos dispositions, pour avoir part à ce Sacrifice divin, & prier Dieu qu'il y supplée, en ne nous regardant pas en nous-mêmes; mais dans le corps de son Eglise, & dans la société de ses principaux membres, qui sont la sainte Vierge, les Apôtres & les Martyrs.

VII. *Hanc igitur oblationem.* Il faut offrir à Dieu le Sacrifice que le Prêtre va accomplir par la consécration, comme un souverain hommage qui lui est dû, & lui demander en général tout ce qui nous est nécessaire, & pour cette vie & pour l'autre.

VIII. *Quam oblationem.* Il se faut joindre à l'Eglise, qui demande à Dieu qu'il continue d'opérer la merveille inconcevable du changement du pain &

DE LA SAINTE MESSE. 153
du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, étant vrai en un sens que cette merveille est accordée à ses prieres, auxquelles tous les fidèles doivent prendre part.

IX. A la Consécration. Il faut adorer en silence ce qui s'opere sur l'Autel; & la Consécration achevée, il faut adorer Jesus-Christ présent, & l'offrir à Dieu comme sacrifié sur le Calvaire: il faut se joindre aux dispositions divines avec lesquelles il s'est offert, & lui demander qu'il les imprime dans notre cœur.

X. *Unde & memores.* Le Sacrifice que Jesus-Christ a offert sur la Croix n'ayant été accompli que par sa Résurrection & par son Ascension au ciel, où il est entré, comme dit l'Apôtre, avec sa Victime, pour l'offrir éternellement à Dieu; il faut joindre à la commémoration de la Passion de Jesus-Christ, celle de sa Résurrection & de son Ascension; & parce que Dieu qui reçoit toujours favorablement cette Victime, entant qu'elle lui est offerte par Jesus-Christ, ne laisse pas de rejeter les Sacrifices des impies, qui ont la hardiesse de lui en offrir; il faut lui de-

mander qu'il couvre notre indignité par sa miséricorde infinie, en nous pardonnant nos péchés, & qu'il reçoive de nous ce Sacrifice, comme il a reçu ceux d'Abel, d'Abraham, & de Melchisedech.

XI. *Supplices te rogamus.* Jesus-Christ qui s'offre ici sur la terre, s'offre aussi dans le ciel, où il est lui-même l'Autel de son Sacrifice. Il ne s'y offre pas seulement, il y offre aussi toute son Eglise, & toutes les bonnes œuvres des fidèles; & par conséquent nous devons souhaiter que l'offrande que nous faisons du Sacrifice qui est l'action la plus excellente de la Religion, soit comprise dans celui que Jesus-Christ offre dans le ciel. Nous n'offrons le Sacrifice d'une maniere agréable à Dieu, qu'autant que nous l'offrons par son esprit. Jesus-Christ qui est l'Ange du grand conseil, & les saints Anges ne peuvent offrir à Dieu que les prieres & les œuvres qui sont saintes; & il n'y a point ni d'œuvres ni de prieres saintes, que celles qui ont le saint-Esprit pour principe.

XII. Il faut au deuxieme *Memento*, prier pour cette partie des fidèles, qui

étant morts dans la charité, ne sont pas encore parfaitement purifiés de leurs péchés; & demander à Dieu pour eux par ce Sacrifice, les soulagemens dont ils ont besoin, en se souvenant particulièrement de ceux à qui Dieu nous a liés par sa providence.

XIII. *Nobis quoque peccatoribus.*

Après s'être uni à l'Eglise souffrante, il faut s'unir à l'Eglise triomphante, en demandant à Dieu que nos péchés ne nous empêchent pas d'être allociés aux Saints qui regnent dans le ciel, protestant en même tems que nous ne fondons pas notre confiance sur nous-mêmes, mais sur la miséricorde, dont nous espérons obtenir le pardon de nos péchés par les mérites de Jesus-Christ.

XIV. *Per quem hæc omnia.* Il faut

reconnoître 1. Que Dieu ne peut être glorifié que par Jesus-Christ en qualité de Médiateur, parce que Dieu ne reçoit rien immédiatement des hommes.

2. Qu'il est glorifié avec Jesus-Christ, parce que Jesus-Christ qui glorifie son Père en-tant qu'homme, étant égal à son Père en-tant que Dieu, doit être glorifié avec lui. 3. Enfin, que Dieu n'est glorifié que dans Jesus-Christ;

c'est-à-dire, dans l'union du corps de Jesus-Christ; tous ceux qui sont séparés de cette unité, étant incapables de glorifier Dieu.

XV. *Pater noster.* Ayant ainsi établi toute notre confiance en Jesus-Christ, il faut emprunter humblement avec l'Eglise les paroles de la priere qu'il nous a lui-même enseignée, & la réciter avec les vœux qu'il plaira à Dieu de nous mettre dans le cœur; car cette priere comprenant tout ce que nous pouvons demander à Dieu, elle se peut infiniment diversifier par l'application particulière à certaines choses, qui n'y sont marquées qu'en général;

D. De quoi faut-il s'occuper dans la troisième partie de la Messe?

R. I. De la grace ineffable que nous recevons de Dieu par le don qu'il nous fait du corps & du sang de son Fils couvert du voile du Sacrement; & comme ce corps doit être en nous une source de bénédiction & de vie, & que nous y devons trouver le remède de tous nos maux passés, présents, & futurs; nous devons, dans la vue de la Communion, ou spirituelle ou corporelle que nous devons faire, demander à Dieu cette

délivrance ; en appliquant cette vue générale que l'Eglise nous donne, aux besoins particuliers dont nous sommes plus pressés.

II. Comme la paix est un moyen très-nécessaire pour s'unir à Dieu, l'Eglise la demande expressément à Dieu dans cet endroit de la Messe, & nous nous devons joindre à elle dans cette prière ; mais par cette paix l'Eglise n'entend pas seulement la tranquillité extérieure, mais aussi la paix de l'ame par la rémission des péchés, qui forme une division & une guerre entre Dieu & nous.

III. *A la fraction de l'Hostie.* La fraction de l'Hostie en trois parties, signifie que les trois parties de l'Eglise, c'est-à-dire, l'Eglise triomphante, militante & souffrante, reçoivent leur sainteté des mérites de Jesus-Christ, & de l'union avec son corps. Il faut donc demander à Dieu une place dans ce corps, qui est l'Eglise, & concevoir cette grace comme l'origine & la source de toutes les autres.

Il faut souhaiter d'être plongé un jour, en Jesus-Christ, comme la partie de l'Hostie, qui représente l'Eglise glo-

rieuse, est plongée par le Prêtre dans le sang de Jesus-Christ contenue dans le Calice.

IV. *Agnus Dei.* Tout ce qui reste de tems depuis cette priere, jusqu'à la communion du Prêtre, doit être employé à se préparer à la communion ou spirituelle ou sacramentelle; & cette préparation même est une communion spirituelle, & pour cela il n'y a qu'à regarder ce que nous sommes à l'égard de Jesus-Christ, ce que Jesus-Christ est à notre égard, & ce qu'il opere par la Communion dans les ames bien disposées.

Nous sommes par nous-mêmes chargés d'iniquités; indignes d'avoir aucune société avec Jesus-Christ; mais sa bonté est telle envers nous; qu'il est venu du ciel pour nous en décharger, en les prenant sur lui-même; & en les attachant à sa Croix. Ainsi ce qui nous donne la confiance de nous approcher de lui & de nous unir à lui; c'est la paix qu'il est venu apporter aux hommes en les réconciliant à Dieu. C'est cette paix qu'il faut demander à Jesus-Christ présent sur l'Autel; comme un moyen & une préparation nécessaire.

pour le recevoir ; paix qui n'est pas celle du monde , mais celle de Dieu , & qui consiste dans l'effacement du péché , dans le rétablissement du regne de Dieu en nous , & dans la soumission de l'ame à toutes les volontés de Dieu. Cette paix est le fondement de cette communication & de cette union ineffable que Jesus-Christ veut avoir avec nous par l'Eucharistie , qui surpasse tellement le mérite de la créature , qu'elle ne peut faire autre chose que confesser son indignité , admirer la bonté de Jesus-Christ , & seconder ses desseins en recevant Jesus-Christ dans son corps & dans son cœur.

D. Comment faut-il recevoir Jesus-Christ , lorsqu'on communie sacramentellement ?

R. Il est difficile de prescrire ce qu'il faut dire à Jesus-Christ en le recevant ; & la meilleure maniere de le recevoir , est que l'ame se réduise à une admiration profonde des graces qu'elle reçoit , à une adoration des mérites de Jesus-Christ , & à une vue générale de se donner totalement à lui , afin qu'il la possède pleinement , qu'il regne dans elle , qu'il y détruise tout ce qui lui est

contraire, qu'il soit le principe de tous ses mouvemens, qu'il dissipe ses ténèbres, qu'il la remplisse de zèle pour sa gloire, de reconnoissance pour sa miséricorde, & sur-tout qu'il la dégoûte du monde, pour n'avoir plus de goût & de sentiment que pour lui.

D. De quoi faut-il s'occuper dans la suite de la Messe ?

R. V. Quand on rapporte le livre : il faut demander à Dieu qu'il communique la lumière de la vérité à ceux qui sont encore dans les ténèbres, & qu'il nous donne cette charité désintéressée, qui se réjouit autant des graces que Dieu fait aux autres, que de celles qu'il nous fait à nous-mêmes.

VI. A la Bénédiction : Il faut demander à Dieu que la Bénédiction du Prêtre nous prépare à la Bénédiction glorieuse qu'il donnera à tous ses Elus au jour du Jugement.

VII. A l'Évangile de saint Jean : Il faut penser que la fin de notre être & de notre souverain bonheur, c'est d'être uni par la gloire à la sainte Trinité, & qu'elle doit être en cette vie l'objet unique de notre adoration, de notre amour, & de toutes nos actions.

CHAPITRE III.

De l'usage qu'on doit faire des pratiques.

D. N'É peut-on pas bien entendre la Messe, sans s'occuper formellement des pensées qui sont contenues dans les livres de piété qui prescrivent des exercices particuliers pendant la sainte Messe ?

R. On entend toujours bien la Messe pourvû qu'on adore & qu'on aime Dieu, & qu'on s'unisse à l'Eglise. Or on peut s'acquitter de ces devoirs en une infinité d'autres manieres.

D. Pourquoi propose-t-on donc ces pratiques, & cette suite de pensées ?

R. C'est pour suivre l'Esprit de l'Eglise, qui la propose dans les prieres qu'elle récite, & qu'on ne fait que développer dans ces exercices ; ce qui n'empêche pas que l'esprit de Dieu ne puisse appliquer les fidèles à d'autres vues quand il lui plaît : car il y en a qui s'embarrasseroient de cette diversité de pensées, & dont l'esprit s'attachant à la présence de Dieu par une attention douce & tranquille, doit être laissée à

l'attrait de Dieu. Il y en a aussi plusieurs qui ont l'esprit trop grossier pour s'occuper intérieurement de ces objets, qui sont trop spirituels pour eux. Comme Dieu a donc de différentes voies sur les âmes, l'Eglise ne prétend pas les réduire à une même manière d'agir intérieurement.

D. En quoi consistent les fautes qu'on pourroit faire sur ce sujet ?

R. A n'avoir aucun soin de recueillir son esprit par de bonnes pensées, ni de l'appliquer aux Mysteres qui se célèbrent ; à demeurer volontairement dans la langueur & dans l'égarement, ce qui est inévitable à ceux qui n'ont aucun soin de s'instruire de ce qui est signifié par les diverses cérémonies de la Messe, & par les prières qu'on y fait.

D. Y a-t-il quelque obligation de s'instruire de ces pratiques ou d'autres semblables, qui aident à entendre la Messe avec plus de recueillement ?

R. Il y a obligation d'entendre avec dévotion la sainte Messe ; & même de tâcher toujours d'augmenter en ferveur, & cette obligation enferme celle d'employer quelques moyens pour arriver à cette fin. Il est vrai que l'on n'est

pas lié précisément à tel & tel moyen ; mais quand il y a un moyen commun & facile de soi-même , & autorisé par l'Eglise , il est clair que la négligence qui fait qu'on ne l'employe pas , vient de ce qu'on ne souhaite pas sincèrement la fin : ainsi cette négligence est un péché ; d'où l'on doit conclure que quantité de gens qui ne sçavent rien de ce que l'Eglise fait dans les diverses parties de la Messe , doivent regarder cette négligence comme une faute considérable ; parce qu'elle vient de ce qu'ils n'ont jamais eu un véritable désir de l'entendre comme ils devroient.

D. Suffit-il de réciter son Chapelet pendant la sainte Messe , ou de dire des Pseaumes ?

R. Cela suffit pour ceux qui ne peuvent faire autre chose , mais ne suffiroit pas , si l'application à ces prieres vocales étoit un effet de négligence & de défaut d'ardeur pour son avancement spirituel.

D. Que doit-on dire de ceux qui assistent à la Messe en péché mortel ?

R. On n'en doit rien dire sans distinguer ces personnes en divers ordres. L'Eglise exclut encore de la vue des

saints Myfteres , ceux qu'elle condanne à la pénitence publique ; & ceux qu'elle exclut feroient mal fans doute , d'assister au Sacrifice : mais pour les pécheurs qu'elle n'exclut pas , il faut encore distinguer ; car il y en a qui étant en péché mortel , ont néanmoins quelque désir de se convertir , qui demandent à Dieu leur conversion , & pour l'obtenir de Dieu , se présentent à lui avec respect dans le Sacrifice de la Messe. Or quoique ces personnes fussent exclus de l'assistance au Sacrifice par la discipline de l'ancienne Eg'ise , ils peuvent néanmoins , & doivent user de la condescendance que l'Eglise pratique présentement envers eux , en voulant bien qu'ils y assistent. Ils doivent recevoir cette faveur comme une très-grande grace , & s'en servir pour demander humblement à Dieu la force qui leur est nécessaire pour quitter le péché ; & y assistant avec cet esprit, non-seulement ils ne péchent point , mais ils peuvent obtenir leur conversion par ce moyen.

Mais si des pécheurs n'ont aucun désir véritable de se convertir , ni de quitter le péché , & qu'ils soient au con-

DE LA SAINTE MESSE. 165
traire dans la volonté d'y persister, & que leur cœur ne s'unisse en aucune sorte avec l'Eglise, il est clair que s'ils prononcent de bouche quelques prières, toutes ces prières sont fausses. Que s'ils ne prient point, ils sont coupables d'hypocrisie, en faisant semblant par leur prière de désirer de se sacrifier à Dieu, & ne se voulant sacrifier qu'au démon. De sorte que demander si ces gens-là péchent en assistant à la Messe, est la même chose que demander si l'on péche en mentant à Dieu par ses paroles & ses actions, & en faisant semblant de vouloir être à Dieu lorsqu'on ne veut être effectivement qu'au démon ?

D. Cela n'a-t-il lieu que dans le Sacrifice de la Messe ?

R. Cela a lieu dans toutes les actions extérieures de la Religion, qui contiennent toutes de la fausseté de l'hypocrisie, si elles ne sont jointes à une disposition intérieure qui y soit conforme. C'est pourquoi le Cardinal Bellarmin (a) distingue ceux qui récitent le *Pater* en deux classes ; sçavoir, ceux qui désirent leur conversion, & ceux

(a) *Lib. 1. de bonis operibus in part. c. 6.*

qui ne la désirent point : après quoi il conclut en cette maniere : Si celui qui récite l'Oraison Dominicale ne désire point la grace de la conversion , & ne la demande point sincerement , & qu'il ne prie que des lèvres ou par coutume, ou ce qui est encore plus mauvais , par vanité , non-seulement il n'obtient rien de Dieu , mais son oraison se tourne en péché , puisqu'il ment presque dans chacune des demandes qu'il fait dans cette priere. Car comment celui-là peut-il appeller Dieu son Pere , lui qui ne veut pas être son enfant ? comment peut-il dire *votre nom soit sanctifié* , lui par qui le nom de Dieu est continuellement blasphémé ?

D. Les pécheurs ont-ils droit d'offrir le corps de Jesus-Christ , & de s'offrir avec lui ?

R. La question n'est pas s'ils le peuvent offrir en qualité de Ministres ; il n'y a que les hérétiques qui le puissent croire , & qui ayent avancé cette proposition : mais les Ministres ne l'offrant qu'au nom de l'Eglise , ou plutôt l'Eglise l'offrant par eux , il n'y a que les membres vivans qui le puissent offrir & s'offrir avec lui en holocauste à la

Majesté de Dieu. Cela n'empêche pas que le Sacrifice de l'Eucharistie étant aussi un sacrifice d'expiation, les pécheurs ne puissent espérer que Dieu leur accordera la grace de la conversion par les mérites de Jesus-Christ, & par l'efficace de ce Sacrifice, & c'est ce qu'ils doivent demander à Dieu par Jesus-Christ sacrifié sur la Croix & sur nos Autels.





CINQUIEME INSTRUCTION.

De l'Office Divin.

CHAPITRE PREMIER.

Du soin que les Laïques doivent avoir d'assister à l'Office Divin, qui se fait dans les Eglises, & de le réciter même en particulier.

D. Suffit-il au commun des fidèles de réciter quelques prières vocales le matin & le soir, & d'assister à la Messe les Dimanches & les jours de Fête ?

R. Le précepte de prier toujours contenu dans l'Évangile & dans saint Paul, est généralement pour tous les fidèles, comme le Pape Nicolas I. le déclare dans sa réponse aux Bulgares par ces paroles (a) : *Il faut que vous sçachiez que personne n'est excepté de ce que notre*

(a) Ab eâ Evangelicâ lege nemo excipitur, oportet semper orare & non deficere. Nicol. ad consuit. Bulg. c. 60.

Seigneur dit dans l'Évangile (a) : il faut toujours prier & ne se laisser point ; & de ce que dit l'Apôtre : Priez sans intermission.

D. A quoi donc oblige ce devoir de prier continuellement , & comment peut-on y satisfaire ?

R. Ce devoir oblige les Chrétiens à vivre toujours dans un esprit de prière , & dans un désir continuel de Dieu ; & pour s'entretenir dans cet esprit de prières , il faut pratiquer des exercices de piété qui soient capables de conserver l'ame dans cette disposition. C'est pourquoi le même Pape (b) réduit la pratique de ce précepte , à ne passer aucuns jours sans faire des prières réglées à certaines heures.

D. Ces moyens sont-ils d'obligation ?

R. L'Église a choisi & déterminé à l'égard des Ecclesiastiques certains moyens qui consistent dans la récitation de ce que l'on appelle l'*Office Divin* ; mais elle a laissé le choix de ces moyens à la liberté des Laïques , sans les leur prescrire en particulier.

(a) Luc. c. 18. 1.

(b) Quod sanctissime sancto Augustino docente , sic accipitur , nullo die intermittantur certa tempora orandi.

D. Il n'y a donc nulle obligation aux Laïques de réciter l'Office ?

R. Il n'y a aucune obligation générale & commune, & qui ne se puisse suppléer par d'autres exercices de piété qu'ils ont la liberté de choisir ; mais comme ils sont obligés aussi bien que les Ecclésiastiques de vivre dans un esprit de recueillement & de prière, c'est en eux une faute considérable, de ne se pas assujettir à réciter quelques prières durant le cours de la journée, & la négligence que l'on trouve dans plusieurs personnes du monde à s'acquitter de ce devoir, vient de ce qu'ils n'ont aucun désir ni aucun soin de satisfaire au précepte de prier toujours. C'est pourquoi ceux qui ont eu un désir effectif de s'acquitter de ce devoir, se sont d'ordinaire assujettis à réciter quelques prières vocales le long du jour, & ont tâché par ce moyen de pratiquer ou en tout ou en partie, ce que l'Eglise exige des Ecclésiastiques & des personnes consacrées à Dieu. Aussi rien ne fait tant voir le relâchement & la tiédeur des Chrétiens de ce siècle, que la différence qui se trouve dans leurs prières, & dans la vie des premiers Chrétiens,

qui animés & unis d'un esprit de charité, s'assembloient à diverses heures pour prier.

D. Le commun des Chrétiens faisoit-il autrefois les mêmes prières que les Ecclésiastiques ?

R. On ne le peut nier au moins des Chrétiens des premiers siècles. Car l'Auteur des Constitutions Apostoliques (a) a ordonné aux fidèles, sans distinction d'Ecclésiastiques ni de séculiers, de prier le matin, à Tierce, Sexte, None, au soir & à minuit.

Saint Cyprien (b) dans le livre de l'Oraison Dominicale, propose aux fidèles de prier cinq fois ; sçavoir le matin, à Tierce, à Sexte, à None, & à l'heure de Vêpres, & il le propose comme une manière douce & facile

(a) Precationes fiant manè, Tertiâ horâ, ac Sextâ, & Nonâ, & Vespere, arque ad galli cantum. l. 8. c. 34.

(b) Horam Tertiam, Sextam & Nonam. . . . Quæ horarum spatia, jam pridem spiritualiter determinantes adoratores Dei, statutis & legitimis ad precem temporibus serviebant. . . . sed nobis fratres dilectissimi præter horas antiquius observatas orandi, nunc & spatia & sacramenta creverunt. Nam & manè orandum est, ut Resurrectio Domini matutina oratione celebretur. Recedente enim sole, ac die cessante, necessario rursus orandum est; nullum quoque de nocturnis tenebris, esse orantibus damnum potest. Nulla sint horis nocturnis precum damna, nulla orationum pigra & ignava dispendia. *Cypr. de orat. Dom.*

pour obéir à la parole du Fils de Dieu & de son Apôtre, qui nous obligent de prier sans cesse ; d'où il est clair que cette coutume de prier par des intervalles réglés, n'est fondée que sur l'obligation indispensable qu'ont les fidèles de prier toujours.

Il paroît par un Sermon qui est entre ceux de saint Augustin, qu'au moins pendant le Carême, le peuple assistoit à la plus grande partie des heures. *Levez-vous*, dit-il (a), *de meilleure heure pour assister aux veilles ; ne manquez pas de vous trouver à l'Office de Tierce, Sexte & None ; que personne ne s'exempte de cette œuvre sainte, à moins qu'il n'en soit empêché par quelque infirmité, quelque service qu'il rende au public, ou quelque grande nécessité.*

Saint Jérôme témoigne (b) que les Païsans de Bethléem accompagnoient

(a) Et ideò rogo vos fratres charissimi, ad vigilias maturiùs surgite, ad Tertiam, ad Sextam, ad Nonam ante omnia convenite ; nullus se à sancto opere subtrahat, nisi quem infirmitas, aut publica utilitas, aut fortè certa & grandis necessitas tenuerit occupatum. *Aug. serm, 55. de tem. nomine Appendic. 140. sub nomine Casarii Arelatensis.*

(b) Sudans missor psalmis se avocet, & curva atrendens falce vitæ venitor, aliquid Davidicum canit. *Hieron. Epist. ad Marcell.*

Autor est, ut ejus filia, vel à teneris annis assuis-

leur travail du chant des Pseaumes, & que les Laboureurs & les Vignerons n'interrompoient leur silence que par ce saint exercice.

(a) Saint-Eloi Evêque de Noyon, dans un Sermon adressé au peuple, déclare que tous les fidèles doivent rendre à la priere continuelle, qui est prescrite par l'Apôtre; & le meilleur moyen d'accomplir ce devoir, est d'assister à toutes les Heures canoniales.

Aussi ce saint exercice a été autrefois pratiqué par des Empereurs même & par des Rois. Il est rapporté de Theodose le jeune (b), qu'il avoit changé son Palais en un Monastere, & que dès le point du jour il y récitoit des Pseaumes alternativement avec ses sœurs.

Eginard dit que Charlemagne assicabat ad orationes & psalmos nocte consurgere, mane hymnos canere, Tertiâ, Sextâ, & Nonâ horâ, stare in acie quasi bellatricem Christi, & accensâ lucernâ reddere sacrificium vespertinum. *Idem Epist. ad Laïam.*

(a) Cui ergo dicendum est, oportet semper orare & non deficere, nisi eis qui canonicis horis quotidie, juxta ritum Ecclesiasticæ traditionis, psalmodiis precibusque consuetis Dominum laudare, & rogare non desistit. *Eligius, Noviomensis homil. 11.*

(b) Denique Palatium suum sic instituit (Theodosius junior) ut à Monasterio, non multum discreparet, matutino tempore ipse unâ cum sororibus hymnos in Dei laudem recitare consueverat. *Socrates. l. 7. c. 22.*

stoit aux Offices du jour & de la nuit , à moins que quelque incommodité ne l'en empêchât.

Alfrede Roi d'Angleterre (*a*) , qui régnoit au neuvième siècle , prioit huit heures tous les jours , & avoit toujours un livre de prieres pour les réciter dans tous les intervalles vuides qu'il trouvoit.

Godefroy de Bouillon (*b*) qui conquit une partie de l'Asie & de la Palestine , dans cette fameuse Croisade , dont il fut le chef , avoit mené avec lui une troupe de Religieux , qui récitoient l'Office Canonial , où il ne manquoit point d'assister.

Saint Louis (*c*) en fit autant dans le voyage qu'il fit en Egypte pour secourir les Chrétiens d'Orient ; & quand il étoit en France , non-seulement il assistoit tous les jours à tout l'Office Canonial , mais il vouloit que les Princes ses enfans y assistassent : il y ajoutoit même divers Offices , comme celui de la Vierge & des Morts ; & il n'interrompoit pas ce saint exercice , quand il alloit en voyage.

(*a*) *Malmisbur.* . 2 p. 45.

(*b*) *Guit. Tyr. l. 9. c. 9.*

(*c*) *Des Chef. tom. 5.*

Et pour montrer (a) que ces exercices de piété n'étoient point particuliers à saint Louis, mais qu'ils étoient communs, & dans un usage ordinaire; non-seulement on lit la même chose de Simon de Montfort, chef de la Croisade contre les Albigeois, de Gerard Comte d'Orillac, du Comte Eleazar de Provence; de Ferdinand surnommé le Grand, Roi de Leon; de Jean Roi d'Arragon & de Sicile; mais aussi du Duc d'Orleans que le Duc de Bourgogne fit tuer à Paris; de Charles VII. Roi de France, de Guillaume le Conquerant, de Richard Roi d'Angleterre. Enfin saint Pierre Damien a fait un Traité exprès, pour montrer que la récitation des Heures Canoniales est un devoir qui regarde généralement tous les fideles: que c'est par ce moyen que l'on accomplit les préceptes de l'Ecriture, qui nous recommandent de prier sept fois le jour, & de prier sans cesse. Il fait voir que ces préceptes sont

(a) Rigord, in Phil. Aug. ann. 1213.

In Biblioth. Cluniac. 92. 6. Surius. 17. Septemb. c. 20. 1. Roder. Archiep. Tolet. l. 6. de rebus Hisp. c. 13. Marineus Sicul. l. 12.

Histoire de Charles VI. l. 28. c. 12.

Histoire de Charles VII. par Godefroy.

Malmisb. l. rerum Angliæ. Roger. p. 753.

pour tous les Chrétiens généralement, & il les exhorte à les observer, soit aux champs, soit à la ville.

D. Faut-il conclure de-là que tous les fidèles sont obligés à la rigueur de dire le Breviaire ?

R. Non ; car saint Pierre Damien propose lui-même d'autres voies de prier toujours, comme de dire un Pseaume à toutes les heures, ou au moins de réciter l'Oraison Dominicale quand on ne sçait pas lire ; mais ce qu'on doit conclure, est que si les prieres qu'on doit faire à chaque heure, ne sont pas de précepte, ni même l'observation exacte des heures ; il est néanmoins de précepte de mener une vie de priere : or il est difficile de mener une vie de priere, sans se faire une regle de priere plusieurs fois le jour. Que si on se fait une regle de prier plusieurs fois le jour, on ne sçauroit gueres choisir de prieres plus convenables que celles dont l'Eglise a composé son Office, ni choisir de tems plus favorable que ceux que l'Eglise a choisis.

D. N'y a-t-il point de tems où l'on soit plus étroitement obligé d'assister aux Offices de l'Eglise ?

R. On y est bien plus étroitement obligé les Dimanches & les Fêtes : car , comme dit saint Césaire (*a*) , ce n'est pas un petit péché que de ne passer pas tout le jour du Dimanche dans la prière & dans la lecture.

On en peut voir des ordonnances expresses dans le Concile de Frioul c. 13. dans celui de Tribur (*b*) can. 35. dans la réponse du Pape Nicolas I. aux Bulgares. Reginon réduit néanmoins cela à Matines , la Messe & Vêpres ; mais peut-être que Prime , Tierce & Sexte sont comprises sous la Messe. Quoiqu'il en soit , puisqu'il y a une obligation certaine de passer le Dimanche en des exercices de piété , il n'y a point sans doute d'exercice plus convenable que d'assister aux Offices de l'Eglise quand il y en a , & l'on ne voit pas que sans quelque nécessité particulière on s'en puisse dispenser.

D. Est-il meilleur d'assister les Dimanches & Fêtes à l'Office Canonical de Vêpres , qu'à des Saluts qui se font plus tard dans les Eglises , dont l'heure

(*a*) Si toto die Dominico lectioni insistere & Deo supplicare negligimus , non leviter in Deum peccamus. *Homil.* 12.

(*b*) *Ann.* 791. c. 13. *Con. Trib.* c. 35. c. 13.

paroît plus commode à bien des gens?

R. On ne ſçauroit propoſer ſur cela des regles générales : car il peut y auoir certaines raiſons particulieres pour leſquelles des perſonnes pourroient ſ'exempter d'entendre Vêpres, & ſe contenter du Salut ; mais comme les Vêpres & le Salut ſe diſent à différentes heures, on pourroit fort bien ajouter l'afſiſtance au Salut à l'afſiſtance à Vêpres, & non pas exclure Vêpres pour le Salut.

La raiſon eſt que les Vêpres font partie de la ſolemnité que l'Egliſe célèbre, & à laquelle elle eſt occupée, au lieu que le ſalut eſt une dévotion à part ; deſorte qu'en banniſſant l'Office de Vêpres, on bannit en même tems une partie conſidérable de la ſolemnité du jour ; & en préférant le Salut à Vêpres, l'on ſe fait une ſolemnité particuliere différente de celle de l'Egliſe. Le partage que l'Egliſe fait de l'année en diuerſes ſolemnités eſt très-ſagement inſtitué : ainſi il eſt de la piété de chaque fidèle de ſ'y conformer, & de ne ſe faire pas d'autres dévotions à ſa fantaïſie, comme il arrive par les Saluts, lorsqu'on ſ'en fert pour exclure l'Office ordinaire de l'Egliſe.

D. Pourquoi a-t-on donc institué ces Saluts ?

R. Pour y assister ensuite de Vêpres, & non pour exclure Vêpres, ou pour que ceux qui par des raisons légitimes & particulières n'ont pu assister à Vêpres, pussent assister au Salut.

D. Ne doit-on point craindre de se charger d'un trop grand nombre de prières vocales, en prenant résolution de réciter le Breviaire ?

R. L'Eglise n'a point jugé que la récitation des Heures Canoniales surpassât la force des Chrétiens ; & ceux qui s'en trouveroient chargés, devroient reconnoître par-là qu'ils sont dans une foiblesse qui les met au-dessous de l'état où l'Eglise suppose que les fidèles doivent être. Si donc pour quelques raisons les Laïques ne s'assujettissent pas à réciter l'Office, ils doivent au moins avoir intention de se fortifier & de devenir capables de s'édifier en disant l'Office.

D. Les saints Peres ont-ils eu beaucoup de dévotion pour les prières vocales ?

R. Leur dévotion pour les prières vocales paroît assez par la longueur des

prieres qu'ils prescrivoient aux autres : car le Breviaire que l'on récite à présent, n'est qu'un abrégé de l'Office qui se disoit dans les Eglises de Rome, qui ayant été fait d'abord pour la Chapelle du Pape, fut embrassé par les Cordeliers, & ensuite autorisé par le Pape Nicolas III. pour toutes les autres Eglises : mais outre le Breviaire, la plupart des Saints se sont imposés beaucoup d'autres prieres, & c'étoit même autrefois une dévotion assez commune de réciter le Pseaume tous les jours : Ce qu'on dit en particulier de Tagmon Archevêque de Magdebourg (a), de Leon X. Pape, de Gerard Comte d'Orillac, & d'Albert le Grand.

D. Quels sont les principaux avantages des Oraisons vocales distribuées à diverses heures ?

R. C'est 1°. l'assujettissement à la règle : car cette obligation qu'on s'impose, accoutume l'esprit à ne mener pas une vie de fantaisie. L'homme s'est perdu par la désobéissance & par le désordre ; il ne se peut sauver que par l'amour de l'ordre & de l'assujettissement.

(a) *Bar. an. 1011. n. 2. Sur. 19. Apr. 14. Biblioth. Cluniac. 95. Cantiprat. l. 2. c. 57.*

DE L'OFFICE DIVIN. 181
ainsi ce qu'on craint en se chargeant de
ses pratiques, c'est ce qu'il y faut re-
chercher.

2°. La fidélité ; car en disant régulié-
rement son Office aux heures , on a
moyen de pratiquer envers Dieu une
espece de fidélité , & de s'accoutumer
à faire le même à l'égard de tout ce
qu'on entreprend pour son service.

3°. Le renouvellement du souvenir
de Dieu : car en passant beaucoup de
tems sans penser à Dieu , l'amour du
monde prend insensiblement la place
de celui de Dieu , & le bannit peu à
peu.

D. D'où vient donc qu'on voit sou-
vent si peu de piété dans ceux qui réci-
tent un grand nombre de prieres vo-
cales ?

R. Il est bien vrai que les prieres vo-
cales sont fort propres à entretenir la
piété ; mais il faut en avoir pour les ré-
citer utilement. Ceux qui aiment Dieu,
sont touchés de ce qui est dit dans les
Pseaumes à la louange de Dieu : ceux
qui ont des mouvemens de compon-
tion & de pénitence , trouvent dans les
Pseaumes des paroles qui les excitent ;
mais ceux qui n'ont aucun de ces mou-

vemens exprimés par les prieres de l'Eglise, ne sçauroient être touchés.

C'est par cette raison que la priere vocale doit être fortifiée par la lecture des Livres de piété, & par la méditation de la parole de Dieu : car les exercices de la vie Chrétienne doivent être joints, & chacun ne suffit pas séparément.

D. Que doivent faire ceux qui ne sçauroient lire, ou à qui la récitation du Breviaire n'est pas convenable ?

R. Ils doivent pratiquer ce qui a été ordonné en plusieurs rencontres aux Laiques, qu'on n'obligeoit pas au Breviaire ; qui est de substituer à la place de l'Office Canonial un certain nombre de *Pater noster*, ou quelques Pseaumes qu'ils sçûssent par cœur, & les réciter aux heures de l'Office : Ils pratiqueroient par ce moyen quelque sorte d'assujettissement ; ils éviteroient la vie déréglée & l'oubli de Dieu, & ils pourroient s'entretenir dans l'esprit de priere qui est ordonné par l'Eglise, & nécessaire à tout le monde.

CHAPITRE II.

Des diverses heures de l'Office Divin, & des Mysteres que l'Eglise honore.

D. Puisque c'est une dévotion autorisée que celle de réciter les Heures Canoniales, n'est-il pas bon de s'en instruire, puisque cette instruction peut servir à s'en édifier davantage ?

R. Il est du devoir de tous les Chrétiens de tâcher de bien faire tout ce qu'ils font, & d'accompagner les pratiques extérieures de piété, de l'esprit intérieur qui les doit animer : ainsi il est utile pour bien réciter l'Office Divin, de sçavoir ce que l'Eglise honore dans chacune des Heures, pourquoi elle a été instituée, & pourquoi on y fait certaines prieres.

D. Y a-t-il toujours eu dans l'Eglise le même nombre d'heures destinées à la Priere ?

R. Non ; car l'Auteur des Constitutions Apostoliques, saint Jérôme, & plusieurs Auteurs anciens ne font mention que de six heures ; sçavoir de l'heure du point du jour, de Tierce, de

Sexte, de None, de Vêpres, & de celle de minuit. Ce fut du tems de Cassien qu'on ajouta à Bethléem l'heure d'après le Soleil levé. Saint Benoît ajouta celle de Complies qui a été reçue dans tout l'Occident.

D. Quels Mysteres l'Eglise prétend-elle honorer par ces diverses heures ?

R. C'est une chose qui n'est pas tout-à-fait constante ; mais comme il ne s'agit point de disputer dans ces instructions, il suffit pour l'édification de s'attacher à une opinion autorisée par des gens habiles & pieux ; & en voici une que l'on peut suivre sûrement.

L'heure de Matines est destinée à célébrer la naissance de Jesus-Christ qui est venu au monde à minuit, comme l'Eglise l'exprime par un verset emprunté du Livre de la Sagesse : *Lorsque, dit la sainte Ecriture (a), tout reposoit dans un paisible silence, & que la nuit étoit au milieu de sa course.* On peut très-utilement joindre à cette considération le souvenir de ce qui se passa au Jardin des Olives. Le tems de la nuit est l'image de l'obscurité où nous vi-

(a) Cùm medium silentium contineret omnia, & nox in suo cursu medium iter haberet. Sap. 18. 14.

vons dans cette vie , & nous doit porter à demander à Dieu sa véritable lumière.

L'heure de Laudes , qui est lorsque le jour approche , est destinée à honorer la Résurrection de Jesus-Christ.

Celle de Prime , qui n'est pas de la première institution de l'Eglise , peut être rapportée à honorer ce qui se passa le matin de la Passion : c'est le tems propre pour demander à Dieu les grâces nécessaires pour nous acquitter de nos devoirs le long du jour.

L'heure de Tierce est destinée à honorer la descente du saint-Esprit : on y peut ajouter la condamnation de Jesus-Christ par Pilate.

L'on doit honorer à l'heure de Sexte le crucifiement de Jesus-Christ , qui a été crucifié vers cette heure , selon l'Evangile.

Celle de None étant celle de la mort de Jesus-Christ , est destinée , selon saint Cyprien & saint Athanase , pour célébrer cette mort , la rédemption du genre humain , & la destruction du royaume du diable.

L'on peut honorer plusieurs Mysteres à l'heure de Vêpres : comme celui de

la sépulture de Jesus-Christ , celui de l'institution de l'Eucharistie , & celui de son avenement glorieux qui terminera le tems de la même maniere que le soir finit le jour.

Enfin , l'heure de Complies a été instituée pour remercier Dieu des graces qu'il nous a faites durant le jour , & pour lui demander sa protection durant la nuit. On y peut aussi honorer la demeure de Jesus-Christ dans le Sépulcre.

CHAPITRE III.

Des diverses parties dont les heures sont composées.

D. Est-il bon de sçavoir exactement les significations des diverses parties de l'Office ?

R. Il est fort utile (a) aux personnes sçavantes de s'instruire de ce que les Auteurs qui ont traité les matieres Ecclésiastiques en ont dit, des divers changemens qui y sont arrivés , des différentes opinions des Auteurs ; mais il suffit pour l'édification des personnes de piété de s'attacher à un sentiment fondé

(a) Voyez les Conférences de la Rochelle.

sur des raisons spirituelles, qui peuvent nourrir la piété, comme celles qui sont contenues dans un petit Livre intitulé Explication de l'Office de l'Eglise, dont on proposera ici l'abregé.

D. Pourquoi est-on placé dans l'Eglise de telle sorte que le côté de l'Orient qui est celui de l'Autel demeure vuide, & les trois autres sont occupés par ceux qui chantent l'Office ?

R. 1°. Pour montrer qu'il manque encore quelque chose à la plénitude de l'Eglise, & qu'elle attend la conversion des Juifs pour son accomplissement.

2°. Pour réserver le côté de l'Orient à Jesus-Christ qui est figuré par l'Autel, & qui tient lieu encore à l'Eglise de Soleil levant : parce que quoiqu'il soit arrivé il y a long-tems au midi de sa gloire, il se leve encore dans l'Eglise qui est son corps : il y est conçu, il y naît, il y souffre, ce qu'il continuera de faire jusqu'à la fin du monde, il cessera alors d'être un Soleil levant, & il sera pour tous les Elus un Soleil en son midi ; mais midi éternel, dont l'éclat ne diminuera jamais.

C'est la raison pour laquelle l'Eglise a soin de se tourner du côté de l'Orient,

188 CINQUIEME INSTRUCTION.

pour joindre la vérité à la figure , & pour montrer que Jesus-Christ est proprement son Soleil levant en elle , & non en lui-même , comme il souffre & meurt en elle , & non en lui-même.

D. Pourquoi chante-t-on alternativement ?

R. Pour témoigner le besoin mutuel que les membres de l'Eglise ont les uns des autres , chacun d'eux devant être persuadé qu'il ne pourroit seulement ouvrir la bouche , s'il n'étoit soutenu par la charité de ses freres. L'Eglise déclare encore par-là qu'elle est bien éloignée dans cette vie de la perfection des Anges & des bienheureux , qui louent Dieu sans interruption , & sans avoir besoin de se reposer : au lieu que l'infirmité de la vie mortelle ne permet pas à l'Eglise d'avoir toujours l'esprit & la langue occupés à louer Dieu , ayant besoin , à cause des nécessités de la vie & de sa foiblesse , d'interrompre souvent cet exercice , & de ne le pratiquer même qu'en se reposant.

D. Pourquoi commence-t-on l'Office par l'Oraison Dominicale ?

R. 1^o. Afin qu'elle serve de regle aux prieres suivantes , qui ne peuvent

être bonnes si elles ne lui sont conformes. 2°. Pour nous donner confiance de nous adresser à Dieu, & temperer la crainte de notre indignité : Cette Oraison nous assurant que Dieu est notre Pere, & qu'il veut que nous le regardions en cette qualité.

D. Pourquoi la récite-t-on tout bas ?

R. 1°. Pour marquer que toutes les prieres extérieures doivent naître de la priere intérieure, & des mouvemens du cœur.

2°. Pour signifier que la parfaite louange de Dieu seroit de l'honorer par une priere toute intérieure, comme on fera dans le ciel, & que les louanges extérieures ne lui sont agréables qu'en tant qu'elles procedent de ce silence intérieur d'une ame pénétrée de respect & d'adoration pour sa souveraine Majesté.

D. Pourquoi dit-on aussi cette même priere à la fin de l'Office ?

R. 1°. Pour nous redresser sur ce modèle, si nous nous en étions écartés dans le cours de nos prieres ?

2°. Pour obtenir de Dieu le pardon des fautes que nous pouvons y avoir commises : cette Oraison ayant toujours

été considérée , comme ayant une efficace particuliere pour effacer les péchés véniels.

D. Pourquoi commence-t-on l'Office par ce verset (*a*) , *Venez à mon aide , ô mon Dieu , hâtez-vous de me secourir ?*

R. 1. Pour reconnoître que nous sommes si foibles & si pauvres par nous-mêmes , que nous n'avons pas le pouvoir de demander à Dieu son assistance à moins qu'il ne nous fasse prier.

2. Pour témoigner qu'il faut non-seulement que Dieu nous assiste pour cette action sainte , mais qu'il se hâte , c'est-à-dire , qu'il ne nous laisse pas un seul moment à nous-mêmes ; parce que nous n'avons pas la force de subsister un seul moment sans son secours.

3. Pour reconnoître que l'humilité doit être le fondement de tout le commerce que nous devons avoir avec Dieu , & principalement de la priere.

D. Pourquoi cette priere se dit-elle conjointement par tous les deux chœurs ?

R. Pour reconnoître que le besoin de l'assistance de Dieu n'est pas particu-

(*a*) Deus in adiutorium meum intende , Domine , ad adjuvandum me festina. *Psf.* 69. 2.

lière à quelques-uns , mais générale à toute l'Eglise.

D. Pourquoi se commence-t-elle par un seul ?

R. Pour témoigner que nous ne devons rien faire de nous-mêmes dans l'Eglise , mais par la conduite de ceux à qui Dieu en a donné la charge.

D. Pourquoi joint-on le *Gloria Patri* au *Deus in adjutorium* ?

R. 1. Pour nous apprendre que la gloire de Dieu doit être le principal & le premier objet de nos prieres ; que c'est à quoi nous devons rapporter toute notre vie : Que nous la devons préférer à nous-mêmes , & à tous nos besoins particuliers , & que nous ne devons rien demander pour nous , qui ne tende à la gloire de Dieu.

2. Pour marquer que la foi dont nous faisons profession par cet hymne de louange , est le fondement de la prière & de la vie Chrétienne.

D. Pourquoi finit-on les Pseaumes & les Cantiques par le *Gloria Patri* ?

R. Pour témoigner qu'en toutes sortes d'événemens , ou tristes , représentés par les Pseaumes ; ou heureux , représentés par les Cantiques , il faut

louer Dieu , selon qu'il est dit (a) : *Je benirai le Seigneur en tout tems ; avec une ferme créance que par sa bonté il nous fera tirer du profit de tout , & se servira de tout ce qui nous arrive pour notre bien.*

D. Pourquoi joint-on l'*Alleluia* qui est un mot Hebreu , avec le *Gloria Patri* ?

R. Pour montrer que l'Eglise souhaite de louer Dieu , non-seulement avec les Gentils dont elle est composée ; mais aussi avec les Juifs , dont elle a pris son origine , & qui s'unitont à elle à la fin du monde.

2. Pour montrer qu'elle ne souhaite pas seulement de le louer imparfaitement comme l'on fait dans ce monde , mais aussi de le louer parfaitement , & dans une langue nouvelle , c'est-à-dire , dans celle du ciel représentée par l'*Alleluia* , qui marque la joie du ciel ; & c'est pourquoi on ne le dit point au tems de Carême , parce que ce sont des jours consacrés à la pénitence & à la tristesse.

D. D'où vient que l'Eglise ne se tourne

(a) *Benedicam Dominum in omni tempore.*
Psf. 33. 2.

jamais que vers l'Orient, c'est-à-dire, vers l'Autel ; ou vers elle-même, c'est-à-dire, vers l'autre partie du Chœur ; & jamais vers l'Occident ?

R. C'est que l'Eglise n'a que deux objets de sa charité, & de ses actions dans cette vie : Le premier qui est Jesus-Christ ; vers lequel elle se tourne en regardant l'Autel : Le second qui est elle-même, qu'elle regarde en chantant les Pseaumes. Elle change souvent ce regard en se tournant tantôt vers l'Autel, tantôt vers elle-même ; parce qu'il faut passer de Dieu au prochain, & du prochain à Dieu ; mais elle ne se tourne jamais vers l'Occident, parce que c'est la figure du diable, & qu'y ayant renoncé par le Batême, il faut toujours s'en éloigner durant toute la suite de sa vie, & le combattre, non en le regardant, mais en regardant Dieu, dont nous devons attendre tout notre secours ; & en regardant le prochain, c'est-à-dire, en pratiquant la charité qui nous rend victorieux du diable, qui n'est fort que par la cupidité.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle choisi les Pseaumes pour les principales & les plus ordinaires de ses prieres ?

L'Oraif. Dom.

R. Parce que les Pseaumes representent les souffrances & les combats d'un Roi persecuté, qui marche & parvient par cette voie au Royaume qui lui appartient par l'onction divine, en quoi le Prophete Roi est une vive image de Jesus-Christ & de l'Eglise militante. De Jesus-Christ, qui n'est parvenu que par les souffrances & par la mort à la possession de la Royauté qui lui appartenoit par la naissance : de l'Eglise, en ce que tous les Chrétiens sont des Rois par l'onction du saint-Esprit, mais qu'ils ne peuvent acquerir que par les afflictions & les souffrances, la jouissance du Royaume qui leur appartient, & qui leur est destiné.

Ainsi les Pseaumes ayant été bien plutôt écrits pour représenter les peines & les combats de Jesus-Christ & de l'Eglise dans ce monde, que pour marquer les peines & les combats de David, qui n'en étoient que la figure, ç'a été avec grande raison que l'Eglise les a choisis pour la voie de sa communication avec Dieu ; pour lui demander son secours contre les ennemis invisibles ; pour le remercier de son assistance & de sa protection, pour for-

tifier son esperance , & pour animer la charité. David les avoit employés à toutes ces fins , plutôt en la personne de l'Eglise qu'en la sienne ; & l'Eglise remplit le dessein pour lequel Dieu les a fait écrire , en s'en servant à l'usage qu'elle en a fait.

Elle y trouve d'autant plus de consolation , que les Pseaumes ne contiennent pas seulement l'expression de ses peines , mais aussi la prédiction de sa délivrance conjointement avec celle de Jesus-Christ , comme n'étant qu'une même personne avec lui ; ce qui lui donne un soulagement & une force incomparable , apprenant par-là que Jesus-Christ regarde les souffrances de son Eglise comme les siennes , & qu'il la soutient par la même vertu infinie par laquelle il a porté les siennes.

D. Pourquoi dit-on les Pseaumes & les autres prières en chantant ?

R. C'est pour nous montrer qu'on ne loue pas Dieu , & qu'on ne s'adresse pas à lui comme des Juifs ; mais comme des Chrétiens , c'est-à-dire , comme des enfans de la Loi nouvelle , qui est une Loi d'amour ; car le chant est un signe de joie & d'une joie parfaite , qui

se répand du-dedans au - dehors : or la joie est inféparable de l'amour ; la tristesse ne venant que de la division & du partage du cœur qui est possédé de plusieurs désirs.

Ainsi le chant est très-propre pour représenter la disposition d'une ame vraiment chrétienne ; & quoique les prieres des Pseaumes ne représentent rien plus ordinairement que des maux & des miseres , c'est avec raison que l'Eglise les expose à Dieu en chantant, pour lui témoigner qu'elle souffre avec patience , dont la joie est la perfection.

Ainsi le chant est propre à la loi nouvelle , & les Juifs ne l'ont pratiqué que comme figure des Chrétiens. Il ne leur appartenoit pas de chanter comme Juifs ; parce qu'en cette qualité ils étoient vuides de la charité , qui doit être le principe des prieres que l'on offre à Dieu en chantant.

D. Que signifient les Antiennes qu'on dit avant & après les Pseaumes ?

R. Elles signifient la joie & les consolations que Dieu mêle parmi les travaux & les prieres représentées par les Pseaumes , pour montrer que nous ne les pouvons soutenir sans la joie que

Dieu répand quelquefois dans les ames de ceux qui souffrent ; c'est pourquoi le chant des Antiennes est plus élevé & plus travaillé que celui des Pseaumes.

Les Antiennes sont courtes , parce que les consolations de Dieu sont courtes en cette vie , en comparaison des travaux : ce ne sont que comme des miettes qui tombent de la table du ciel.

On les commence avant les Pseaumes , pour montrer que l'esperance de la joie du ciel , & de celle même que Dieu donne dès cette vie , doit animer les Chrétiens à souffrir avec patience ; & les deux Chœurs s'unissent pour les chanter , pour marquer que quand nous serons arrivés au ciel , notre joie sera continuelle , & que toutes les divisions & les inégalités en seront bannies.

On commence un Pseaume après l'Antienne finie , parce que les consolations de cette vie ne sont destinées qu'à nous animer à de nouveaux travaux , & à de nouveaux combats pour la gloire de Dieu.

D. Pourquoi lit-on les Chapitres de l'Ecriture après les Pseaumes ?

R. Pour montrer qu'on ne parvient à la consolation qui naît de l'intelligence de

l'Ecriture , que par les actions & les souffrances ; toute autre voie étant irréguliere & contraire à l'ordre de Dieu, qui veut que la consolation qu'il communique par son Ecriture ; soit la récompense de la bonne vie & de l'exercice de la charité, selon cette parole de saint Augustin , que l'on n'entre dans la vérité que par la charité.

Ces Chapitres marquent donc la consolation aussi-bien que les Antiennes , mais d'une maniere différente : car les Antiennes marquent celles qui accompagnent les actions , & qui nous y soutiennent ; & les Chapitres marquent une consolation plus durable & plus solide, que Dieu communique par sa parole après les souffrances & les bonnes actions.

Le Chapitre est prononcé par celui qui préside au Chœur & qui représente Jesus-Christ, qui étant caché dans les souffrances , se découvre en quelque sorte par la consolation qu'il donne à ceux qui ont souffert.

D. Que signifient les Hymnes & les Répons qu'on chante à la fin de l'Office ?

R. Ils signifient l'action de graces que

l'Eglise rend à Dieu pour l'avoir soutenue dans les travaux ; & l'avoir consolée par son Ecriture ; l'Eglise ayant soin de ne se pas attribuer les graces de Dieu, & de les faire remonter jusqu'à leur source.

D. Que signifient les Versets ?

R. Ils signifient que quelque consolation que nous recevions de Dieu en cette vie, elles ne peuvent jamais rassasier l'Eglise, qui doit toujours gémit en cette vie dans l'attente de l'autre vie qui est la vie du ciel ; ainsi les Versets marquent les soupirs de l'Eglise, à cause de son pelerinage & de son exil : c'est pourquoi en plusieurs Eglises on ne joint jamais d'*Alleluia* aux Versets, parce qu'ils sont destinés à représenter des gémissemens. L'Eglise y joint souvent d'autres mouvemens de piété, selon la rencontre des Fêtes ; mais qui se peuvent fort bien allier avec cette signification générale.

D. Qu'est-ce que l'*Oremus*, ou l'Oraison par laquelle on finit l'Office ?

R. C'est comme un abrégé & un recueil de toutes les prieres qui ont été faites durant l'Office ; c'est pourquoi elle est appelée *Collecte* par les Latins,

& Sinaxe par les Grecs. Elle est prononcée par celui qui officie, qui représente Jesus-Christ, pour nous montrer que nos Oraisons sont indignes, comme venant de nous, d'être offertes à Dieu, & qu'elles ne peuvent être reçues de lui que comme procedantes de Jesus-Christ, & offertes par Jesus-Christ dans la priere qu'il fait continuellement dans le ciel pour toute son Eglise.

Secondement, elle nous fait voir aussi qu'afin que nos actions soient présentées par Jesus-Christ à son Pere, il faut qu'elles naissent d'une entiere unité d'esprit, qui est marquée par cette réunion des Oraisons des fideles dans celles de celui qui officie.

Enfin elle est une image de l'Oblation que Jesus-Christ fera à son Pere de toute son Eglise victorieuse & resuscitée pour regner éternellement dans le Ciel; c'est pourquoi cette Oraison est précédée à Laudes, à Vêpres & à Complies, par un Cantique, qui marque la possession de la félicité parfaite où l'Eglise espere d'entrer par la Résurrection glorieuse.

D. Que s'ensuit-il de cette ma-

niere d'expliquer l'Office de l'Eglise ?

R. Que l'Office de l'Eglise est un tableau de la vie chrétienne, qui a sa source dans la piété intérieure, représentée par l'Oraison secrète qu'on dit avant l'Office.

Ces mouvemens intérieurs produisent,

1. L'invocation du secours de Dieu, pour montrer l'impuissance où nous sommes de rien faire de bon sans ce secours.

2. Cette invocation est suivie de la glorification de la sainte Trinité, qui est une confession publique de la foi, & qui doit être la première des actions extérieures que nous devons faire pour son service & pour sa gloire, rien ne servant à ceux qui ne font pas profession de la vraie foi.

3. Après avoir confessé la foi, on chante les Pseaumes, qui signifient les bonnes œuvres & les souffrances, ainsi qu'il a été expliqué ci-devant, & ces bonnes œuvres & ces gémissemens dans les souffrances, doivent proceder de la vraie foi & de la vraie charité.

4. Après on prononce les Chapitres qui marquent la consolation des Ecri-

tures , dont Dieu récompense les bonnes œuvres & les souffrances durant cette vie ; comme il récompensera toutes les bonnes œuvres après cette vie par la plénitude de ses lumières en l'autre.

5. Ces consolations sont toujours accompagnées d'actions de grâces , représentées par les Hymnes & par les Répons ; & ces actions de grâces sont mêlées de gémissemens & de désirs d'arriver à la plénitude de la gloire représentée par le Cantique qu'on chante à certaines heures.

6. Enfin toutes ces diverses actions de l'Eglise sont offertes à Dieu par Jesus-Christ , comme les diverses prières de l'Office lui sont offertes dans la dernière Oraison par celui qui officie.

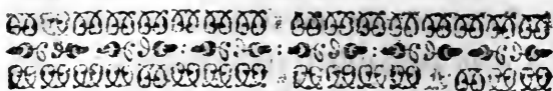
D. Quel usage peut-on faire de la connoissance de ce que signifient les diverses parties , & les diverses cérémonies de l'Eglise dans son Office ?

R. On s'en doit servir pour exciter en soi les mouvemens & les dispositions qui y sont représentées , & les demander à Dieu par un regard de l'esprit , & un mouvement qui lui marque suffisamment notre désir.

Par exemple, en disant le *Pater*, on lui peut demander qu'il imprime dans notre cœur cette priere intérieure qui doit être la source de toutes les autres. En disant le *Deus in adiutorium*, on peut faire intérieurement un humble aveu de son impuissance.

En disant le *Gloria Patri*, on peut demander à Dieu la fermeté dans la foi : en récitant les Pseaumes, on peut demander la grace d'agir & de souffrir pour lui : En disant l'Antienne, on peut demander à Dieu qu'il nous soutienne par son onction divine dans les peines de cette vie. Lorsqu'on dit le Chapitre, on lui peut demander qu'il nous fasse participer à cette consolation des Ecritures, dont parle saint Paul. Aux Hymnes & aux Répons, on lui peut demander la grace de l'en remercier avec joie & avec allegresse.

Aux Versets, il le faut prier qu'il entretienne toujours dans notre cœur le désir du Ciel, & le gémissément dans notre pelerinage : à l'Oraison, il faut demander que toutes nos actions & toutes nos prieres lui soient présentées par Jesus-Christ.



SIXIEME INSTRUCTION.

De l'Oraison Mentale.

CHAPITRE PREMIER.

Si l'Oraison Mentale est conforme à l'esprit de l'Eglise. Si on peut s'attacher à une méthode particuliere pour faire l'Oraison Mentale. Des sujets de l'Oraison Mentale, & des abus qu'on y peut faire.

D. L'Oraison Mentale est-elle conforme à l'esprit de l'Eglise ?

R. On n'en peut pas douter ; puisqu'elle consiste à tâcher d'exciter en soi de saints mouvemens , par le moyen des bonnes pensées auxquelles on s'applique. Or l'Eglise ne fait autre chose par toutes les prieres qu'elle prescrit , que de tâcher d'exciter de saintes affections dans le cœur de ses enfans , par le moyen des saintes pensées contenues dans les prieres vocales qu'elle leur ordonne de faire.

D. Les Peres (a) de l'Eglise n'en ont-ils rien dit expressement ?

R. Les Peres nous ont souvent exhortés à méditer les vérités chrétiennes, à les repasser dans notre esprit, & à n'être pas de ces animaux immondes (b) qui ne ruminent point, à prendre un tems pour considérer nos devoirs, régler nos actions, penser à nos péchés, pour nous recueillir du trouble des affaires. Or faire cela, c'est faire l'Oraison Mentale.

D. Ne pourroit-on pas dire que c'est vouloir assujettir le saint-Esprit ; que de déterminer ainsi certaines heures à l'Oraison Mentale ?

R. Ce n'est pas plus assujettir le saint-Esprit ; que de régler les heures de l'Oraison vocale : or ce seroit condamner l'Eglise que de blâmer la détermination qu'elle a faite du tems des Oraisons vocales : il n'y a donc aucun inconvenient de déterminer aussi le tems de l'Oraison Mentale.

D. Est-il permis de se servir de quelque méthode pour l'Oraison Mentale ?

(a) *Aug. in Psal. 140. & 16. contr. Faust. c. 6.*

(b) *Et in Psal. 76.*

R. L'Oraison Vocale n'est qu'une méthode d'Oraison Mentale ; c'est-à-dire , un moyen dont l'Eglise se sert pour appliquer l'esprit des fidèles à de saintes pensées , afin de leur inspirer de saints mouvemens ; c'est pourquoi on peut pratiquer très-utilement tout autre moyen qui fait le même effet , mais il ne faut pas s'attacher trop servilement à ces méthodes. Car si elles sont bonnes pour arrêter & fixer les esprits inquiets & agités , elles embarrassent ceux dont le cœur applique suffisamment l'esprit , pour faire qu'il demeure en la présence de Dieu sans cette agitation inquiète.

D. Quelle est la plus facile de ces méthodes , & la moins sujette aux illusions ?

R. C'est de prendre un livre , comme l'Evangile , d'en lire peu à la fois , de considérer attentivement les vérités qui y sont marquées , de tâcher de s'en nourrir , & de s'y arrêter autant que l'on y trouve d'ouverture , & ensuite de passer à une autre vérité , & à une autre considération. Car c'est là proprement que les

Peres (a) appellent ruminer ; c'est-à-dire , repasser les vérités Evangéliques dans son esprit : c'est ce qu'ils appellent rompre les mottes de la terre , & la rendre propre à recevoir la semence de la vérité.

D. Est-il permis de destiner à cet exercice une demie-heure ou une heure entiere , puisque les Peres nous avertissent que l'Oraison doit être courte ?

R. Quand les Peres disent que l'Oraison doit être courte , ils n'entendent par ce mot que l'Oraison qui consiste en affections : car les affections & les mouvemens du cœur n'étant pas pour l'ordinaire longs , il ne faut pas vouloir continuer par une application trop forcée. Mais si on comprend sous ce terme la méditation des vérités de l'Evangile , & les réflexions qu'on peut faire sur sa vie & sur les actions , il ne paroît pas qu'une demie-heure excède la portée de la plupart du monde. Il est bon dans ces exercices que chacun ait

(a) *Ecce locuti sumus vobis verbum Dei , sementis parimus devotis cordibus , tanquam sulcata inventientes pectora vestra aratro confessionis : devotione & intentione suscepistis semen , cogitare de verbo quod ait illis , tanquam glebas frangentes , ne semen rapiant volatilia , ut possit ibi germinare quod seminatum est. Aug. in Ps. 84.*

égard à ses forces ; car il faut se contenter de ce que Dieu nous donne , & ne pas prétendre attirer sa grace , en faisant des efforts d'esprit & d'attention.

D. Quel doit être le sujet ordinaire de nos Oraisons Mentales ?

R. Nos miseres intérieures , nos péchés passés , nos besoins présens , le règlement de nos actions , la mortification de nos passions , le désir des vertus contraires à nos défauts , la demande des graces qui nous sont nécessaires pour accomplir nos devoirs.

D. Est-il nécessaire que les demandes se fassent par des paroles expresses que l'on adresse à Dieu ?

R. Non ; il suffit souvent de reconnoître & d'exposer à Dieu les ténèbres & ses miseres , avec un sincere désir d'être guéris ; Dieu entend bien le langage de nos désirs.

D. N'y a-t-il point d'Oraison sans pensée ?

R. Il n'y en a point sans quelque vue d'esprit ; mais il y en a sans changement de pensée. Il est vrai que ces Oraisons sont extraordinaires. Et à l'égard de tous les états extraordinaires , il faut

attendre que Dieu les donne , & n'y pas aspirer de soi-même. Il ne faut pas même croire facilement être dans un état surnaturel. Il y a assez souvent des esprits qui sans aucune grace se fixent ainsi à un seul objet & à une seule pensée , & souvent c'est une illusion du diable.

D. Quelle est donc la voie à laquelle il faut se porter de soi-même ?

R. Celle de la considération des Mysteres de Jesus-Christ , & des vérités de l'Évangile , en les adorant , en y ouvrant son cœur , en cherchant les moyens de les pratiquer , en demandant souvent à Dieu qu'il nous les imprime dans le cœur , & en le remerciant de nous avoir fait la grace de les connoître.

D. Est-il possible de méditer longtemps , & même des années entières sans avoir Dieu dans le cœur , quoiqu'on éprouve quantité de sentimens qui semblent bons ?

R. Cela est très-possible ; car les pensées humaines qu'on peut former de soi-même & sans grace , peuvent exciter des mouvemens humains , des attendrissemens , des douceurs , des dou-

leurs , & des larmes même , qui ne se distingueront pas sensiblement des effets de la grace. Ainsi il se peut faire que sans être à Dieu , on aura long-tems de ces sentimens humains , qu'on prendra pour des prieres chrétiennes , & qui ne le seront point.

D. Ne pourroit-on pas conclure de là , qu'il est inutile de méditer les vérités chrétiennes , & de s'exercer à l'Oraison Mentale ?

R. Non ; il en faut conclure seulement qu'il ne faut pas s'assurer que ce soit toujours la grace qui produise en nous les bons mouvemens que nous ressentons. Il faut avoir recours aux bonnes pensées , comme à la voie ordinaire d'exciter en nous les bons mouvemens ; mais il ne faut pas prendre sur ces sentimens , des confiances trop téméraires de notre état.

D. Pourquoi dites-vous que les bonnes pensées sont la voie ordinaire d'exciter les bons mouvemens ?

R. Parce que Dieu suit l'ordre de la nature dans celui de la grace , & se sert ordinairement des pensées de l'esprit pour toucher le cœur : mais il n'est pas absolument essentiel que ces pen-

sées soient purement intérieures, & qu'elles ne soient pas jointes à la prononciation extérieure de quelques paroles.

D. Pourquoi est-il dit dans l'Écriture, que le saint-Esprit prie pour nous par des gémissemens ineffables ?

R. Quand il est dit que le saint-Esprit prie, cela veut dire qu'il nous fait prier, & ces prières sont appellées gémissemens, parce qu'elles tendent toutes à la béatitude, dont nous sommes éloignés par l'état de cette vie, ce qui nous oblige de gémir. Il est dit que ces gémissemens sont ineffables, parce qu'il n'y a que Dieu qui les discerne clairement, & que le mélange de ce qu'il y peut avoir d'humain, couvre à nos esprits le fonds intérieur de nos prières.

D. En combien de manières se peut-on abuser sur le sujet de ces pensées qu'on a dans l'Oraison ?

R. En trois manières principales.

1. En confondant les pensées avec les mouvemens du cœur, & en s'imaginant avoir des affections & des mouvemens à l'égard de toutes les choses dont on a des idées dans l'esprit.

2. En prenant les mouvemens hu-

mais excités par ces pensées humaines, pour des mouvemens de Dieu.

3. En s'imaginant, lors même qu'on a quelques mouvemens de Dieu, mais qui sont foibles, avoir de soi le pouvoir de faire tout ce qu'il nous faut désirer ; ce qui engage plusieurs ames dans une présomption semblable à celle de saint Pierre, qui croyoit, comme dit saint Augustin, qu'il pouvoit tout ce qu'il sentoit qu'il vouloit : *Putabat se posse, quod se velle sentiebat*. Ainsi pour n'abuser pas des mouvemens de Dieu, il faut tâcher à la vérité d'exciter en soi de saints mouvemens par de saintes pensées, mais ne juger de soi-même que par les actions & la suite de la vie.

CHAPITRE I-I.

Méthode particuliere d'Oraison Mentale.

D. NE peut-on point proposer une méthode d'Oraison Mentale qui soit proportionnée à tout le monde ?

R. Comme les esprits sont fort différens, & ont diverses ouvertures & divers goûts, il est difficile de les ré-

duire à une même méthode , & cela même n'est gueres nécessaire : ces méthodes sont d'ordinaire toutes bonnes , & ne doivent servir qu'à appuyer l'esprit , & non à l'assujettir servilement à une certaine voie ; on peut néanmoins en proposer qui sont d'un usage général.

D. Donnez-nous un exemple d'une méthode de cette nature ?

R. En voici une qui tend directement aux principales fins de l'Oraison par des voies très-communes & très-familieres ; car prier , & faire oraison , c'est entrer dans des sentimens de componction & de pénitence pour ses fautes passées : c'est gémir pour ses miseres présentes : c'est demander à Dieu la grace de se corriger à l'avenir de ses défauts. Or tous ces mouvemens doivent être fondés sur la considération de quelque vérité ; car l'ame ne peut entrer dans la componction & dans le gémissément qui fait la priere , que par la vue de l'opposition qu'elle trouve en soi , à quelque loi de Dieu qui condamne ses actions ou ses dispositions passées ou présentes ; soit que cette loi de Dieu soit contenue dans quelque précepte de l'Ecriture , soit qu'elle nous soit mar-

quée par quelque mystere , quelque action , ou quelque disposition de Jesus-Christ , & de ses Saints. Il faut aussi que l'ame soit préparée à la considération de ces vérités , & de cette loi , par quelques actes qui lui en ouvrent l'entrée , & qui la disposent à en profiter.

Ainsi pour se prescrire quelque méthode , on peut réduire l'Oraison Mentale à trois parties , dont la premiere se peut appeller préparation , la seconde considération , & la troisieme reflexion.

D. En quoi doit consister la préparation ?

R. Quoique dans cette sorte d'Oraison l'ame ne prétende pas écouter Dieu seulement , & demeurer dans un silence & une cession d'actes ; parce que cette maniere de prier est trop relevée , & ne convient qu'à ceux qu'il plaît à Dieu d'élever à un état extraordinaire , elle ne laisse pas néanmoins d'y vouloir être instruite de Dieu , & conduite par son esprit , mais d'une maniere plus commune. Ainsi la premiere chose qu'on doit faire dans l'Oraison Mentale , c'est d'adorer Dieu comme la source de toute lumiere , de toute vérité , & de toute

grace ; reconnoître devant lui les ténèbres de l'esprit humain , & l'inutilité de tous ses efforts ; ensuite s'abandonner & se livrer à Dieu , afin qu'il conduise l'esprit , & qu'il l'éclaire par sa lumière , qu'il l'empêche de s'égarer , qu'il fixe son instabilité , & qu'il lui fasse la grace de demeurer en sa présence pendant quelque tems.

On doit en second lieu remercier Dieu de ce que de toute éternité il a accordé ce tems pour le prier , & demander la grace de l'employer selon les desseins de sa miséricorde.

En troisième lieu , on le doit prier qu'il détruise les obstacles des prières , dont nous traiterons ci-après , & s'arrêter un peu à ceux qu'on ne connoît pas , & qui pourroient rendre la prière infructueuse , si Dieu n'y suppléoit par sa grace ; enfin on doit demander à Dieu qu'il rende les vérités dont l'ame se doit nourrir , une loi nouvelle pour elle , en les imprimant dans le cœur plutôt que dans l'esprit.

D. Que faut-il observer dans la considération ?

R. 1. Il faut remplir son esprit de quelques vérités , soit qu'on les tire des

instructions renfermées dans les mystères & dans les actions de Jesus-Christ, soit qu'on les prenne de quelques paroles de l'Evangile , & en considérer l'étendue , la justice , la sainteté , & l'injustice de ce qui y est contraire ; la pratique qui en a été faite par Jesus-Christ & par les Saints , la liaison que ces vérités ont avec d'autres devoirs , d'autres loix , & d'autres instructions de l'Evangile.

2. Il faut à l'égard de toute vérité faire des actes de foi , d'adoration & de soumission ; parce que la vérité mérite d'être aimée , adorée & suivie.

3. Il est bon d'avoir prévu ces considérations , & de s'en être entretenu auparavant , afin que l'esprit y ait plus d'entrée , & qu'il ne fasse en quelque sorte que les repasser : c'est ce que les Peres appellent ruminer , & qu'ils jugeoient nécessaire à tout le monde. Il n'y a point aussi d'inconvenient à lire ces considérations toutes formées dans quelque livre , & ne faire que s'y arrêter , pour donner le moyen à l'esprit de les pénétrer & de s'en nourrir. C'est un abus de croire qu'une vérité lue n'est pas aussi bonne qu'une vérité trouvée
par

par la recherche de l'esprit, & que l'Oraison en soit moins Mentale.

D. Qu'est-ce que vous appelez réflexion ?

R. C'est une application particuliere qu'on fait à soi-même des vérités qu'on a considérées, & cette application doit comprendre l'examen du tems passé, du présent & de l'avenir.

Dans la réflexion sur le passé, on doit examiner en combien de manieres on a agi contre cette vérité, le peu d'usage que l'on en a fait, les dispositions contraires où on a été; ce qui oblige l'âme à entrer dans des sentimens de componction & de pénitence, & à demander pardon à Dieu des fautes qu'elle reconnoitra avoir faites.

Dans la réflexion sur le présent, on doit examiner les dispositions du cœur opposées à cette vérité; gémir devant Dieu de se voir contraire à lui; lui demander qu'il déracine de notre cœur ces sentimens mauvais & corrompus.

Dans la réflexion sur le futur, il faut tâcher de découvrir le moyen de pratiquer cette vérité, d'en retrancher les empêchemens, & demander à Dieu qu'il fortifie en nous les desirs qu'il

nous en donne, en disant à Dieu de tout son cœur : *Affermissez mon Dieu, ce que vous avez fait en nous*, suivant ces paroles du Prophete Roi (a), il faut être persuadé que c'est un besoin continuel à l'homme, en quelque degré de vertu & de sainteté qu'il soit établi, de demander à Dieu qu'il l'y affermisse, & qu'il veuille bien achever ce qu'il a commencé, sans cela il n'y subsistera pas long-tems.

D. Pourquoi dites-vous que cette méthode est proportionnée à la plupart du monde ?

R. Parce qu'elle est fondée sur des actions d'un devoir commun, & qui sont en quelque sorte commandées à tout le monde.

Il est certain que tout le monde doit adorer Dieu, & il n'y a pas de difficulté particulière à l'adorer comme source de lumière, de vérité, & d'amour, & à reconnoître devant lui sa foiblesse ; un abaissement profond du cœur sans paroles formelles, suffit pour cela.

Tout le monde est capable jusqu'à

(a) Confirma hoc Deus, quod operatus es in nobis. Ps. 67. 31.

quelque point de considérer une vérité en la méditant dans son esprit, ou en lisant dans un livre ce que des personnes spirituelles en auront dit.

Tout le monde est capable d'examiner comment il a pratiqué une vertu par le passé, & de s'humilier devant Dieu dans la vue des fautes qu'il y a faites; de lui en demander pardon; d'examiner comment il l'aime & la pratique présentement; de prévoir comment il la peut pratiquer à l'avenir, & de former des prières qui répondent aux desirs qu'il en a. Voilà en quoi consiste cette méthode; il est vrai que ceux qui se nourrissent plus assiduellement de la vérité, qui font plus de réflexion sur leur vie, qui examinent leurs actions avec plus de vigilance, y ont plus de facilité que les autres.

D. Que faut-il faire quand une seule vérité ne suffit pas pour remplir le tems que l'on s'est prescrit pour l'Oraison Mentale?

R. Il en faut prendre une autre successivement, autant que le tems nous permettra, en joignant toujours à la considération de ses vérités, une revue & un examen sur nous-mêmes à l'égard

du passé, du présent & de l'avenir, par rapport à cette vérité. C'est ainsi qu'on fera divers points à l'Oraison, sans s'abstraire précisément au nombre de trois. Il seroit même à souhaiter que les considérations & les réflexions que nous ferons sur la première vérité que nous aurons prise pour sujets de méditation, nous remplissent suffisamment pour n'avoir pas besoin de passer à d'autres : car il vaut mieux être bien pénétré d'une vérité, que d'en effleurer plusieurs.

CHAPITRE III.

Explication plus particulière de l'obligation que nous avons de prier toujours.

D. **L'**Avis que saint Paul donne aux Thessaloniens de prier toujours, n'est-il pas plutôt un conseil qu'un précepte ?

R. Non ; car l'Évangile déclare expressément (a), qu'il faut toujours prier & ne se laisser point. Il faut prier tant qu'on est en danger de succomber aux

(a) Oportet semper orare, & nunquam deficere.
Luc. 18. 1.

tentations : *Veillez & priez*, dit notre Seigneur (a), de peur que vous ne succombiez à la tentation. Or nous sommes continuellement en danger de succomber aux tentations ; il faut donc toujours prier.

D. Mais on ne voit personne qui prie toujours, personne ne satisfait donc à cette obligation ?

R. Il s'en suit seulement de là que le précepte de prier ne s'accomplit jamais parfaitement en cette vie, non plus que celui de l'amour de Dieu, dont il est une extension & une suite ; ainsi on doit juger de l'un comme de l'autre : car comme l'amour de Dieu n'est jamais proprement de conseil, mais d'obligation, parce qu'on doit tendre à la perfection de l'amour de Dieu ; de même la prière intérieure n'est jamais proprement de conseil, mais d'obligation, parce qu'on doit tendre à vivre toujours dans un esprit de prière, à être toujours recueilli & attentif à Dieu, & à être devant lui continuellement comme des mendiants devant la porte d'un riche, à reconnoître toujours le

(b) *Veilate & orate, ut non intretis in tentationem. Mat. 26. 41.*

besoin que nous avons de sa grâce , & à la désirer toujours , ce qui seroit prier continuellement : mais comme Dieu n'impute pas à péché de n'avoir pas son amour dans un si haut degré de perfection, pourvû qu'on y tende ; il n'impute pas aussi à péché de n'être pas dans le parfait recueillement, & le parfait esprit de priere ; pourvû qu'on y aspire, qu'on tâche de s'y avancer tous les jours , & qu'on travaille à retrancher les défauts de ses prieres.

D. En quoi consiste ce soin qu'il faut avoir pour avancer dans l'esprit de priere ?

R. En plusieurs exercices que chacun doit se prescrire , ou qui doivent être ordonnés par ceux qui conduisent les ames. 1. Comme de faire tous les jours certaines prieres vocales réglées à diverses heures du jour, plus longues ou plus courtes , selon les emplois où l'on est.

2. A s'accoutumer à élever son esprit à Dieu le plus souvent qu'on peut le long du jour , par des Oraisons jaculatoires.

3. A prendre un certain tems du jour , pour pratiquer ce que S. Bernard appelle considération.

4. A tâcher de ne faire aucune nouvelle action qui ne soit pas une suite de nos devoirs ordinaires, sans examiner s'il la faut faire, & sans demander à Dieu la grace de la bien faire.

D. Ces prieres ordinaires suffisent-elles pour les grandes occasions qui ont de longues suites comme pour les engagements dans un état ou une vocation, pour être délivré d'une grande tentation, &c ?

R. Non ; il faut que nos prieres aient de la proportion avec l'importance de ce que nous demandons. Ainsi à l'égard de ces choses qui ont de grandes suites, il faut prendre beaucoup de tems pour prier, & ne s'engager pas facilement, sans avoir prié. Il en est de même de certaines tentations : Il y en a qu'on ne sçauroit vaincre que par des prieres redoublées, & en gémissant souvent devant Dieu pour obtenir qu'il nous en délivre.

D. Les gens du monde sont-ils obligés à cette vie de priere ?

R. Puisqu'ils sont exposés à plus de tentations que les autres, ils sont encore plus obligés de prier que les autres.

D. Mais comment peuvent-ils satisfaire à cette obligation ?

R. Les prieres vocales peuvent être beaucoup abrégées par ceux qui vivent dans le monde , aussi-bien que celles qui demandent une application séparée des autres emplois. Mais comme ils sont privés de ces moyens de s'entretenir dans l'esprit de priere , ils y doivent suppléer par d'autres exercices.

D. Quels sont ces exercices par lesquels ils y doivent suppléer ?

R. C'est la vigilance continuelle sur eux-mêmes , & le regard de Dieu en toutes choses , ou l'exercice de la présence de Dieu. C'est de ne livrer pas trop leurs esprits à leurs occupations ; c'est de ménager dans les intervalles de leurs actions des tems pour la priere : c'est aussi de ne négliger pas leur ame ; & de lui donner par les lectures & l'application à la priere , la nourriture dont elle a besoin.

D. Tous ceux qui ne vivent pas dans ce recueillement & dans cet esprit de priere , seront-ils damnés ?

R. Quoiqu'il soit vrai que le défaut de recueillement & de priere , soit la source ordinaire des chûtes , & par

conséquent de la damnation des ames , il ne faut pas néanmoins décider facilement quand le défaut de prier est péché mortel , parce qu'il est certain que Dieu ne sauve pas seulement dans l'Eglise les spirituels , mais aussi les charnels , & que saint Augustin nous avertit (a) que si les Pasteurs ne travailloient dans l'Eglise que pour les spirituels , ils n'auroient presque rien à faire , & que leur travail seroit peu utile. Il faut donc regarder la priere continuelle comme un exercice , dont l'omission met le salut en danger , & tâcher d'y avancer tous les jours. On peut & l'on doit s'accuser d'être négligent à prier , de ne pas faire assez d'effort pour résister à la dissipation , de n'avoir pas assez de soin de recourir à Dieu , de ne les pas prier assez dans les grandes occasions , & dans les entreprises qui ont des suites. Mais il ne faut pas juger facilement , que ceux qui mènent d'ailleurs une vie réglée , qui ont quelque

(a) Nam si propter eos solos , Christus mortuus est qui certâ intelligentiâ possunt istâ discernere , penè frustra in Ecclesia laboramus , si autem ; quod veteras habet infirmi populi credentium , ad medicum currunt sanandi per Christum , & hunc crucifixum , ut ubi abundavit peccatum , superabundet gratia. *Aug. Epist. 102.*

soin de se recueillir , mais qui ne laissent pas d'être dissipés , soient dans un état criminel.

D. Qui sont donc ceux qui doivent craindre que Dieu ne leur impute le défaut de priere comme un crime ?

R. Tout le monde le doit craindre, & personne ne sçait s'il prie comme il faut , & autant qu'il faut. Mais ceux qui le doivent craindre davantage, sont ceux qui menent une vie de divertissement , qui s'abandonnent à tout ce qui peut remplir leur esprit de distractions, comme les comédies , les danses , les visites inutiles , & le jeu : car on ne peut pas dire que les gens dont la vie se passe dans des plaisirs continuels , & dans une perpetuelle dissipation , menent une vie de priere , ni qu'ils tendent à prier continuellement.

D. N'y a-t-il que les riches & les grands qui manquent à satisfaire à ce devoir de prier ; & n'y a-t-il jamais lieu de faire le même jugement des pauvres , & même des misérables ?

R. On le peut faire avec autant de fondement des gens de médiocre condition , & même des plus pauvres que des riches & des grands.

Ceux, par exemple, qui sont entièrement occupés & remplis de la passion du gain, & du désir d'acquiescer du bien, ou de pourvoir aux nécessités de leur famille; en sorte qu'après avoir fait quelque légère prière le matin, ils ne pensent plus à Dieu le reste du jour, ne menent point une vie de prière.

Ceux qui se laissent tellement accabler l'esprit par les misères & les accidens fâcheux, qu'ils ne songent qu'à leur mal, ne menent point une vie de prière; & il est bien à craindre que l'amour de Dieu ne soit éteint, ou ne s'éteigne bien-tôt en eux.

Enfin ceux qui s'accablent tellement d'affaires & d'emplois, qu'ils tombent ainsi dans la tiédeur & la dureté de cœur, ne menent point aussi une vie de prière; & c'est toujours une grande faute que de s'y laisser aller; parce que c'est toujours par quelque passion & quelque négligence pour son salut que l'on y tombe.



 CHAPITRE IV.

Divers moyens de se tenir en la présence de Dieu.

D. **O**N a dit dans le Chapitre précédent , que pour pratiquer la priere continuelle , il falloit se tenir toujours dans la présence de Dieu ; dites-nous maintenant quelques moyens qui puissent aider les ames à avoir Dieu présent dans toutes leurs actions.

R. Il y en a de différens qui sont tous bons , pourvû qu'ils servent à nous procurer un si grand bien.

Il y en a , par exemple , qui s'accoutument à se représenter l'humanité de Jesus-Christ , & qui tâchent de faire toutes leurs actions , comme si Jesus-Christ les regardoit.

D. Cette pratique est-elle utile ?

R. Elle l'est certainement en elle-même ; mais il faut éviter de faire de trop grands efforts d'esprit : & de plus, il y a bien des esprits qui n'ayant point d'imagination , n'en sont pas capables.

D. Donnez donc des moyens plus généraux.

R. C'en est un fort général & fort utile que de regarder en quelque créature que ce soit, & principalement dans les personnes avec qui nous conversons, ce qu'elles ont de Dieu, pour l'honorer. Or elles en ont toutes pour bien des choses.

Tout homme est l'ouvrage & l'image de Dieu, & nous donne ainsi lieu de remonter jusqu'à Dieu même, comme à l'original de cette image; mais de plus les hommes participent diversement à diverses qualités & divers titres qui appartiennent à Dieu.

D. Donnez-en quelques exemples.

R. Ceux qui ont entre les mains son autorité, ou spirituelle ou temporelle, nous donnent lieu de penser à Dieu, & de l'adorer comme celui à qui toute puissance appartient. Chaque vertu n'ayant point d'autre source que Dieu même, nous doit faire penser à Dieu, comme à celui qui en est l'auteur, & qui la possède d'une manière éminente. Ainsi on peut adorer la sagesse de Dieu dans les personnes charitables, & sa justice dans ceux en qui on remarque cette vertu.

D. Expliquez les autres moyens de se rendre Dieu présent.

C'en est un fort étendu que de considérer les hommes comme les instrumens de Dieu, & de regarder tout ce qui se passe dans le monde comme un effet de sa volonté. Car comme rien n'échappe à sa providence, & qu'il agit en tout & fait tout dans le monde, tout nous peut donner sujet non-seulement de nous souvenir de Dieu, mais de l'adorer; & la foi nous le doit découvrir sans cesse sous le voile des créatures, puisque c'est lui qui leur donne l'être, & le mouvement, & qui les conduit aux fins de sa miséricorde & de sa justice.

C'est aussi un fort bon moyen, que de le remplir l'esprit de cette pensée; que Dieu voit continuellement toutes nos actions: & selon la pensée de saint Bernard, rien ne nous peut exciter plus fortement à éviter la négligence. Car comment, dit ce saint Docteur (a), celui-là pourroit-il être négligent, qui considère sans cesse un Dieu qui le regarde toujours?

Mais la plus utile de toutes les ma-

(a) *Quomodo negligens fieri potest qui intuentem se Deum nunquam detulit intueri. Bern. in Ps. 96. serm. 2. n. 3.*

nieres de se tenir en la présence de Dieu , & celle qui a été la plus pratiquée par les Saints , est d'avoir toujours présente dans chaque action , la regle de l'Evangile , comme un modèle qu'il faut tâcher de représenter par les actions : car c'est-là ce que David attribue aux justes , en disant (a) qu'ils méditent la loi de Dieu le jour & la nuit.

Je dis que cette maniere est la plus utile ; parce que c'est celle qui nous montre le plus clairement notre chemin , qui nous y conduit le plus sûrement , & qui nous fournit la maniere la plus naturelle de rapporter chaque action à Dieu , puisqu'elle nous donne moyen de la faire pour obéir à Dieu qui nous la commande , & par l'amour de sa justice souveraine qui nous la prescrit.

On peut encore considerer qu'il y a peu d'objets qui ne puissent être des sujets , ou d'édification , ou de tentation ; d'édification , par les instructions qu'ils nous fournissent ; de tentation , par les passions qu'ils peuvent exciter. Or en l'une & en l'autre maniere ils nous peuvent faire souvenir de Dieu.

(a) In lege ejus meditabitur die ac nocte. Ps. 1.

Ils nous en peuvent faire souvenir par les instructions que nous en pouvons tirer ; parce que toute vérité vient de Dieu , & nous donne ainsi sujet de l'en remercier. Toute vérité a besoin du secours de Dieu , pour être aimée & pratiquée , & ainsi elle nous doit porter à recourir à Dieu , afin qu'il nous donne cet amour.

Ils nous en peuvent faire souvenir par les tentations qu'ils excitent , ou qu'ils peuvent exciter ; parce qu'ils nous obligent par-là de recourir à Dieu , de lui demander sa lumière & son secours. C'est ce que l'on devrait faire , par exemple , dans toutes les visites qu'on fait ou qu'on reçoit , & dans toutes les conversations où l'on entre ; parce qu'il est très-difficile d'y parler , ni d'y écouter les autres sans danger.

Car dans le commerce des visites ou des conversations , on est toujours exposé à recevoir les impressions des passions des autres , ou à leur communiquer les nôtres. On peut leur nuire, en leur inspirant nos préventions & nos erreurs , & même en leur disant des vérités mal-à-propos , & l'on a sujet d'appréhender d'eux les mêmes mauvais effets.

Si l'on avoit donc soin de penser dans chaque rencontre aux dangers auxquels on est exposé, & aux fautes qu'on peut faire, on trouveroit dans cette pratique un moyen d'avoir toujours Dieu présent, & de pratiquer la priere continuelle.

CHAPITRE V.

Des obstacles de nos prieres qu'il faut retrancher.

D. **Q**U'entendez-vous par les obstacles de nos prieres qu'il faut retrancher ?

R. J'entends par ce mot, tout ce qui empêche de vivre dans cet esprit de recueillement & de priere, dont on a parlé, & tout ce qui détruit l'efficace de nos prieres, & qui les rend inutiles auprès de Dieu. Ainsi de ces obstacles il y en a de séparés des prieres mêmes, & d'autres qui y sont joints.

D. Quels sont les obstacles séparés ?

R. Ce sont les grandes dissipations, tout ce qui remplit l'ame d'objets inutiles, comme les mauvaises lectures,

les passions violentes , les amusemens du monde , la vie oisive , &c. Car on ne doit pas prétendre retrouver son esprit ou son cœur pour l'arrêter en la présence de Dieu , lorsqu'on l'a laissé se répandre inutilement après tant d'objets. Ainsi tous ceux qui font ce mauvais emploi de leur esprit , outre les péchés qu'ils commettent dans ces actions déréglées , commettent encore le péché d'omission de prier , en se jettant dans l'impuissance de le faire comme il faut.

D. Dieu nous commande-t-il quelque part d'éviter ces occupations inutiles , à cause de l'obstacle qu'elles apportent à nos prieres ?

R. L'obligation que Dieu nous impose de préparer notre esprit à la priere, de peur de le tenter , comprend tout cela. Selon qu'il est dit dans l'Ecclesiastique (*a*) : *Préparez votre ame avant la priere , & ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu.* Car toute notre vie doit être une préparation à la priere, & il faut tâcher de ne rien faire qu'avec un esprit qui nous y dispose. Ainsi ceux

(*a*) Ante orationem præpara animam tuam , & noli esse quasi homo qui tentat Deum. *Eccli.* 18. 25.

qui occupent leur esprit à ces objets inutiles qui dissipent l'esprit , & qui servent d'obstacle à la priere , sont des tentateurs de Dieu.

D. Quels sont les obstacles joints aux prieres mêmes ?

R. Il y en a plusieurs sur lesquels il est très-important de veiller , afin de purifier nos prieres : Voici les principaux.

Premierement la duplicité de cœur, ou le manque de sincérité , qui est un défaut très-commun & très-peu connu. C'est lorsque l'ame témoigne à Dieu par ses prieres quelque désir de lui plaire , & néanmoins conserve actuellement la volonté de lui déplaire , & souvent dans la chose même qu'elle lui demande. Elle voudroit que Dieu lui accordât l'effet de ses prieres , sans qu'elle fût obligée de résister à ses passions. Or ces sortes de prieres ne sont nullement sinceres. On fait semblant de désirer absolument la justice , & l'on ne la veut qu'à certaines conditions. On ne veut pas suivre Dieu , on veut que Dieu nous suive , & qu'il s'accommode à nos désirs.

D. Dites-nous des exemples de ces défauts ?

236 SIXIEME INSTRUCTION.

R. Un Curé mal entré dans sa charge ; un Prédicateur que le gain ou la vanité engagent à prêcher , ne laisseront pas de demander à Dieu qu'il leur fasse la grace de se bien acquitter de leurs ministeres ; mais la grace qu'ils devroient demander à Dieu , est celle d'y renoncer. Tout le monde est rempli de gens qui s'engagent ainsi témérairement dans les emplois , & qui demandent ensuite de s'en bien acquitter ; au lieu que le premier pas qu'ils doivent faire , est de reconnoître au moins leur témérité. Une fille qui s'habille d'une maniere immodeste , que la coutume autorise , demande à Dieu qu'il la conserve des dangers que la pureté court dans le monde : Mais comment prétent-elle obtenir de Dieu d'être préservée de ces tentations , en servant elle-même de tentation aux autres ?

On demande à Dieu qu'il benisse un mariage , & l'on s'y porte avec un esprit tout charnel , ou par des vues d'intérêts & de passion. On voudroit être préservé des crimes , & n'en point éviter les occasions. On voudroit contenter ses passions , & ne point éprou-

ver les mauvais effets qui les suivent. Voilà ce qu'on peut appeller des prieres sans sincerité; parce qu'on témoigne à Dieu qu'on a la volonté de lui plaire, au même tems qu'on a dans le cœur la volonté de lui déplaire, & de ne pas faire ce qui est nécessaire pour obtenir ce qu'on lui demande. C'est de cette disposition dont le Prophete dit (a) : *Si j'ai vû l'iniquité dans mon cœur, le Seigneur ne m'exaucera point.*

Et en effet, reconnoître son iniquité, est une excellente disposition & absolument nécessaire pour en obtenir le pardon; mais la reconnoître sans travailler à la corriger, c'est une duplicité de cœur, une disposition criminelle & un moyen de n'être pas exaucé.

D. Quel est le second obstacle intérieur qu'il faut retrancher de ces prieres?

R. C'est le défaut d'humilité; car la priere est une action de pauvre & misérable, & elle a pour but d'obtenir miséricorde. Or il n'y a rien de plus indigne de miséricorde, dit saint Augustin, qu'un misérable qui est su-

(a) *Iniquitatem si aspexi in corde meo, non exau-
diat Dominus. Ps. 65. 18.*

perbe. Ce défaut se rencontre néanmoins dans tous ceux qui ne sont point convaincus de leur impuissance, ni de la grandeur de leurs maux, qui se flattent dans leurs péchés, qui ne connoissent point leur corruption, qui ont une secrète complaisance dans leur vertu, & une secrète confiance dans leur prudence & dans leur force.

D. Mais n'est-il pas permis de se croire riche des dons de la grace quand on en a reçu ?

R. Les dons de la grace ne nous ôtent pas la pauvreté. 1. Parce qu'ils ne sont pas à nous ; c'est-à-dire, qu'ils ne viennent pas de notre fond. 2. Parce que si Dieu nous laisse à nous-mêmes nous les perdrons, & nous en abuserons bien-tôt. 3. Parce qu'ils ne délivrent jamais parfaitement l'ame dans cette vie de la concupiscence, qui se répandroit incontinent dans notre cœur si Dieu n'en arrêtoit l'effet.

D. Quel est le troisième obstacle ou le troisième défaut intérieur qui empêche l'effet des prières ?

R. C'est le manque de désir ; c'est-à-dire, quand on désire peu ce qu'on demande à Dieu, & quand on n'en est

gueres touché : car ce ne sont pas les paroles ni les pensées qui obtiennent, le désir fait l'essence & le mérite de la priere, parce que ce désir est l'amour de Dieu. Qui désire peu, aime peu ; qui ne désire point du tout, n'aime point du tout ; & qui n'aime point du tout, ne peut rien obtenir de Dieu par ses prieres.

D. Quel est le quatrième défaut intérieur des prieres ?

R. C'est le défaut d'attention, ou les distractions volontaires. Car comment prétendra-t-on que Dieu entende nos prieres, si nous ne les entendons pas nous-mêmes ? & pouvons-nous espérer de l'appaiser, si nous l'irritons par le moyen même que nous employons pour l'appaiser ?

D. Faut-il regarder avec indifférence les distractions involontaires ?

R. Non ; il faut gémir lors même qu'elles ne sont volontaires ni dans elles-mêmes, ni dans leur cause. Il faut s'en humilier devant Dieu ; mais il ne faut pas s'en affliger avec excès, ni s'arrêter trop à les combattre positivement. Il faut mieux en détourner simplement l'esprit, & ne faire pas sem-

blant d'entendre ce qu'elles nous disent , selon saint Anselme.

D. Quel est le cinquième défaut intérieur ?

R. C'est le défaut de confiance : car Dieu aime les ames qui ont les sentimens qu'elles doivent avoir de sa bonté ; & ceux qui en ont de la défiance sont semblables , dit saint Jacques (*a*) , aux flots de la mer , qui sont agités par la violence du vent.

D. Sur quoi doit être appuyée notre confiance dans nos prieres ?

R. Sur la puissance , la miséricorde , & les promesses que Dieu a faites de nous accorder ce que nous lui demanderons.

D. Mais ne nous est-il pas incertain si nos prieres sont telles qu'elles doivent être pour être exaucées ?

R. Il est vrai qu'il nous reste toujours quelque incertitude, mais il est certain que cette incertitude ne nous doit point porter à la défiance ; car l'incertitude doit seulement produire la crainte. Or la crainte nous doit animer à bannir les empêchemens de nos prieres ;

(*a*) Qui enim hesitat , similis est fluctui maris , qui à vento movetur & circumfertur. *Jac. I. 6.*

entre lesquels les pensées de défiance sont les plus grands. Il faut extrêmement distinguer entre crainte & défiance. La crainte fait agir & prier ; la défiance empêche d'agir & de prier ; parce qu'elle tend au desespoir.

D. Quel est le sixième empêchement ?

R. C'est l'impatience. On veut obtenir aussi-tôt qu'on a demandé. Or Dieu souvent ne le juge pas utile à notre salut, & ne nous veut pas accorder si-tôt ce que nous lui demandons, & cela pour diverses raisons. 1. Pour faire connoître le prix de ses graces. 2. Pour nous les faire conserver avec plus de soin. 3. Pour nous humilier & nous faire sentir le besoin que nous avons de sa grace. 4. Pour nous donner quelque chose qui nous soit plus utile.

D. Quelles bornes devons-nous mettre à nos prieres ?

R. Celle de notre vie ; c'est-à-dire, qu'il faut demander à Dieu les graces qui nous sont nécessaires jusqu'à la mort : Car les graces de Dieu meritent bien qu'on les demande avec perseve-

rance , & avec d'autant plus de raison que l'on voit tous les jours les gens du monde si perseverans à esperer & à demander les faveurs des hommes.

D. Quel est le dernier empêchement ?

R. C'est de prier Dieu sans rapport à Jesus-Christ , & sans s'appuyer sur ses mérites , ce qui est vouloir aller à Dieu sans médiateur. Or Jesus-Christ est le fondement essentiel de toute priere agréable à Dieu , & vraiment chrétienne ; parce que l'homme pécheur est indigne de se présenter à Dieu en son propre nom , & il ne peut être agréé que par l'union qu'il a avec Jesus-Christ.

CHAPITRE VI.

De ce qu'il faut demander à Dieu.

D. **E**st-il permis de demander à Dieu les choses temporelles ?

R. Oui , pourvû que se soit par rapport à Dieu & aux biens spirituels ; mais les demander sans rapport à Dieu , c'est les demander par cupidité & en vouloir rendre Dieu ministre, Or Dieu

est incapable d'exaucer la cupidité, si ce n'est par punition.

D. Est-il permis de les demander absolument ?

R. Non, car nous ne sçavons pas absolument si les biens temporels nous sont utiles, & quelquefois il nous est plus utile d'en être privés : c'est pourquoi toutes nos prières à l'égard des choses temporelles doivent être sous cette condition ; si elles sont utiles à notre salut.

D. Que faut-il donc demander absolument ?

R. Dieu & les graces nécessaires au salut ; c'est-à-dire, la foi, l'espérance, la charité, & la persévérance : car pour les autres dons qui n'y sont pas nécessaires, il faut encore les demander avec condition, c'est-à-dire, s'ils sont utiles à notre salut.

D. Faut-il demander à Dieu l'accroissement des vertus ?

R. Oui, car la mesure d'aimer Dieu est de l'aimer sans mesure, & nous sommes obligés de désirer de l'aimer parfaitement : or les vertus ne sont que l'amour de Dieu.

D. Mais ne seroit-il point meilleur

de se contenter de la mesure des graces que Dieu nous donne , puisque cette mesure nous marque sa volonté , à laquelle nous devons nous soumettre ?

R. Les graces de Dieu sont bornées par notre cupidité qui les arrête & les affoiblit , c'est pourquoi nous devons condamner & détruire en nous cette diminution des graces de Dieu comme Dieu la condamne ; il faut donc se regler dans ses desirs par la volonté de Dieu considérée comme loi & comme justice. Or la loi de Dieu nous ordonne de désirer le parfait amour de Dieu , la parfaite destruction de la cupidité , & enfin l'état naturel de l'homme.

D. Faut-il demander à Dieu la délivrance des tentations intérieures & des mauvaises pensées ?

R. Oui , car tout cela vient du péché , & est contre l'ordre de la nature , & par conséquent nous le devons haïr en nous.

D. Mais ne seroit il pas mieux de s'abandonner à Dieu qui permet que nous demeurions dans ces miseres ?

R. La conformité & la soumission que nous devons avoir à la volonté de Dieu comme cause de toutes choses ,

demande de nous que nous souffrions en patience ces états pénibles , parce que Dieu ne fait que les permettre , & ne les opère pas ; mais comme la loi éternelle condamne ces déreglemens , il faut que notre volonté , pour y être parfaitement conforme , les condamne aussi , & qu'elle en souhaite la destruction.

D. Dieu condamne-t-il les égaremens de l'imagination & toutes les mauvaises pensées , comme des péchés ?

R. Non , si notre volonté n'y consent point ; mais il les regarde comme des effets du péché , comme des déreglemens de notre nature , comme des choses dont il n'est point auteur , qui sont contraires à l'ordre qu'il a établi , & qu'il veut que nous haïssions , afin de rentrer dans son ordre.

D. Faut-il demander à Dieu des consolations & des ferveurs dans la prière ?

R. Il ne faut pas demander des ferveurs humaines , ni des goûts sensibles , mais il faut demander la joie & la ferveur de son esprit saint , & s'humilier au contraire quand on se voit dans la tiédeur , dans la froideur ,

& dans la privation de sa grace en supposant d'une part, que nous nous sommes attiré cette privation par nos péchés & par notre orgueil, & en la souffrant de l'autre avec patience & avec paix. Ce n'est pas qu'il ne puisse arriver que Dieu fasse tirer plus de profit aux ames par ces épreuves & par ces privations, que par un état de joie & de ferveur; mais le moyen d'en profiter c'est de reconnoître sa misere & son indignité, c'est de desirer le retour de sa grace, quoique sans impatience & sans se décourager; c'est ce que saint Bernard (a) enseigne sur ce sujet, & tous les anciens Auteurs avec lui.

Bern. serm. 541. in Cant. serm. de S. And. Et 74. in Cant. de Imit. Christi. l. 3. c. 5.





SEPTIÈME INSTRUCTION.

Des défauts des Prières.

CHAPITRE PREMIER.

Des péchés contre le commandement de prier.

D. Quelles sont les principales fautes qu'on peut faire contre le précepte de prier ?

R. On pèche contre ce précepte, ou en ne priant pas, c'est-à-dire, par omission; ou en priant mal, c'est à dire, par action.

D. Quels sont les péchés d'omission ?

R. On pèche par omission en deux manières, ou en manquant de se préparer à la prière; ou en manquant de prier.

D. Quand est-ce qu'on pèche en manquant de se préparer ?

R. C'est 1. quand avant que de se présenter à Dieu, on n'a point soin

248 SEPTIEME INSTRUCTION.

de se recueillir , & qu'au contraire on se dissipe volontairement par des occupations inutiles , ce qui est manquer à la préparation prochaine.

2. Quand le long du jour on se remplit l'esprit d'objets vains & inutiles qui appliquent vivement l'ame & la troublent ensuite dans le tems de la priere ; quand on laisse son esprit vuide de bonnes pensées , & qu'on ne le nourrit point de lectures solides qui puissent servir à l'entretenir devant Dieu.

3. Quand on se livre tout entier aux occupations , & qu'on laisse les objets du monde se rendre maîtres de l'esprit.

4. Quand on se remplit de viande & de bonne chere , de telle sorte qu'elle appesantit l'ame.

Car toutes ces actions sont non-seulement defectueuses & mauvaises en elles-mêmes , mais elles le sont encore par cette circonstance , qu'elles contiennent une omission de la préparation nécessaire à la priere , qui est de se tenir recueilli devant Dieu , & en état de s'appliquer à lui.

D. Quels sont les pechés qu'on fait en omettant de prier ?

R. Ils sont innombrables ; mais voici ceux auxquels l'on doit faire le plus d'attention.

1. Omettre les prieres imposées ou par l'Eglise , ou par le Confesseur.

2. Omettre les prieres du matin & du soir : le peché est encore plus grand , si c'est un pere de famille , qui doit montrer l'exemple , & qui est responsable de la négligence de sa famille.

3. Omettre par legereté & par négligence les prieres qu'on s'est prescrites pour l'exercice d'une vie chrétienne.

4. Omettre de faire des prieres particulieres dans les grandes occasions , selon leur importance.

5. Omettre de rappeler souvent son esprit à Dieu le long du jour , & s'abandonner à l'oubli de Dieu.

6. Omettre de manger son pain , comme dit l'Ecriture , c'est-à-dire , de se nourrir de la parole de Dieu en esprit de priere.

7. Omettre de recourir à Dieu quand on est tenté.

D. Quels sont les péchés qu'on commet dans les prieres mêmes ?

R. On péche dans les prieres.

1. Par les distractions volontaires.
2. Par la précipitation à les reciter.
3. Par les postures indécentes , & qui édifient mal le prochain.

4. En récitant les prieres sans aucun désir d'être dans les dispositions qu'elles expriment , ce qu'on peut appeller un défaut de sincérité & une pure hypocrisie.

5. En y joignant les défauts qui ont été expliqués , comme la duplicité , l'interêt , l'orgueil , l'esprit de dissension contre ses freres , la défiance en Dieu , la confiance en soi-même , l'oubli de Jesus-Christ , selon qu'il a été expliqué ci-dessus.

CHAPITRE I I.

De respect dû à Dieu.

D. **Q**ue doit-on entendre par le respect qui est dû à Dieu ?

R. C'est d'avoir une idée extrêmement haute de sa grandeur & de son excellence , en sorte que le cœur soit porté à s'abaisser sous sa Majesté , & à reconnoître combien il est élevé au dessus des créatures , & combien il est juste de l'honorer.

D. Quelle différence y a-t'il entre le respect pour Dieu & la vertu de Religion ?

R. C'est une différence assez arbitraire. Saint Thomas ne les distingue qu'en ce que le respect consiste simplement à honorer Dieu par un acte intérieur, & la Religion à faire quelque chose pour témoigner à Dieu son respect : Ainsi l'un est la source & la fin de l'autre.

D. Le respect pour Dieu est-il commandé par l'Écriture ?

R. Il l'est une infinité de fois : car c'est ce respect qui est marqué par le mot de crainte, dont il est si souvent parlé dans l'Écriture, & dont il est dit que la crainte du Seigneur est sainte ; qu'elle est le commencement & le premier pas pour arriver à la sagesse, qu'elle demeure éternellement ; car cette crainte n'est autre chose que la révérence pour Dieu.

D. Le respect pour Dieu est-il une disposition nécessaire & importante au salut ?

R. Cette disposition de respect est nécessaire & importante, non seulement en elle-même, parce qu'il n'y a

rien de plus juste & de plus raisonnable que d'honorer & de respecter Dieu ; mais aussi parce que le mépris de Dieu qui est contraire au respect, est un très-grand péché, & la source d'une infinité de péchés, & même on peut dire de tous ; car dans toutes sortes de péchés il y a de l'irréverence & du mépris envers Dieu. L'on offense Dieu par toutes sortes de péchés, & on l'offense à sa vûe & en sa présence, puisqu'il est par tout & qu'il voit tout. L'on préfère par toute sorte de péchés une satisfaction passagere à ce qu'on doit à Dieu. Ce manque de reverence & de respect est renfermé dans tous les péchés en quelque degré, & même dans les péchés veniels. Mais le mépris de Dieu paroît particulièrement dans les péchés mortels ; puisque par le péché mortel on met Dieu au dessous des créatures & du démon même ; en aimant mieux lui obéir & lui être assujéti, qu'à Dieu. Ainsi comme le mépris de Dieu est renfermé dans tous les péchés, de même les sentimens de respect pour Dieu sont un préservatif contre toutes sortes de péchés.

D. D'où vient donc qu'il y a des pé-

chés qu'on attribue au mépris, & d'autres à ignorance ou à passion ?

R. C'est que par ces péchés de mépris on n'entend que les mépris formels & exprès : mais cela n'empêche pas que même dans les péchés de passion & d'ignorance, il n'y ait du mépris & du manque de reverence. Car si le respect pour Dieu étoit tel en nous qu'il devroit être, il étoufferoit nos passions, & nous porteroit à nous instruire de tout ce qui nous est nécessaire pour ne le pas offenser.

D. Quelle est l'utilité du respect pour Dieu à l'égard de bonnes actions ?

R. La reverence pour Dieu sert infiniment à nous faire faire nos actions avec plus de soin, d'application, & de ferveur, & à nous donner des vûes plus grandes, plus relevées & plus parfaites : car ce qui cause en partie l'imperfection de nos actions, c'est qu'on ne considère point Dieu d'une manière digne de Dieu ; & qu'ainsi n'ayant que des pensées foibles & basses de sa grandeur, toutes nos actions tiennent de cette bassesse.

D. A quoi s'étend le respect qu'on doit avoir pour Dieu ?

R. A toutes les choses qui appartiennent à Dieu ; car Dieu est si grand qu'il communique sa grandeur à tout ce qui se rapporte à son honneur & à son culte : mais il doit principalement paroître à l'égard de toutes les choses destinées particulièrement au culte de Dieu , comme sont les Eglises , les cérémonies , les choses consacrées à Dieu , les Sacremens , &c.

D. Est-ce un grand péché que de n'avoir point de respect pour les Eglises , & de les profaner par des actions séculières ?

R. Il est si grand que Jesus-Christ a cru devoir particulièrement faire paroître de la colere contre cette sorte d'irrévérence. Car si dans le monde il n'y a point de plus grande insolence que d'aller outrager une personne dans sa propre maison , que doit-on juger de la hardiesse de ceux qui traitent les lieux destinés aux prières & aux sacrifices , (qui sont ainsi particulièrement les maisons de Dieu) comme des lieux profanes & séculiers ?

D. Y-a-t'il plusieurs especes de ces sortes d'irréverences ?

R. Il y en a d'autant de sortes qu'il y a de choses qui sont consacrées à

Dieu , que l'on peut traiter indignement. Ainsi on profane les Eglises , les vases sacrés , les habits consacrés , les reliques , & autres choses de cette nature , & on les peut profaner en beaucoup de manieres différentes , dont il y en a qui sont plus criminelles les unes que les autres , & qui tiennent toutes du sacrilege. C'est aussi pécher contre le respect dû à Dieu , que de faire les fonctions de son culte d'une maniere négligée , sans attention , sans modestie ; d'écouter sa parole sans respect , & de le prier avec des distractions volontaires ; de parler de Dieu ou des choses de la Religion par divertissement , & sans un sentiment intérieur de révérence , & d'employer les paroles de l'Ecriture à des usages profanes.

D. Quelles sont les profanations des choses saintes , qui sont les plus criminelles ?

R. Ce sont celles des Sacremens , & sur tout de l'Eucharistie. Or on les profane , non seulement par les outrages qu'on y peut faire ; mais aussi en les recevant avec la conscience chargée de péchés mortels.

256. SEPTIEME INSTRUCTION.

D. En quoi paroît encore le mépris que les hommes ont pour Dieu ?

R. Il paroît 1. dans l'indifférence qu'ils ont pour tout ce qui ne regarde que Dieu ; il semble que les affaires de Dieu n'intéressent point ; il est ordinaire que ce sont les plus négligées & les plus mal faites : par exemple ; Si on destine un enfant à l'Eglise , c'est celui qui a le moins de talens & le moins d'esprit. S'il s'agit de choisir un Intendant pour sa maison , un Medecin pour soi ou pour les enfans , un Avocat pour ses procès , un Valet pour son service , on regarde ceux qui sont les plus capables de ces fonctions. On y agit de bonne foi , on prend le soin nécessaire pour s'en éclaircir & ne se point laisser surprendre ; mais quand il s'agit de donner un Pasteur à des peuples , un conducteur pour les mener à Dieu , & les défendre contre les démons ; de choisir un Medecin des maladies spirituelles , ou de son ame , ou de celles des autres , on prend le premier venu ; on les choisit non par la proportion & la capacité qu'ils ont pour remplir ces emplois , mais par des vûes basses , de service , de récompense , ou de recom-

mandation. On ne prend aucun soin de s'instruire des qualités que doivent avoir ceux qu'on choisit pour ces emplois , ni si ceux qu'on y destine les ont. On se contente de témoignages , sur lesquels on ne voudroit pas faire le moindre fondement , s'il s'agissoit de quelque affaire du siecle , à laquelle on prendroit un veritable interêt , & où l'on auroit quelque crainte d'être trompé.

2°. Le mépris des hommes pour Dieu paroît par les outrages qu'on fait à Dieu par les blasphêmes , où les hommes se portent sans plaisir , sans nécessité , & sans aucune utilité apparente pour eux.

3°. Il paroît enfin par le peu de considération qu'on a pour Dieu , dans toute la conduite de cette vie : le plûpart du monde ne compte pour rien l'honneur & l'interêt de Dieu , dans les choses où ils trouvent leurs plaisirs & leurs interêts.



CHAPITRE III.

De l'Adoration de Dieu.

D 'Adoration de Dieu est-elle commandée ?

R. Elle est positivement commandée en plusieurs endroits de l'Écriture Sainte , comme dans le Deuteronomie , où il est dit : (a) *Tu craindras le Seigneur ton Dieu , & tu n'adoreras que lui* : le mot de *craindre* , signifie en cet endroit adorer comme il paroît par l'Évangile , où Jésus-Christ se servant de ce passage pour confondre le démon , l'exprime en ces termes : (b) *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu , &c.* Et comme ces passages ne sont que des répétitions du premier commandement du Decalogue , il est évident que la défense qui nous est faite d'adorer les Dieux étrangers , enferme le Commandement d'adorer le véritable Dieu. Mais quand le devoir de l'adoration

(a) Dominum Deum tuum timebis , & illi soli servies. *Deuteron.* 6. 13. & 10. 20.

(b) Dominum Deum tuum adorabis. *Matth.* 4.

ne seroit pas prescrit par un Commandement formel, il seroit toujours compris dans les Commandemens de l'amour de Dieu : Car on ne scauroit aimer Dieu sans l'adorer, ni l'adorer sans l'aimer. Ce qui fait dire à saint Augustin, (a) que Dieu n'est honoré que par l'amour : ou plutôt l'adoration n'est qu'une des formes & un des regards de l'amour de Dieu.

D. Comment l'adoration de Dieu est-elle comprise dans l'amour de Dieu?

R. C'est que l'amour de Dieu aime tout ce qui est en Dieu, & se porte à Dieu selon tous les attributs : Or ce sont des attributs de Dieu que sa grandeur infinie, & son domaine souverain sur toutes les créatures ; & c'est une suite nécessaire de cette grandeur infinie, & de ce domaine absolu de Dieu sur l'homme, que l'homme s'humilie & s'anéantisse sous cette infinie & souveraine Majesté, & qu'il consacre tout son être à son honneur & à sa gloire. C'est la justice même de Dieu & sa loi éternelle qui prescrivent ce devoir. L'amour de Dieu considerant donc Dieu dans

(a) Nec colitur Deus nisi amando. *Aug. Epist. ad Honorat.*

la grandeur , dans la souveraineté , regardant la justice qui prescrit l'humiliation & l'anéantissement devant ce souverain être , porte l'ame à s'anéantir devant Dieu , & à consacrer tout son être à son honneur ; & c'est ce qu'on appelle adoration.

D. Quels actes comprend donc l'adoration ?

R. Elle comprend des vûes de soi de la grandeur de Dieu , du néant de la créature , de la souveraineté essentielle de Dieu sur l'homme , de la justice qui l'oblige à s'abaisser sous la grandeur infinie de Dieu , & à lui consacrer tout son être ; & outre cela à un acte d'amour de Dieu , par lequel l'ame pénétrée de ses vûes , s'anéantit devant Dieu , & consacre tout l'être de l'homme à l'honneur & à la gloire de Dieu.

D. Ne peut-il pas y avoir d'adoration sans cette consécration totale de l'être de l'homme à l'honneur du souverain Être ?

R. De même qu'il y a un amour parfait , par lequel l'ame prend Dieu pour sa fin & pour son partage ; & un amour imparfait , par lequel elle se porte simplement vers Dieu gratuitement , mais

sans le préférer à toutes choses : il y a aussi une adoration parfaite , qui enferme la consecration totale de l'être de l'homme à la gloire de Dieu , & cette adoration parfaite est inséparable de la charité parfaite. Il y a aussi une adoration imparfaite , par laquelle l'ame s'humilie simplement sous la grandeur de Dieu & lui rend quelque honneur , mais ne se soumet pas encore entièrement à lui.

D. L'adoration imparfaite est-elle mauvaise ?

R. L'amour de Dieu , quelque imparfait qu'il soit , n'est jamais mauvais , mais il peut être joint dans le cœur de l'homme , à quelque chose de mauvais qui est la préférence de la créature à Dieu : de même l'adoration de Dieu même imparfaite n'est jamais mauvaise , mais elle peut être dans un cœur mauvais , parce qu'il sera en même tems idolâtre de l'argent , & des richesses , ou de quelque autre créature.

D. Qu'est-ce que l'adoration en esprit & en vérité ?

R. C'est une disposition de cœur de se donner entièrement & totalement à Dieu , & de consacrer tout son être à son service.

D. Ceux qui sont dans l'état de péché peuvent-ils pratiquer l'adoration ;

R. Ils peuvent adorer Dieu de la manière qu'ils l'aiment ; or puisqu'ils demeurent attachés au péché mortel, ils n'aiment Dieu qu'imparfaitement, & de même ils ne peuvent l'adorer qu'imparfaitement.

D. Laquelle de ces deux adorations nous est-elle prescrite ?

R. L'adoration parfaite , parce que nous sommes obligés de nous donner absolument & totalement à Dieu comme lui appartenans.

D. Les pécheurs demeurans pécheurs , ne satisfont donc point au précepte d'adorer Dieu ?

R. Comme il ne satisfont pas au Commandement de l'amour de Dieu ils ne satisfont pas non plus à celui de l'adoration ; parce qu'ils ne se consacrent pas totalement à l'honneur de Dieu ; & comme il y a en eux des préférences volontaires de la créature à Dieu , il y a quelque partie d'eux-mêmes qu'ils ne veulent pas consacrer à Dieu , & qu'ils veulent au contraire employer à leur fantaisie.

D. Quand est-ce que le commandement d'adorer Dieu oblige ?

R. Comme les fondemens de l'adoration subsistent toujours ; que Dieu est toujours grand ; qu'il est toujours notre souverain Seigneur , qu'il est toujours juste de lui consacrer tout notre être ; notre adoration doit être perpetuelle.

D. Comment l'adoration peut-elle être perpetuelle durant cette vie ?

R. Elle le peut être dans la disposition de cœur ; c'est-à-dire , que Dieu doit voir dans le cœur d'un Chrétien une pente & une disposition réelle & efficace à s'anéantir devant sa Majesté , & à lui consacrer tout son être.

D. L'adoration actuelle n'est elle jamais commandée ?

R. Elle l'est souvent , quand ce ne seroit que pour conserver cette disposition essentielle dont nous venons de parler ; Car cette disposition intérieure du cœur s'éteindroit bien-tôt , si elle n'étoit renouvelée par des actes extérieurs. On est donc obligé à ces actes extérieurs comme nécessaires à conserver cette disposition.

D. N'y a t'il point d'occasion particulière où l'on soit obligé d'adorer Dieu ?

R. Il y en a plusieurs ; car toutes les fois que par l'ordre de l'Eglise on fait

des actes d'adoration extérieure, on est obligé & par le Commandement de Dieu, & par celui de l'Eglise, d'y joindre l'adoration intérieure, afin que le signe extérieur ne soit pas faux.

Comme on est obligé de saluer les Rois quand on se présente devant eux, on est de même obligé d'adorer Dieu quand on fait une attention particulière à sa présence.

Ainsi on est obligé d'adorer Dieu le matin & le soir, en entrant dans l'Eglise quand on montre le corps de Jesus-Christ, & même en commençant ses prieres : car elles ne peuvent être bien faites, si l'ame ne s'abaisse d'abord sous la Majesté de Dieu en lui disant comme Abraham : (a) *Je parlerai à mon Seigneur, quoi que je ne sois que poudre & que cendre.*

On est pareillement obligé d'adorer Dieu quand il se fait entendre à nous d'une manière particulière, quand il exerce son empire sur nous & sur ceux qui nous appartiennent, & qu'il nous parle, ou par la mort de nos proches, ou par la voix des afflictions ; on est

(a) *Loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis & cinis.* Gen. 18, 27.

obligé de s'humilier sous sa main toute puissante , de s'y soumettre , & d'approuver qu'il use de ses droits sur nous , ce qui est une vraie adoration.

On doit faire de même dans tous les grands événemens qui arrivent dans le monde : Car c'est Dieu qui parle alors , & qui parle en Seigneur : il le faut donc écouter avec respect.

D. L'adoration extérieure est-elle commandée aussi-bien que l'intérieure ?

R. Oui par deux raisons. 1. Parce qu'étant composés de corps & d'ame , nous sommes obligés de faire en sorte que chacune des parties de notre être contribue à adorer Dieu.

2. Parce qu'il nous est commandé d'adorer Dieu le plus parfaitement qu'il nous est possible : Or l'adoration extérieure sert à faire entrer l'ame dans la disposition d'adoration intérieure où elle doit être : L'ame s'humilie & s'abaisse par l'abaissement du corps. Nous sommes donc obligés , si nous le pouvons , d'exciter & de soutenir notre adoration intérieure , par le secours qu'elle peut tirer de l'adoration extérieure.

3. On peut encore ajouter le bon

Orais. Dom.

M

exemple que l'on donne aux autres par l'adoration extérieure , & l'édification du prochain qui est une raison qui nous y doit porter , & qui est comprise dans les devoirs de la charité envers le prochain.

D. Quelles conséquences peut-on tirer de-là ?

R. 1. Que quand l'Eglise ordonne ou pratique quelque cérémonie extérieure pour honorer Dieu , non-seulement ses ministres ; mais généralement tous les fideles doivent pratiquer ce qu'elle desire qu'ils pratiquent. Qu'ainsi ils doivent être dans l'Eglise dans l'état où elle desire qu'ils y soient , & qui est établi par la coutume des gens de bien. Ils doivent être , par exemple , debout durant l'Evangile , & à genoux dans les parties de la Messe qui se doivent entendre à genoux. Car ces cérémonies extérieures étant des actes de Religion institués pour honorer Dieu , c'est sans doute un défaut de s'en dispenser par délicatesse ; puisque cet ordre de l'Eglise est un espece d'engagement à pratiquer ces cérémonies , & que c'est contribuer à les abolir que de les négliger sans une nécessité qui nous serve d'une excuse lé-

gitime. On ne dit pas toute fois que ces omissions soient des fautes considérables, mais ce sont toujours des fautes, lorsqu'elles viennent de négligence, ou de défaut d'application.

CHAPITRE IV.

Des pechés contre le précepte d'adorer Dieu.

D. Quels sont les pechés qu'on peut commettre contre l'adoration due à Dieu ?

R. Ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent fait assez concevoir les péchés que l'on peut commettre à l'égard de l'adoration de Dieu, comme :

1. De n'avoir jamais adoré Dieu de cette adoration parfaite & véritable, qui consiste à se donner totalement à lui aux dépens de toutes choses.
2. D'avoir négligé de se conserver dans une disposition d'adoration en faisant souvent des actes d'adoration envers Dieu.
3. D'avoir manqué d'adorer Dieu le matin & le soir pour reconnoître son empire sur nous.

4. D'avoir négligé de pratiquer les cérémonies de l'Eglise instituées pour marquer à Dieu son adoration & son respect.

5. D'avoir négligé de joindre l'adoration intérieure aux cérémonies d'adoration qu'on faisoit selon l'ordre de l'Eglise.

6. De n'avoir point adoré Dieu dans plusieurs grands événemens où il nous a parlé plus clairement.

D. N'y a t'il point de péchés contre l'adoration dûe à Dieu par commission, c'est-à-dire, par quelque culte intérieur ou extérieur que Dieu condamne ?

R. Il y en a plusieurs, & on les peut tous comprendre sous le nom de faux culte qui est expressément défendu par le premier Commandement.

D. Qu'est ce que ce faux culte ?

R. C'est un assujettissement de l'ame à des choses auxquelles elle ne doit point s'assujettir, comme aux créatures & au démon.

D. En combien de manieres peut-on s'assujettir aux créatures ?

R. En deux manieres, l'une propre, l'autre impropre, mais toutes deux criminelles.

D. Qu'est-ce que s'y assujettir proprement ?

R. C'est reconnoître quelque créature que ce soit pour Dieu, soit qu'elle soit animée, ou inanimée, & lui rendre quelque culte : & c'est en quoi consiste le péché d'idolâtrie proprement dit, telle qu'étoit celle qui regnoit presque universellement dans le monde avant la venue de Jesus-Christ, & qui regne encore dans une grande partie de la terre, comme dans les Indes, dans la Chine, dans le Japon, dans l'Amerique, &c.

D. Qu'est-ce que s'assujettir improprement aux créatures, & au démon ?

R. C'est leur rendre quelque honneur, & leur attribuer quelque effet qui n'appartient qu'à Dieu, ou lier quelque commerce avec le démon.

D. Pourquoi est-il défendu d'avoir aucun commerce avec le démon ?

R. Parce que le démon étant ennemi de Dieu, & n'ayant pour but dans tout ce qu'il fait à l'égard des hommes, que de les séparer de Dieu, c'est entrer dans ses desseins que de se lier à lui, & d'attendre quelque bienfait de lui. Or il est visible que ces dispositions

sont criminelles. De plus il est clair qu'on ne peut s'adresser au démon qu'avec une intention criminelle : car, pourquoi ne se pas adresser à Dieu pour cette chose que l'on désire, & avoir recours à son ennemi ; sinon parce qu'on veut l'avoir contre la volonté de Dieu, & qu'on croit le démon plus disposé que Dieu à nous l'accorder ?

D. En combien de manieres peut-on contracter ces alliances criminelles avec le démon ?

R. En deux ; l'une expresse, lorsqu'on s'adresse formellement au démon, & qu'on fait quelque pacte exprès avec lui à quelque condition que ce soit.

L'autre tacite, & c'est lorsqu'on employe certains moyens dont on ne peut attendre aucun effet, à moins que le démon ne s'en mêle : ce qui comprend toutes les observations superstitieuses, remedes, ligatures, ou divinations, dont le nombre est presque infini ; mais qui ont toutes ce caractère, de ne pouvoir par elles-mêmes produire l'effet que l'on attend, à moins que le démon n'y agisse.

D. Comment les simples peuvent-

ils distinguer ce qui est superstition de ce qui ne l'est pas , & qui peut être naturel ?

R. C'est en n'employant jamais aucun moyen pour obtenir quelque effet , sans avoir une connoissance claire que ce moyen est capable de le produire naturellement ; ou sans consulter des personnes habiles & sçavantes , pour discerner ce qui peut être superstitieux de ce qui ne l'est pas.

D. Que doit-on dire aux peuples pour les détourner de toutes les observations & pratiques superstitieuses ?

R. Il faut leur dire , 1. que le diable ne fait jamais aucun bien à qui que ce soit , que pour lui nuire dans quelque chose de plus important , & principalement à l'égard du salut. Qu'ainsi , comme ce seroit une folie de demander à quelqu'un des viandes lorsqu'on sçauroit qu'il n'en donne jamais que d'empoisonnées, c'en est encore une plus grande de s'adresser au démon, dont on sçait que tous les presens sont empoisonnés.

2.º. Que c'est faire un horrible outrage à Dieu , que de supposer que le démon ait plus ou de pouvoir ou de

volonté de nous faire du bien, que lui.

3°. Que c'est donner à Dieu un juste sujet de nous livrer au démon & de permettre qu'il s'empare de notre ame.

4°. Il leur faut montrer qu'on ne se porte à ces pratiques superstitieuses, que parce qu'on désire les biens du monde contre l'ordre de Dieu, & qu'on les veut avoir malgré lui, & que les vouloir avoir de cette manière, c'est les vouloir avoir injustement & criminellement.

D. Est-il permis de se faire dire sa bonne aventure, de faire faire son horoscope, d'aller au devin, de faire tourner le sas, &c.

R. Tout cela est mauvais & criminel.

Il est clair, premièrement que les devins ne sçauroient rien prédire par leurs forces naturelles; car ils n'ont aucunes marques ni aucun don de Prophetie: c'est donc par le pacte qu'ils ont avec le Diable qu'ils peuvent sçavoir les choses cachées, & l'on participe au pacte en les consultant: Il en est de même des autres moyens de deviner.

2°. Il est ridicule aussi de s'imaginer

que ce qui nous doit arriver, soit marqué dans les étoiles, ou dans les lignes de la main; & par conséquent l'Astrologie, & la Chiromancie ne sont point des arts ni des sciences, mais de pures extravagances, & il est impossible de rien prédire par ces moyens, à moins que le démon ne s'en mêle: ce qui rend ces pratiques criminelles, tant pour ceux qui les exercent, que pour ceux qui les consultent, & qui y ajoutent foi.

D. Comment le démon s'en peut-il mêler, puisqu'il ne sçait point les choses futures?

R. Il peut deviner plusieurs choses en voyant les causes qui les peuvent produire; & Dieu permet quelquefois, pour punir la curiosité criminelle de ceux qui s'adressent aux personnes qui font profession de ces Arts illicites, que le démon leur fasse dire (a) de

(a) Hinc enim fit, ut occulto quodam judicio divino, cupidis malarum rerum homines, tradantur illudendi & decipiendi pro meritis voluntatum suarum, illudentibus eos atque decipientibus, prævaricatoribus Angelis quibus ista mundi pars infima si secundum pulcherrimum ordinem rerum divinæ providentiæ lege subjecta est. Quibus illusionibus & deceptionibus evenit, ut istis superstitiosis & perniciosis divinationum generibus, multa præterita & futura dicantur nec aliter accidat quam dicantur; multaque observantibus secundum observationes suas

tant de prédictions véritables qu'on attribue aux Astrologues, qui ne peuvent avoir d'autres causes, sinon que Dieu permet que le démon les fasse bien rencontrer, pour servir de piège à ceux qui méritent d'être trompés par ces superstitions.

D. Comment l'Eglise a-t'elle autrefois traité ceux qui faisoient profession de faire des horoscopes ?

R. Elle leur faisoit faire pénitence publique, & il y en a un exemple célèbre dans saint Augustin.

D. N'y a t'il point de superstition dans les cérémonies que l'Eglise pratique en benissant l'eau benite, les cierges, les rameaux, & les cendres pour divers effets temporels que ces choses ne peuvent opérer naturellement ?

R. Nullement, car l'Eglise ne prétend pas que les choses qu'elle employe & qu'elle benit, operent ces effets par leur propre vertu : Elle prétend les obtenir de Dieu par ses prieres ; mais elle conseille aux fideles de joindre à ces prieres certaines cérémonies, & d'em-

eveniant quibus implicati curiosiores fiunt, & sese magis magisque inserant multiplicibus laqueis perniciosissimi erroris. Aug. de doct. Christ. l. 2. c. 35.

ployer certaines matieres qu'elle benit, afin de témoigner par cette action extérieure & par l'usage de ces choses, qu'ils s'unissent avec elle, & que c'est par les prieres qu'ils prétendent obtenir de Dieu ce qu'ils demandent. Ainsi en jettant, par exemple, de l'eau benite, les fide'es qui s'en servent, employent les prieres & le pouvoir de l'Eglise pour obtenir ce qu'ils demandent à Dieu.

D. L'Eglise a-t'elle quelque pouvoir sur ces effets qu'elle demande à Dieu, & qu'elle prie Dieu d'opérer par l'eau benite, le sel, les cierges, les rameaux, &c?

R. Le pouvoir que Jesus-Christ a donné à ses Apôtres de chasser les diables, & de guérir les infirmes est encore (quoique moins visiblement) dans l'Eglise qui l'a reçu en leurs personnes; mais il produit les effets que Dieu juge utiles aux fins de sa providence. L'Eglise a donc réellement ce pouvoir; & l'ayant, elle le peut exercer en la maniere qu'elle veut, ou en y ajoutant des matieres choisies comme des paroles subsistantes, en quoi elle imite Jesus-Christ, qui se servit de la boue & de

sa salive pour rendre la vûe à l'aveugle-né.

Ainsi bien loin qu'il faille détourner les fideles d'avoir de la confiance à ces pratiques approuvées par l'Eglise , il faut au contraire les exhorter à y en avoir plus qu'ils n'en ont , & à y recourir en la maniere qu'elle leur marque.

D. Quel abus peut-on commettre dans l'usage de ces choses ?

R. On peut en abuser en ajoutant des pratiques superstitieuses à ce que l'Eglise approuve ; comme certain nombre d'oraisons , certaines observations de tems , certaines cérémonies , comme nécessaires à produire l'effet qu'on veut obtenir. C'est pourquoi il faut soigneusement avertir les peuples , que par ces pratiques ajoutées contre l'intention de l'Eglise , ils marquent qu'ils attendent l'effet du démon & non de Dieu , & qu'ainsi ils le préfèrent à Dieu.

D. Comment peut-on travailler efficacement pour déraciner à la campagne les pratiques superstitieuses , dont la plupart des gens simples sont infectés , & dont même ils se confessent rarement ?

R. Il faut que ceux qui convertent

avec les gens de villages, & qui ont plus de lumieres, comme les maîtres & les maîtresses d'école tâchent de les apprendre de la bouche des Païsans & des Païsanes, & qu'ensuite ils en avertissent le Curé, l'Archidiacre, & même l'Evêque, afin qu'ils donnent leurs soins à détourner & à défabuser les peuples de ces pratiques d'annables.

CHAPITRE V.

Du culte & de l'invocation des Saints.

D. N'Y a-t'il point d'idolatrie à honorer les Saints ?

R. Il ne peut y avoir d'idolatrie à reconnoître ce qui est vrai, à estimer ce qui est estimable, à aimer par rapport à Dieu ce qui est aimable. Or honorer les Saints, c'est reconnoître les graces que Dieu leur a faites, & la grandeur où il les a élevés, estimer en eux les dons de Dieu, aimer Dieu en eux, ou eux à cause de Dieu. On peut honorer dans les hommes vivans tous les dons qu'ils ont reçus de Dieu; on le peut donc aussi dans les Saints morts, & on a d'autant plus de raison de le

faire, que ce qu'ils ont reçu de Dieu est incomparablement plus grand & plus assuré.

D. Cet honneur qu'on rend aux Saints n'enferme-t'il pas quelque soumission, & quelque témoignage d'infirmité ?

R. Comme l'honneur qu'on rend aux Rois de la terre enferme un témoignage & un aveu de l'autorité qu'ils ont sur ceux qui leur sont soumis, de même l'honneur que nous rendons aux Saints, enferme un aveu & un témoignage que la puissance que Dieu leur a donné dans l'Eglise pour assister par leur intercession les fidèles qui sont encore sur la terre, & comme ce pouvoir nous rend en quelque sorte dépendans d'eux, nous faisons une protestation de cette dépendance.

D. Il est donc permis de reconnoître qu'on est dépendant des Saints ?

R. Il n'est pas permis de reconnoître ce qui n'est pas, mais il est permis de reconnoître ce qui est, & en la maniere qu'il est. Les Saints ne sont point auteurs des graces qu'ils nous obtiennent de Dieu par leurs intercessions, ils n'ont point de pouvoir par eux-mêmes.

de nous servir ; la charité qu'ils ont pour nous vient de Dieu , & leurs prieres mêmes ne sont efficaces que par les mérites de Jesus-Christ. Ils ne sont point créateurs de notre être , ils n'en ont point le domaine essentiel. Enfin ils ne sont point Dieu. Comme nous ne dépendons point d'eux en aucunes de ces manieres , nous ne prétendons nullement le reconnoître par l'honneur que nous leur rendons.

Ce que nous reconnoissons donc en eux par cet honneur & ce culte que nous leur rendons , se réduit à honorer les avantages réels qu'ils ont reçus de Dieu , & au pouvoir qu'ils ont de nous secourir par leurs intercessions auprès de lui.

D. Quelle est la nature de cet honneur & de ce culte ?

R. C'est un culte de société ; selon saint Augustin. Nous les honorons comme les principaux membres du Corps de l'Eglise ; mais comme étant néanmoins membres du même Corps que nous , & ayant un même Chef , qui est Jesus-Christ. Il y a divers degrés entre ceux qui font partie d'une même société : les uns sont plus élevés

que les autres ; mais ils forment néanmoins tous ensemble un même Corps, & l'honneur que les inférieurs rendent aux supérieurs est toujours un culte de société.

D. Peut-on appeller ce culte un culte Religieux ?

R. L'Eglise ne prescrit point l'usage de ce terme ; mais c'est une pure fantaisie d'y trouver à redire : car n'est-il pas vrai que nous n'honorons point dans les Saints des qualités humaines, mais des vertus, des graces, des prééminences que la Religion nous découvre en eux, & qui sont fondés sur la Religion ?

D. On pourroit donc aussi appeller l'honneur que l'on rend aux Pasteurs de l'Eglise & aux personnes de grande piété, un culte Religieux ?

R. Cela se pourroit (*a*) sans doute ; mais comme l'usage est le maître des mots, on s'est accoutumé à ne se servir de ce terme, que pour marquer l'honneur qu'on rend à ceux qui possèdent immuablement les graces de Dieu.

Il est certain pourtant que l'honneur

(*a*) Monsieur l'Evêque de Castorie.

qu'on rend aux Pasteurs est de même nature que celui qu'on rend aux Saints, qu'il est fondé sur la Religion, qu'il est prescrit par la Religion, & qu'il est Religieux en ce sens.

D. Est-il permis de rendre un culte extérieur aux Saints par des encensemens, des genuflexions, & autres signes ?

R. Il est permis de témoigner au dehors l'honneur intérieur légitime, par des signes extérieurs qui le peuvent signifier. Or ces signes extérieurs peuvent signifier l'honneur légitime qu'on doit aux Saints, puisque cela dépend de la volonté & de l'institution des hommes ; donc il est permis de s'en servir à l'égard des Saints.

D. Mais ces mêmes signes étant employés pour signifier l'honneur souverain qu'on rend à Dieu, n'y a-t'il point d'inconvénient de les employer aussi pour marquer l'honneur inférieur & le culte de société qu'on rend aux Saints ?

R. Il n'y a rien de plus ordinaire que de se servir des mêmes signes pour marquer différentes especes d'honneur. Par exemple, on s'agenouille devant Dieu & devant les Rois. Les Religionnaires

d'Angleterre communient à genoux, & honorent par la genuflexion que plusieurs hérétiques ont soutenu n'être dûe qu'à Dieu, ce qu'ils ne prennent que pour de purs signes. On encense dans les Eglises les Supérieurs, les Prêtres, les Tombeaux aussi bien que le Saint Sacrement. L'esprit distingue aisément la différente signification de ces signes par la différence des objets. Il y a de l'inconvénient à multiplier les signes, & il vaut souvent mieux donner de différentes significations à des signes communs.

D. En quoi consiste le différend qu'a l'Eglise avec les Calvinistes sur le culte des Saints ?

R. Il ne consiste réellement en rien, s'il y avoit de la bonne foi parmi eux : car les plus habiles d'entr'eux demeurent d'accord de tout ce que l'Eglise enseigne sur ce point.

Ils avouent qu'on doit honorer les Saints.

Ils avouent que l'honneur qu'on leur rend est un honneur inférieur à celui de Dieu ; & que ce n'est point un culte ou adoration souveraine.

Ils avouent que cet honneur & ce

culte se peut appeller Religieux , & qu'il ne faut pas disputer du mot , quand on convient du sens.

Q. Ils avouent que les honneurs extérieurs peuvent avoir divers sens selon les objets.

R. Il ne reste donc en eux sur ce point qu'un esprit de calomnie , qui les porte à décrier sans raison la doctrine de l'Eglise Catholique :

D. On ne peut donc plus se servir de cet article contr'eux , pour les convaincre d'erreur ?

R. Au contraire , il n'y en a point qui les convainque plus clairement de n'être pas dans la vraie Eglise : Car tous les premiers réformateurs se sont particulièrement servis du culte des Saints pour faire sortir du sein de l'Eglise ceux qu'ils ont séduits & attirés à eux : Ainsi il s'ensuit que leur prétendue réformation est fondée sur la calomnie , & que ces premiers réformateurs étoient autant de calomniateurs. Or il est contre toute apparence que Dieu ait donné son Eglise à réformer à une troupe de calomniateurs. De plus , quoiqu'ils ne puissent marquer distinctement & sans calomnie ce qu'ils trouvent à redire dans

la doctrine de l'Eglise, ils ne laissent pas de l'accuser toujours d'idolatrie sur ce point, & ils ne rendent eux-mêmes aucun honneur aux Saints; & ainsi ils sont d'une part calomniateurs, & de l'autre irreligieux.

D. Qu'est-ce qu'on doit intérieurement aux Saints?

R. On leur doit plusieurs mouvemens qui naissent naturellement de la disposition d'un cœur que la charité anime.

1°. On leur doit de l'amour; car il faut aimer tout le corps de Jesus-Christ, & par conséquent ses principaux membres.

2°. On leur doit de la reconnoissance, puisqu'on est aidé par leurs intercessions.

3°. On doit avoir de la joie de leur gloire; car comme dit saint Paul (a), tous les membres se réjouissent de la gloire de chaque membre.

4°. On leur doit un respect intérieur; car leur élévation infiniment plus grande que celle des Rois de la terre, l'exige de nous.

D. Faut-il que ces mouvemens s'arrêtent aux Saints?

(a) 1. ad Corinth. 13. 26.

R. Ils doivent passer jusqu'à Dieu ; qu'il faut tâcher de glorifier dans les Saints. Ainsi on se réjouit de leur gloire, parce qu'elle fait paroître la grandeur, la magnificence, & la bonté de Dieu. On les aime, parce qu'ils participent plus pleinement à la justice de Dieu. On a pour eux de la reconnoissance, mais on la doit faire remonter jusqu'à Dieu, qui est l'auteur de ces graces, & qui donne aux Saints la volonté de les demander pour nous.

D. Les Saints auroient-ils agréable qu'on s'arrêtât à eux dans le culte qu'on leur rend ?

R. Comme ils sont entièrement dépouillés d'amour propre, il est impossible qu'ils puissent approuver que l'homme aimât aucune créature sans la rapporter à Dieu.

CHAPITRE VI.

De l'invocation des Saints.

D. **L'**Invocation des Saints a-t'elle toujours été pratiquée dans l'Eglise ?

R. Il n'y a aucun lieu d'en douter ;

car les Ministres Protestans mêmes demeurent d'accord , que dès le quatrième & cinquième siècle toutes les Eglises du monde ont invoqué les Saints. Or les Peres du quatrième & cinquième siècle ont reçu cette doctrine de ceux du troisième , & ont cru qu'on avoit invoqué les Saints dès le commencement de l'Eglise , comme il paroît par saint Gregoire de Nazianze (a), dans le discours qu'il prononça en l'honneur de saint Cyprien. Toutes les Liturgies du monde contiennent aussi l'invocation des Saints : elle a été pratiquée même par toutes les Sociétés hérétiques qui sont séparées de l'Eglise depuis dix , onze & douze cens ans. Ainsi il n'y eût jamais de doctrine plus clairement fondée sur la tradition de l'Eglise , sans parler de l'Ecriture qui fournit des preuves considérables pour l'établir.

D. Comment les hérétiques de ces derniers tems ont-ils donc eu la hardiesse de condamner cette invocation , & d'en faire un crime à l'Eglise Catholique ?

(a) *Gregorius Nazianzenus oratione in laudem D. Cypriani.*

R. C'est par la même hardiesse avec laquelle ils ont renversé & anéanti l'Episcopat, les prieres pour les morts, les jeûnes, le célibat, les vœux, les cérémonies, les Liturgies, & l'autorité des Conciles, quoiqu'ils avouent que tout cela est autorisé par l'antiquité.

D. Que doit-on répondre à ce qu'ils alleguent, que l'invocation des Saints est injurieuse à Jesus-Christ, qu'elle lui ôte la qualité d'unique médiateur, & d'unique intercesseur; qu'elle est contraire à l'Evangile, où Jesus-Christ ne dit pas; *Allez aux Saints*, mais *Venez à moi*; & où il ne nous apprend pas à prier les Saints, mais à prier notre Pere qui est dans les cieux?

R. Il faut répondre que les conséquences qu'ils tirent de ces passages; *Il y a un Médiateur*, &c. *Venez à moi*, & autres semblables, bien loin d'avoir quelque force, sont manifestement hérétiques.

D. Comment ces conséquences sont-elles hérétiques? y a-t'il quelque passage de l'Ecriture qui les condamne clairement?

R. C'est que de ce passage (a), qu'*Il*

(a) Unus est mediator Dei & hominum homo Christus Jesus. Ep. ad Tim. 2. 5.

Il y a un Médiateur qui est Jesus-Christ ;
 on ne peut pas conclure qu'il n'est pas permis de s'adresser aux Saints morts & regnans dans le ciel , que par une proposition générale qui exclut l'invocation de toute créature : comme seroit de dire ; Si Jesus-Christ est notre unique Médiateur , il n'est donc pas permis de s'adresser à aucune créature pour la prier d'interceder pour nous. Or cette conséquence est manifestement hérétique , puisque les Apôtres ont établi formellement en plusieurs lieux de leurs Epîtres, qu'il étoit bon de s'adresser aux fidèles vivans , pour les prier d'interceder pour nous ; ce qui est une vraie invocation. Et ces fidèles étant des créatures , il est donc faux & hérétique , qu'il ne soit pas permis de s'adresser à des créatures pour les prier d'interceder pour nous ; c'est-à-dire , qu'il est faux & hérétique de dire que l'invocation des créatures soit contraire à la Médiation de Jesus-Christ. On peut appliquer cette même raison à tous les autres Passages que les Protestans alleguent.

En un mot , toutes les objections des hérétiques contre l'invocation des
 Saints

Saints morts , par lesquelles ils veulent prouver qu'elle fait tort à Dieu & à Jesus-Christ , vont également à exclure l'invocation des fidèles vivans , c'est-à-dire , à conclure qu'il ne seroit pas permis de se recommander aux prieres les uns des autres. Or elles sont clairement contraires à l'Ecriture sur ce dernier point ; elles sont donc fausses , téméraires & hérétiques en elles-mêmes.

D. Mais les hérétiques apportent encore une autre raison , qui est que les Saints n'entendent pas nos prieres , & que c'est faire tort à Dieu de leur attribuer cette connoissance ?

R. Cette raison est encore aussi frivole que l'autre. Il seroit injurieux à Dieu d'attribuer aux Saints la connoissance des pensées intérieures & des mouvemens du cœur , comme une suite & une propriété de leur nature ; mais il n'est point injurieux à Dieu de dire qu'il revele aux Saints les prieres qu'on leur adresse , & ce seroit au contraire un blasphème que d'ôter cette puissance à Dieu. Il a bien communiqué aux Prophetes la connoissance des choses futures ; il a bien donné à Elisée la connoissance de ce que faisoit son

serviteur Giezi en son absence , à l'égard de Naaman le Syrien : Dieu peut donc bien communiquer aussi aux Saints la connoissance des prieres qu'on leur adresse.

D. Mais les Calvinistes prétendent que Dieu ne communique pas cette connoissance aux Saints ?

R. De cela seul que Dieu peut la communiquer , il s'ensuit clairement que tous les Calvinistes de ces derniers tems , qui ont accusé les Catholiques d'idolatrie sur ce sujet de l'invocation des Saints , ont calomnié l'Eglise : car il est faux qu'elle attribue aux Saints ce qui ne leur peut convenir ; mais c'est à tort que ces hérétiques prétendent que Dieu ne communique pas cette connoissance aux Saints. Cette foule prodigieuse de miracles , opérés par les Saints invoqués , joints à l'autorité de la tradition , suffisent pour établir le contraire. L'Ecriture qui témoigne que les Anges savent dans le ciel la conversion des pécheurs , & qu'ils s'en réjouissent , donne lieu de croire que les Saints la savent aussi. Car étant membres du corps de l'Eglise , ils ne s'intéressent pas moins que les Anges à tout ce qui la regarde.

D. Pourquoi pouvant avoir recours immédiatement à Dieu & à Jesus-Christ, auroit-on recours aux Saints ? N'est-ce pas au moins prendre une voie plus longue, & un détour inutile ?

R. Ceux qui parlent de la sorte, ne comprennent pas le mystere de l'Eglise ni la communion des Saints.

Dieu veut sauver les Elûs, mais il ne les veut pas sauver séparément, il les veut sauver, comme faisant tous ensemble un corps & une société qui est l'Eglise. Or pour lier les membres de ce corps entr'eux, il ne leur a pas seulement donné un même esprit qui les anime tous, qui est le saint-Esprit; mais il les a même rendus dépendans les uns des autres: car tout le corps contribue par ses prieres & par la charité, à la vivification de chaque membre; ce qui fait dire à saint Augustin (1), que l'Eglise enfante tous les Chrétiens. Et que c'est par les gémissemens de cette colombe, que les péchés sont remis; c'est-à-dire, que les graces que Jesus-Christ a méritées par sa Croix & par sa mort, sont distribuées & appliquées à chaque

(1) Tota omnes, tota singulos parit. *Aug. l. 3. de Bapt. contre Don. c. 28.*

fidèle par les prieres de l'Eglise, qui les obtient de Dieu par les mérites de Jesus-Christ. Aucun des fidèles ne peut donc dire dans l'Eglise qu'il n'a pas besoin des autres; puisqu'il ne vit que par leurs prieres & par leur charité: Et comme l'Eglise comprend les Saints vivans & les Saints morts, chaque membre dépend des uns & des autres, parce qu'il dépend de tout le corps. Or comme Dieu veut que chaque fidèle soit persuadé de cette dépendance, & qu'il entre dans cet esprit de société & d'union avec tout le corps, il veut aussi que l'on s'adresse aux autres fidèles vivans. Par la même raison, ou plutôt à plus forte raison, on doit s'adresser aux Saints regnans avec Jesus-Christ, puisque leur charité est plus ardente, plus pure, & qu'elle peut contribuer au bien de ceux qui sont encore dans le monde bien plus efficacement, que celle de ceux qui sont encore revêtus de l'infirmité d'une chair mortelle.

C'est donc suivre le dessein de Dieu dans l'établissement de l'Eglise, que d'avoir recours aux Saints; c'est témoigner le juste sentiment qu'on doit avoir de l'indignité de ses prieres, que de les

fortifier par celles de l'Eglise & de tous les Saints. Ainsi encore qu'on se puisse adresser à Dieu & à Jesus-Christ immédiatement, ce doit être toujours comme membre de l'Eglise, ou comme désirant l'être.

Ce ne doit point être avec exclusion des suffrages de l'Eglise, qui sont toujours comme supposés; c'est seulement en n'y faisant pas une attention expresse; mais comme il n'est pas nécessaire de faire toujours attention à cette union avec le corps de l'Eglise pour obtenir les graces de Dieu, il est très-bon & très-utile de la faire très-souvent, de s'unir en esprit avec tous les Saints qui sont au ciel, & de demander leur assistance.

D. Ne suffiroit-il pas pour cela d'employer auprès de Dieu l'intercession de tous les Saints du ciel en général, sans s'adresser à quelques-uns d'eux en particulier?

R. On pourroit dire de même qu'il suffiroit d'employer auprès de Dieu l'intercession des fidèles vivans en général & en commun, sans s'adresser à eux en particulier. Cependant saint

Paul (a) ne laisse pas de s'adresser en particulier aux Ephésiens, aux Colossiens, aux Thessaloniens, & aux Hébreux, même pour des nécessités particulières, comme pour le bon succès de son ministère : & la raison en est, que comme les fidèles ne doivent pas seulement avoir une charité générale pour toute l'Eglise en général ; mais aussi une charité particulière pour les membres de l'Eglise auxquelles la providence de Dieu les applique particulièrement ; ils ne doivent pas aussi prier seulement en général pour toute l'Eglise, mais aussi en particulier pour ceux qui s'adressent à eux. Il faut dire le même des Saints du ciel, dont la charité n'est pas diminuée, mais au contraire on doit croire qu'elle est augmentée par l'état de gloire dont ils sont comblés. Comme ils prient donc pour les fidèles vivans en général & en particulier, il est bon de s'adresser à eux en général & en particulier.

D. Quels sont les Saints en qui nous devons avoir une confiance plus parti-

(a) *Eph.* 6. v. 19. *Coloss.* 4. 3. *Theff.* 5. 25. *Hébr.* 13. 18.

DES DÉFAUTS DES PRIÈRES. 295
culière , & à qui nous devons plus particulièrement nous adresser ?

R. Comme Dieu applique diversement les fidèles qui sont au monde à assister d'autres fidèles , soit par leur charité , soit par leurs prières , il applique aussi diversement les Saints du ciel à secourir en particulier certains fidèles de l'Eglise. Les uns obtiennent des grâces par l'intercession d'un Saint pour qui ils auront eu une dévotion particulière , les autres par les prières d'un autre : mais on peut dire en général que chaque fidèle doit avoir une confiance & une dévotion singulière pour la sainte Vierge. Elle est la mère de tous les Chrétiens , puisqu'elle est la mère de Jésus-Christ. Elle a coopéré par sa charité , dit saint Augustin (a) , à leur naissance spirituelle ; & comme son amour pour Dieu est beaucoup plus grand que celui de tous les Anges & de tous les Saints , il est aussi plus efficace auprès de son Fils. Il faut donc exhorter tous les fidèles à avoir pour la sainte Vierge une révérence & une dévotion très-particulière à se lier à elle par divers

(a) *Aug. de sancta Virg. c. 3. & 4.*
Gaericus Abbas de Assumpt.

exercices de piété : & ils ne feront en cela que suivre l'esprit de l'Eglise, qui s'adresse à la sainte Vierge au commencement de toutes ses prières, puisqu'elle employe presque aussi souvent l'*Ave Maria*, que l'Oraison Dominicale, pour montrer que la Vierge est le canal ordinaire des graces de Dieu sur nous, & que nous avons un besoin tout particulier de ses intercessions auprès de Jesus-Christ.

CHAPITRE VII.

Maximes sur lesquelles on doit regler la dévotion qu'on doit avoir pour la sainte Vierge, & pour les Saints.

D. **Q**ue faut-il faire pour éviter les défauts qui se peuvent glisser dans la dévotion qu'on a pour la sainte Vierge & pour les Saints ?

R. Il la faut établir sur des principes solides, & non sur des pensées & des fantaisies sans fondement.

D. Dites-nous quelques-uns de ces principes ?

R. Le premier est que la Vierge n'est la plus sainte de toutes les créatures,

qu'à cause qu'elle aime Dieu avec plus d'ardeur, & que la pureté de son amour la rend incapable d'aimer ni dans soi, ni dans aucune autre créature, autre chose que Dieu, & ce que Dieu y aime; car l'amour de toute autre chose seroit impur.

Le second principe, qui est une suite du premier, est que la Vierge ne peut aimer ni approuver dans les actions des hommes, que ce que Dieu y approuve: qu'ainsi comme Dieu n'approuve que ce qui est réglé par la vérité, & qui a pour principe la charité; la Vierge ne peut approuver dans qui que ce soit, que ce qui est fait par l'esprit de charité, & réglé par la vérité.

Le troisième principe qui suit de ces deux, est qu'on ne peut plaire à la sainte Vierge par aucune action déréglée & injurieuse à Dieu.

D. Que s'ensuit-il de-là?

R. 1°. Qu'il est impossible que la sainte Vierge approuve qu'on soit plus attaché à elle qu'à Dieu, & qu'on préfère son honneur à celui de Dieu, parce que c'est un désordre & un déréglement. Ainsi comme elle aime plus Dieu que tous les Saints, elle a aussi plus

d'horreur de cette injustice qu'on feroit à Dieu, que tous les Saints.

2°. Que la sainte Vierge condanne tous ceux qui l'aiment sans rapport à Dieu, qui s'arrêtent à elle, & qui ne vont pas jusqu'à Dieu; parce que c'est un déreglement d'aimer quelque créature que ce soit, autrement que par rapport à Dieu, en s'arrêtant à elle sans passer jusqu'à Dieu.

D. Il ne peut donc point y avoir de véritable dévotion envers la sainte Vierge sans amour de Dieu?

R. Non, il n'y en a point; & la Vierge ne veut point être servie, honorée, ni aimée séparément de Dieu: & comme Dieu condanne tout ce qui n'est point fait pour lui, il ne faut pas croire que la Vierge le puisse approuver.

D. Eh quoi, les pécheurs & ceux qui sont dans le crime ne scauroient donc avoir de dévotion envers la sainte Vierge, ni avoir recours à elle?

R. Cela ne s'enfuit pas; ils peuvent avoir de la dévotion envers la sainte Vierge, comme ils peuvent avoir la charité. Il y a une charité incompatible avec l'état du péché & une charité qui ne l'est pas; les pécheurs étant dans le

crime ne peuvent avoir la charité qui justifie, qui rend amis de Dieu, & ils demeurent véritablement les ennemis. Il en faut dire de même de la dévotion à la Vierge : les pécheurs étant dans le crime ne peuvent avoir la dévotion parfaite à la sainte Vierge, ni la dévotion qui les rend agréables à la sainte Vierge, & ils demeurent réellement les ennemis, puisqu'elle pratique plus parfaitement que David, ce qui est dit dans un de ses Pseaumes (a) : *N'ai-je pas haï, Seigneur, ceux qui vous haïssent ?*

Mais comme Dieu ne laisse pas de toucher des pécheurs de quelque mouvement de charité imparfaite qui les ébranle, les porte à désirer d'être convertis, & leur fait faire quelques bonnes œuvres ; ainsi il se peut faire que les gens dans le crime soient touchés de quelque dévotion imparfaite envers la sainte Vierge, qui naîtra de cette charité imparfaite, & qui par conséquent ne sera pas mauvaise.

D. Il ne faut donc pas juger que les dévotions des pécheurs envers la sainte Vierge soient absolument fausses,

(a) Nonne qui odertur te, Domine, odertur
Ps. 138. 20.

mauvaises, & ne viennent point de la grace ?

R. Si ces dévotions n'ont point la charité pour principe, elles sont mauvaises ; si elles l'ont, elles sont bonnes : mais quand on voit que des gens n'ont aucun sentiment pour Dieu, aucun soin de leur salut, aucun desir de se convertir, & qu'ils pratiquent seulement certaines dévotions ; parce qu'ils ont oui dire qu'en les pratiquant on n'est jamais damné, il y a bien de l'apparence que ces actions n'ont autre source que l'intérêt & l'amour propre, que Dieu n'y a point de part, & par conséquent qu'elles sont mauvaises.

D. D'où est-ce que les dévotions envers la sainte Vierge tirent leur prix ?

R. Elles le tirent uniquement de la charité, elles en ont plus ou moins, selon qu'elles naissent d'une plus grande, ou d'une moindre charité ; si elles n'en naissent point du tout, elles n'en ont point du tout.

D. Faut-il exhorter ces pécheurs à quitter ces dévotions ?

R. Non ; mais il les faut exhorter à joindre à ces dévotions l'amour de Dieu, le desir sincere de se convertir, l'imi-

ration des vertus de la sainte Vierge , & leur ôter la vaine confiance qu'ils ont dans des dévotions purement extérieures.

Il faut leur montrer que vivans dans le crime & dans l'éloignement de Dieu, ils ne sont rien moins que dévots à la sainte Vierge , mais qu'ils sont plutôt ses ennemis , puisqu'ils n'aiment rien de ce qu'elle aime.

CHAPITRE VIII.

Du jugement qu'on doit porter de certaines maximes touchant la dévotion à la sainte Vierge.

D. **Q**ue doit-on juger d'une maxime qui se répand assez ordinairement dans plusieurs personnes du menu peuple , qu'on ne sçauroit péir éternellement quand on est dévot à la sainte Vierge ; ce qu'on exprime en Latin en ces termes : *Cultor Maria nullus aeternum perit ?*

R. Comme cette maxime peut avoir divers sens , il la faut d'abord distinguer en divers sens , & juger de chacun séparément.

D. Quel est le premier de ces divers sens ?

R. Le premier sens de cette maxime seroit de dire, que toute dévotion envers la sainte Vierge, quand elle seroit même destituée de tout amour de Dieu, & qu'elle seroit toute extérieure, ne laisseroit pas de donner l'assurance du salut.

D. Qu'en doit-on juger, en prenant cette maxime en ce sens ?

R. Qu'elle est certainement faussée & erronnée : car il n'y a point de bonnes œuvres en particulier à laquelle le salut soit infailliblement attaché, & par conséquent il est bien moins attaché à des actions de dévotion faites sans amour de Dieu ; parce que ces actions ne seroient pas même de bonnes œuvres. Un homme sans charité n'est rien, selon saint Paul ; une dévotion envers la sainte Vierge, sans charité, laisse donc l'ame dans le même néant de grace & dans la même indignité du salut.

D. Quel est le second sens de la maxime dont nous venons de parler ?

R. Que pourvû qu'on ait quelque dévotion envers la sainte Vierge, quand même elle ne naîtroit que d'une cha-

rité imparfaite, & qu'elle seroit jointe à des crimes, on ne laisseroit pas d'être certainement sauvé.

D. Quel jugement faut-il faire de cette proposition en ce sens ?

R. Il faut dire que c'est une erreur indubitable : car selon saint Bernard, l'enfer est plein de bons desirs, c'est-à-dire, des gens qui ont eu des mouvemens imparfaits de dévotion pour Dieu & pour Jesus-Christ, qu'ils n'ont pas suivis, & qui n'ont pas été jusqu'à les convertir. Or la dévotion envers la sainte Vierge n'est pas plus privilégiée que celle que l'on a pour Jesus-Christ, puisque la dévotion tire tout son prix de l'amour qu'on a pour Jesus-Christ. Si donc on est souvent damné avec une charité imparfaite pour Jesus-Christ, lorsqu'elle ne convertit pas le cœur, on ne l'est pas moins souvent avec ces dévotions imparfaites pour la sainte Vierge, qui naissent d'un amour commencé.

D. Mais on prétend que cette dévotion, quoiqu'imparfaite, obtient certainement la grâce de la conversion & de la persévérance ?

R. On le prétend témérairement &

sans raison , puisqu'il n'y a rien dans l'Ecriture ni dans la tradition sur quoi l'on puisse fonder cette pensée. Or la témérité qui fait avancer ces opinions ne les rend pas moins condamnables.

Aussi est-elle expressément condamnée dans un Synode de Cambray rapporté par Monsieur l'Evêque de Castorie (a) , dans son Traité du culte des Saints , dont voici les termes :

» Il faut , dit ce Synode , enseigner
 » au peuple que les prieres des Saints
 » sont extrêmement utiles pour obtenir
 » des graces , non seulement corporel-
 » les & temporelles , mais aussi spiri-
 » tuelles & éternelles ; qu'on doit néan-
 » moins abhorrer la vanité & la super-
 » stition de ceux qui tiennent pour as-
 » suré , que si on honore quelque Saint
 » on ne sortira point de cette vie sans
 » pénitence , & sans recevoir les Sacre-
 » mens : qui promettent une sûreté pour
 » les choses à venir , & un succès cer-
 » tain pour les choses incertaines ; & il
 » faut rejeter semblables imaginations
 » erronées , si on les avance , & si on
 » les croit. Il faut aussi entièrement im-

(a) *Monf. l'Evêque de Castorie , tit. 3. du culte des Saints , art. 74. Synod. Camb. de Sanct. c. 6.*

prouver la hardiesse de quelques-uns, « s'ils assurent qu'on délivre toujours « du Purgatoire un nombre certain d'a- « mes par un nombre certain de Messes « & de prieres ».

D. Quel est le troisième sens de la maxime sur la dévotion de la Vierge ?

R. C'est-à-dire , que si l'on a une vraie dévotion envers la sainte Vierge, qui procède d'une charité justifiante , on ne la peut jamais perdre , & qu'on sera infailliblement sauvé.

D. Quel jugement faut-il porter de ce troisième sens ?

R. Que ce sens contient encore une erreur visible : car quoiqu'une charité de cette sorte rend l'ame juste ; néanmoins le Concile de Trente a défini (a) que personne , sans révélation spéciale, n'est assuré de sa persévérance dans sa justice , ni par conséquent de sa persévérance dans la charité. On peut donc perdre en cette vie la vraie dévotion envers la sainte Vierge jointe à la charité justifiante , comme on peut perdre cette charité ; & si on la perd on n'est pas sauvé, soit qu'on la perde entièrement , soit qu'on vienne seulement en un état

(a) *Conc. Trid. sess. 5. de justificatione. Can. 16.*

où la cupidité devienne maîtresse de l'ame, & lui fasse mettre sa dernière fin dans la créature.

Voilà donc déjà trois erreurs qui peuvent être renfermées sous les paroles dont il s'agit.

D. Quel est le quatrième sens que ces paroles peuvent souffrir ?

R. C'est de dire que si l'on persévère toute sa vie dans une vraie dévotion envers la sainte Vierge, qui naisse d'une charité suffisante à la justification, on fera certainement sauvé, & alors cette proposition sera très-vraie ; mais il est pourtant dangereux de l'avancer, parce que ce sens n'est nullement naturel ; & que le peuple est porté à prendre ces paroles dans un des trois premiers sens que nous avons marqués qui sont faux & erronnés : car ces paroles font concevoir, que l'on veut marquer quelque avantage particulier de la dévotion de la sainte Vierge, qui ne convienne pas à toutes les autres bonnes œuvres, & à l'honneur que l'on rend à quelqu'autre Saint que ce soit. Cependant il est vrai, de toute bonne œuvre, & du culte de tout Saint qui procède d'une charité justifiante, que pourvû qu'on y conti-

DES DEFAUTS DES PRIERES. 307
nue jusqu'à la mort on ne périra ja-
mais.

La prudence chrétienne veut donc que l'on s'abstienne d'avancer ces maximes parmi le peuple, & même il faut en désabuser ceux qui en sont prévenus, & qui le prennent en un mauvais sens.

D. Que faut-il enseigner à tout le monde sur la dévotion à la sainte Vierge ?

R. Il faut enseigner que la dévotion à la sainte Vierge est très-utile pour le salut, & que la sainte Vierge est plus puissante qu'aucun des Saints pour nous obtenir les graces de Dieu. Il faut porter à cette dévotion & les justes & les pécheurs ; mais il faut dire en même tems aux justes, que comme ils peuvent aussi déchoir de la dévotion envers la sainte Vierge : il faut dire aux pécheurs, que s'ils ne joignent à la dévotion pour la sainte Vierge une solide conversion, ils ne doivent point espérer de salut ; & que cette dévotion envers la sainte Vierge, qu'ils peuvent avoir pendant qu'ils sont encore dans le crime, ne les assure ni du salut ni de la conversion.

Et enfin qu'il en est de la dévotion

envers la sainte Vierge comme de l'amour de Dieu. L'amour de Dieu rend l'ame juste quand il est dans un certain degré ; mais on le peut perdre. Il ne la justifie pas quand il est imparfait ; & non seulement on le peut perdre , mais on peut n'arriver jamais à l'état de charité nécessaire à la justification.

Il faut donc tâcher d'inspirer en même tems aux ames & la dévotion envers la sainte Vierge , & la crainte salutaire , dans laquelle le grand Apôtre veut que nous operions notre salut ; parce que c'est Dieu qui donne le vouloir & le faire.

D. Que doit-on dire de cette autre maxime , que la miséricorde a été donnée à la Vierge , & que le jugement a été donné à Jesus-Christ ?

R. Il faut dire que c'est une maxime que les hérétiques reprochent à l'Eglise , & que les défenseurs de l'Eglise , comme le Cardinal du Perron , desavouent & rejettent comme une erreur.

D. Marquez plus précisément ce qu'il en faut croire ?

R. Non seulement la miséricorde de Jesus-Christ , comme Dieu , est infiniment plus grande que celle de la

Vierge ; mais celle qu'il a comme homme , est encore beaucoup plus que celle de la sainte Vierge : car il a reçu le Saint-Esprit sans mesure , & il n'y a nulle proportion entre les graces de Jesus-Christ selon son humanité , & celle d'aucun Saint.

Toute la misericorde que la Vierge peut donc avoir à l'égard des pécheurs, n'est qu'un ruisseau de celle de Jesus-Christ. C'est de sa plénitude qu'elle l'a tirée , selon saint Jean (a).

D. Mais peut-être que Jesus-Christ a confié à la Vierge la dispensation de la misericorde , & ne s'est réservé que la justice ?

R. Cela est formellement contraire à l'Apôtre saint Jean (b) , qui nous assure que si nous avons péché , nous avons pour Avocat auprès du Pere , Jesus-Christ qui est juste ; & que c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés ; & non seulement pour les nôtres ; mais aussi pour ceux de tout le monde. Et

(a) Et de plenitudine ejus omnes accepimus. *Joan.* 1. v. 16.

(b) Si quis peccaverit , advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum : & ipse est propitiatio pro peccatis nostris ; non pro nostris autem tantum , sed etiam pro totius mundi. 1. *Joan.* 2. v. 1. & 2.

ce que dit saint Paul (a), que le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos infirmités.

La miséricorde de la Vierge envers nous , n'est donc qu'un effet de celle de Jesus-Christ , & il ne faut jamais les comparer ensemble , ni s'appuyer davantage sur celle de la Vierge , que sur celle de Jesus-Christ. Mais ce qui est vrai , & qu'en considerant Jesus-Christ offensé par nos crimes , & sc̄achant qu'il veut souvent que les graces qu'il fait aux hommes , lui soient demandées par ses Saints , & principalement par sa sainte Mere ; ainsi sa miséricorde lui fait en même tems inspirer aux pécheurs de s'adresser à la sainte Vierge , & à la sainte Vierge de prier pour eux. Il est très-bon d'avoir recours à elle , non par cette fausse imagination, qu'elle ait plus de miséricorde que Jesus-Christ, mais pour entrer dans ce conseil de la miséricorde de Dieu , qu'il avertit ainsi plus expressément les pécheurs de leur indignité. Il ne faut pas faire néanmoins de cette pratique une regle générale ,

(c) Habentes ergo Pontificem magnum qui penetravit cœlos , Jesum Filium Dei teneamus confessionem : non enim habemus Pontificem , qui non possit compati infirmitatibus nostris. *Heb.* 4. v. 14. 15.

car l'esprit de Dieu qui remue les ames fort diversement , en porte plusieurs à s'adresser immédiatement à Jesus-Christ.

D. Quel jugement doit-on porter de ceux qui soutiennent que la Vierge a encore dans le ciel autorité sur Jesus-Christ , & qu'elle obtient encore l'effet de ses prieres par voie de commandement ; ce qu'on exprime par ces mots d'une prose : *Priez au Pere , commandez au Fils ?*

R. On doit répondre que l'intention de ceux qui se sont servis de ces paroles, a été apparemment de marquer dans la sainte Vierge une confiance particuliere auprès de son Fils ; mais que c'est une imagination qui ne peut se soutenir, que de dire qu'elle ait dans le ciel une véritable autorité sur Jesus-Christ.

D. Si Jesus-Christ a été soumis à la sainte Vierge durant sa vie mortelle , ne peut-il pas encore lui être soumis dans le ciel ?

R. C'est un faux principe (a) & une fausse conséquence tout ensemble : Car si Jesus-Christ a été soumis à la sainte Vierge durant sa vie mortelle ,

(a) *Monsieur l'Evêque de Castorie. tr. 3. f. 67.*

ç'a été non par nécessité d'aucune loi, mais par une humilité volontaire, comme l'enseignent Estius & le Cardinal Tolet sur saint Luc, après saint Ambroise & saint Gregoire de Nyffe : mais il est au moins très-certain qu'elle n'a aucun droit dans le ciel sur Jesus-Christ, comme tous les peres & toutes les meres n'y en auront aucun sur leurs enfans, comme les maîtres n'y en ont plus sur ceux qui ont été leurs esclaves, ni les Pasteurs sur les fidèles qui leur auront été soumis. Toutes ces sortes de dépendances finissent avec la vie : & dans ce Royaume de charité, la seule différence de la charité, fera le rang & la diversité des Elûs, & aucun des bienheureux ne sera au-dessus d'un autre, qu'à proportion qu'il le surpassera en charité. Ainsi comme la Vierge est bien éloignée d'avoir une charité égale à celle de Jesus-Christ, soit comme Dieu, soit comme homme, elle lui est parfaitement soumise, & met son bonheur dans cette soumission.

D. Quelle regle doit-on avoir pour éviter ces maximes excessives ?

R. Celle que saint Bonaventure prescrit par ces paroles : Il faut prendre
garde

garde à ne pas diminuer la gloire du Fils, sous prétexte d'étendre l'excellence de la mere, & n'offenser pas par cet excès une mere qui veut qu'on honore & qu'on eleve son Fils plus qu'elle, puisqu'il est le Créateur, & qu'elle n'est que la créature.

Il faut se souvenir que la Vierge n'est pas seulement pleine de grace, mais aussi pleine de vérité; qu'elle est la plus proche de la source de vérité, qu'elle l'aime plus ardemment qu'aucun Ange ni aucun des Saints, & qu'ainsi elle est plus éloignée qu'aucun Ange, ni aucun des Saints, de se plaire dans la fausseté, & de se voir honorée par des louanges contraires à la vérité.

CHAPITRE IX.

Des marques extérieures de dévotion envers la sainte Vierge & les Saints. Des Rosaires, Scapulaires, Confréries, &c.

D. Peut-on faire un bon usage de ces choses ?

R. On n'en peut point douter; car l'homme étant composé d'ame & de

314 SEPTIEME INSTRUCTION.

corps, & n'étant pas si spirituel qu'il n'ait besoin de joindre l'extérieur à l'intérieur, il peut être averti & excité par ces pratiques extérieures à honorer intérieurement la sainte Vierge & les Saints. Ainsi toutes ces pratiques, comme de porter un certain habit, de réciter certaines prières, de s'enrôler en de certaines Confréries, & en observer les loix, lorsqu'elles sont animées & vivifiées par l'esprit de charité, sont saintes & peuvent être utiles aux fidèles qui s'y engagent; elles les excitent, elles les avertissent, elles les retiennent. Elles sont comme des protestations pour ceux qui en usent; qu'ils veulent appartenir à la Vierge, & qu'ils implorant sa protection & son secours.

D. Mais si l'usage de ces choses n'est joint à aucune piété intérieure, qu'en doit-on dire?

R. Si la foi, la science, la prophétie, les aumônes, la parole de Dieu sont inutiles sans la charité & sans la piété intérieure: on peut dire de même que sans la charité & l'amour de Dieu, toutes ces marques de dévotion envers la Vierge & les Saints sont aussi inutiles.

D. Est-il possible d'abuser de ces cho-

Les extérieures instituées pour honorer la sainte Vierge ?

R. Ces marques extérieures de piété envers la sainte Vierge ne sont pas plus suffisantes que tout le reste de l'extérieur de la Religion, que la foi, la science, les aumônes, les cérémonies, les habits des Prêtres & des Religieux, l'Episcopat, la vie religieuse, la Virginité, & la pauvreté. Or on peut abuser de tout cela, on en peut tirer des sujets de vanité, & de fausse confiance; on s'en sert même quelquefois de voile pour couvrir ses déréglemens, & aux autres & à soi-même.

D. En quoi consiste principalement l'abus que l'on en peut faire ?

R. Dans la confiance fausse & téméraire que l'on tireroit de ces marques extérieures, en s'imaginant qu'elles sont capables de nous procurer seules le salut par elles-mêmes, quoiqu'elles fussent vuides de charité.

D. Comment peut-on qualifier cette erreur ?

R. On la peut qualifier, une erreur Judaique; car le grand défaut des Juifs purement Juifs, étoit d'établir leur confiance dans de purs signes, dans la Cir-

concision , dans les sacrifices , dans la qualité d'enfans d'Abraham , dans le temple , & dans les vertus extérieures , comme dans l'exacritude à payer les dîmes ; & c'est ce qui a été souvent condamné en eux par les Prophetes , & par Jesus-Christ même. C'est le fondement du reproche que leur fait Jeremie , lorsqu'il leur dit (a) , *qu'ils ne devroient point se confier dans des paroles de mensonge , en disant : c'est ici le Temple du Seigneur.*

D. Cet abus se trouve-t'il aussi parmi les Chrétiens ?

R. Il ne s'y trouve que trop souvent ; & c'est ce que Jesus-Christ marque dans son Evangile (b) par la parabole des Vierges folles , qui avoient l'extérieur de la Religion , sans avoir le fonds ; & par ce qu'il dit dans un autre endroit (c) , *Qu'un jour plusieurs lui diroient : Seigneur , Seigneur , n'avons-nous pas prophetisé en votre nom ? n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom ? n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom ? Et quand il leur répondra ; Je ne*

(a) Nolite confidere in verbis mendacii , dicentes : Templum Domini est. *Jerem. cap. 7. 4.*

(b) *Matth. 15. 2. 3. 4. & sequent.*

(c) *Matth. 7. 22. 23.*

vous ai jamais connu ; retirez-vous de moi , vous qui vivez dans l'iniquité. Or si l'on peut abuser ainsi du don des miracles , du pouvoir de chasser les diables , & de la prophétie , on peut bien abuser aussi d'une marque extérieure de dévotion envers la sainte Vierge.

Saint Augustin (*a*) marque dans un de ses Sermons , qu'il y avoit plusieurs Chrétiens qui abusoient de la Croix , & que par ce mauvais usage , ils enfermoient plutôt les diables en eux-mêmes , qu'ils ne les en chassoient.

D. Quel est donc l'usage légitime de ces signes extérieurs ?

R. C'est de joindre à l'usage des signes , les vertus & les dispositions signifiées par ces signes ; en sorte que ceux qui portent sur leurs bras , sur leurs reins ou autrement des signes de pureté , d'abnégation , ou d'humilité , ayent dans le cœur l'amour de ces vertus.

D. Que doit-on dire de certaines

(*a*) Multi enim dum ad furtum aut ad adulterium vadunt , si pedem impegerint , signant se & tamen de malo opere non revocant se , nesciunt miseri , quia includunt in se magis dæmones quam excludunt. *Aug. serm. 215. de temp. nunc in appendice 265. Vide Aver. in examine libell. 524. 525. 528. & 529.*

maximes qui se répandent parmi le peuple, qu'en portant un certain habit à l'honneur de la sainte Vierge on est certainement sauvé ?

R. On doit dire que cette opinion est une très-grande erreur.

D. Pourquoi la qualifiez-vous d'erreur ?

R. Parce que c'est une très-grande erreur de dire, que depuis quelque tems il y a dans l'Eglise un huitième Sacrement beaucoup plus excellent que le Batême & que l'Eucharistie.

D. Mais ceux qui disent qu'on est certainement sauvé en portant cet habit, ne disent pas que ce soit un huitième Sacrement ?

R. Ils ne le disent pas en termes formels, parce qu'ils n'oseroient avancer une proposition aussi téméraire & aussi contraire à ce qui a été défini par tous les Conciles ; mais ils le disent en termes équivalens, puisqu'ils disent qu'en portant cet habit il s'ensuit qu'on a toujours la grace de la persévérance : car il s'ensuit que cet habit est un signe de grace, & de la plus grande de toutes les graces, qui est la persévérance finale ; & l'on ne pourroit nier que ce

nouveau Sacrement n'eut des effets infiniment plus excellens que l'Eucharistie, puisque l'Eucharistie ne donne point avec certitude la persévérance; au lieu que par cette proposition on prétendrait qu'elle seroit infailliblement attachée à cet habit.

D. Mais ces signes extérieurs ne peuvent-ils pas servir aux pécheurs qui n'ont pas encore des vertus intérieures?

R. Ces signes leur peuvent servir utilement s'ils ont un desir sincere d'acquiescer les vertus qui doivent y être jointes; car ce desir est un commencement d'amour de Dieu; mais ces signes ne servent de rien du tout à ceux qui n'ont aucun desir d'imiter la sainte Vierge, ni les Saints, ni de se convertir à Dieu; & c'est une pensée injurieuse à la sainte Vierge & aux Saints, de s'imaginer qu'ils se puissent croire honorés par des signes faux & trompeurs, & qui étant vuides de réalité & de verité, sont par conséquent pleins de mensonges & d'hypocrisie.

D. Peut-on employer toutes sortes de signes extérieurs d'honneur à l'égard de la sainte Vierge & des Saints?

R. Non; car il y en a qui sont réservés à Dieu.

320 SEPTIEME INSTRUCTION.

D. Quelles sont les marques extérieures d'honneur réservées à Dieu ?

R. C'est premièrement le Sacrifice , parce que c'est une protestation que nous faisons à Dieu de le reconnoître pour le Créateur de notre être ; & comme ayant un domaine souverain sur nous , & c'est aussi ce qui est défini par le Concile de Trente (*a*). Par la même raison (*b*) , les Temples & les Autels ne sont consacrés qu'à Dieu ; parce que l'Autel & le Temple sont destinés au Sacrifice.

D. Mais ne voit-on pas tous les jours des Eglises & des Autels dédiés à la sainte Vierge & aux Saints ?

R. Ces Eglises & ces Autels qui portent le nom de la Vierge & des Saints,

(*a*) *Seff.* 22. c. 3.

(*b*) Nec tamen nos eisdem martyribus Tempia , sacerdotia sacra & sacrificia constituimus : quoniam non ipsi , sed Deus eorum nobis est Deus ; honoramus sanè memorias eorum tanquam sanctorum hominum Dei , quis autem audivit aliquando Fidelium sacerdotem , ad altare etiam , super sanctum corpus martyris ad Dei honorem cultumque constructum dicere in precibus : offero tibi sacrificium Petre , vel Paule , vel Cypriane , cum apud eorum memorias offeratur Deo , qui eos & homines & martyres fecit , & sanctis suis angelis cœlesti honore sociavit ; quocumque igitur adhibentur Religiosorum obsequia , in martyrum locis ornamenta sunt memoriatum , non sacra sacrificia mortuorum tanquam deorum. *Aug. lib. 8. de Civit. c. 27.*

ne sont consacrés ni à la Vierge, ni aux Saints, puisqu'ils ne sont point destinés pour sacrifier ni à la Vierge, ni aux Saints : mais ils sont consacrés à Dieu en mémoire de la sainte Vierge & des Saints ; c'est-à-dire, qu'on les consacre à Dieu pour le remercier des graces qu'il a faites à la sainte Vierge & aux Saints, & pour lui demander la grace de les imiter & de participer à leurs intercessions. C'est aussi en cette maniere que l'on offre le sacrifice à l'honneur des Saints : car quoiqu'on ne leur offre pas le sacrifice, on les honore néanmoins par le sacrifice qu'on offre à Dieu, en le remerciant des graces qu'il leur a fait, en le priant qu'il nous assiste par l'intercession de ses Saints, & qu'il nous rende imitateurs de leurs vertus.

CHAPITRE X.

Des péchés que l'on peut commettre dans le culte de la Vierge & des Saints.

D. Quelles sont les fautes qu'on peut commettre dans le culte de la sainte Vierge & des Saints ?

R. Il n'y a pour s'en instruire qu'à

ramasser tout ce qui a été dit jusqu'ici : car on péche en s'éloignant des principes qu'on vient d'établir. On peut dire néanmoins en général qu'on peut pécher en cette matiere par excès & par défaut ?

D. Quels sont les péchés qu'on peut commettre par défaut ?

R. C'est de n'honorer & de ne prier pas assez les Saints , soit par erreur , soit par négligence , soit par présomption : Ce n'est pas qu'il y ait un commandement exprès de prier les Saints ; puisque l'Eglise se contente de mettre le culte & l'invocation des Saints entre les choses utiles , sans en définir la nécessité : mais lorsque l'Eglise pratique ce culte & cette invocation dans ses prieres publiques , & dans son sacrifice , on est obligé en y assistant de se joindre à elle , & de faire ce qu'elle fait.

C'est aussi pécher par défaut contre le culte des Saints , que de ne joindre pas la vérité des signes , aux signes que l'on pratique : Car c'est se moquer en quelque sorte des Saints , & croire les tromper par une hypocrisie , ainsi qu'il a été expliqué dans le chapitre précédent.

D. Qu'est ce que pécher par excès contre le culte de la Vierge & des Saints ?

R. C'est 1. de leur donner des louanges fausses & préjudiciables à l'honneur de Dieu.

2. De les égaler ou de les préférer à Dieu.

3. D'avoir plus de confiance en eux qu'en Dieu ; comme s'ils avoient plus d'amour & de miséricorde pour nous.

4. De s'imaginer qu'ils nous mettent à couvert de la colere de Dieu , encore que nous demeurions dans les crimes, pourvû que nous leur rendions quelque honneur extérieur.

5. De s'imaginer qu'ils nous obtiendront infailliblement l'esprit de pénitence avant la mort, si nous pratiquons en leur honneur certaines dévotions.

6. D'ajouter des cérémonies superstitieuses à l'honneur que nous rendons aux Saints.

D. Y a-t'il de la superstition à préférer certains lieux pour prier les Saints, & à croire obtenir plutôt de Dieu ce qu'on leur demande en un lieu que dans un autre ?

R. Il y auroit de la superstition si l'on

croioit que cet effet arrive à cause du lieu ; mais il n'y en a point à croire que Dieu par des raisons inconnues , manifeste sa puissance plutôt en un lieu qu'en un autre , il n'y a point non plus de superstition à régler sa dévotion sur ce que Dieu découvre sa volonté par des effets.

C'est ainsi que saint Augustin envoya deux Ecclesiastiques de sa famille au tombeau de saint Felix ; dans l'esperance que Dieu feroit plutôt connoître en ce lieu qu'en aucun autre , la verité d'une accusation atroce , que l'un de ses Ecclesiastiques avoit formé contre l'autre.

CHAPITRE XI.

Sur le culte des Images.

D. Est-il permis d'honorer les Images ?

R. Le second Concile général de Nicée , & le Concile de Trente ont autorisé le culte des Images ; ainsi il n'est pas permis de douter , non seulement qu'il ne soit permis , mais même qu'il ne soit utile.

D. Mais n'y a-t'il point d'idolâtrie à se mettre à genoux devant une Image ?

R. Si les Calvinistes d'Angleterre peuvent bien sans idolâtrie recevoir l'Eucharistie à genoux , quoiqu'ils ne la prennent que pour un signe extérieur , les Catholiques peuvent bien se mettre à genoux devant une Image , sans prétendre l'adorer. Car comme l'on a dit ailleurs les actions extérieures peuvent signifier diverses dispositions intérieures.

D. Mais l'honneur des Images n'est-il pas défendu par ces mots du premier Commandement (*a*) : *Vous ne ferez point d'Image taillée pour l'adorer ?*

R. On répond à cela en deux manières. La première que Dieu ne défend point aux Israélites les Images , mais les Idoles : or il y a bien de la différence entre une Image qu'on n'adore point , & les Idoles que les Payens adoroient.

La seconde réponse est , que Dieu avoit à la vérité défendu aux Juifs d'avoir des Images , non qu'il y eut rien de mauvais dans les Images en soi ; mais à cause de la pente extraordinaire

(*a*) Non facies tibi sculptile ut adores illud.

que les Juifs environnés d'Idolâtres ; avoient à l'idolâtrie : ainsi cette défense n'est pas une défense perpétuelle , comme celles qui sont fondées sur la loi naturelle , mais une défense pour un tems , dont l'obligation a cessé au moins par l'Évangile , aussi bien que celles de toutes les ordonnances cérémoniales de l'ancienne loi.

D. Comment prouveriez-vous que le culte des Images ne soit pas naturellement mauvais ?

R. C'est qu'il est clair que des Images ne sont que des signes , c'est-à-dire , de certaines choses qui impriment dans l'esprit l'idée d'une autre chose , outre celles de leur être ; comme le nom d'un homme écrit ou prononcé , outre l'idée du son ou des caractères , nous donne encore celle de celui qui porte ce nom. Or bien loin que le culte des signes soit défendu naturellement , il est expressément autorisé par toute l'ancienne loi.

D. Quelle preuve avez-vous que le culte des signes soit autorisé par l'ancienne loi ?

R. Jamais chose n'eut moins besoin de preuve ; car toute l'ancienne loi con-

fisoit dans le culte des signes. Tout ce qui s'y faisoit étoit figure de Jesus-Christ & de l'état de la loi nouvelle : l'Arche , le Tabernacle , le Temple , les Autels , les Sacrifices , les Vases , étoient autant de signes ; & l'on ne doit point douter que les Juifs n'eussent du respect pour tous ces signes , & qu'il ne leur fût même commandé de les honorer , & l'Arche particulièrement. Si donc le culte des signes est permis & autorisé , celui des Images qui ne sont rien que des signes ne peut être défendu.

D. Quel culte ou honneur doit-on aux Images ?

R. On ne leur doit point le culte souverain qui n'est dû qu'à Dieu : car on sçait bien que l'Image n'a de soi-même aucun pouvoir ni aucune vertu , & que bien loin d'être Dieu , ce n'est qu'une matiere morte & inanimée.

On ne leur doit point un culte de société , tel que celui que l'on rend aux Saints ; car les Images n'ayant point d'intelligence , n'entrent point en société avec nous ; mais on leur rend un respect de même nature que celui que l'on rend aux autres signes des choses

saintes : comme aux Livres de la sainte Ecriture , aux Vaisseaux sacrés , &c. c'est-à-dire , un culte qui les distingue des choses tout-à-fait profanes , & qui marque seulement qu'on honore celui qui est représenté par l'Image , à cause qu'elle nous le représente.

D. Quelle est l'origine de ce culte ?

R. Il est fondé dans la nature : car on aime naturellement ce qui nous représente ce que nous aimons , & qui nous en remet l'idée dans l'esprit , comme chacun aime tout ce qui le fait res-souvenir de ses amis , de son pere , de sa mere , &c.

D. Quand on se met à genoux devant une Image , est-ce à l'Image que l'honneur se rapporte ?

R. C'est principalement à l'Original : car ce sont les Saints que nous voulons honorer ; mais de ce que nous choisissons plutôt de les honorer devant leur Image qu'ailleurs , c'est une espece d'honneur que nous rendons à l'Image.

D. Quelle est l'utilité des Images ?

R. De faire souvenir des objets qu'elles représentent , de servir à recueillir l'imagination , & à faire éviter ainsi les distractions , d'aider la pensée , & de la

rendre plus vive. Ce sont les livres des ignorans, qui leur représentent les mysteres, & qui suppléent en quelque sorte aux livres à leur égard.

D. Mais ne suffiroit-il pas d'avoir des Images pour l'instruction, & non pour la vénération ?

R. La vénération au moins intérieure est inséparable de l'usage des Images pour l'instruction : car les Images ne peuvent instruire qu'en représentant à notre esprit les objets saints, & elles ne les scauroient représenter à notre esprit, sans qu'il lie en quelque sorte ces Images à ces objets, & qu'il réjaillisse quelque chose de l'amour & de la vénération qu'il a pour les objets sur l'Image même.

D. Que faut-il éviter dans le culte des Images ?

R. Les erreurs, les superstitions, les excès. Les erreurs seroient de croire que les Images ont par elles-mêmes quelque vertu, ce qui est condamné par le Concile de Trente. Les superstitions sont infinies, & elles consistent toutes à pratiquer à l'égard des Images des cérémonies non approuvées par l'Eglise, & à attacher quelque effet à

ces cérémonies de fantaisie ; comme ceux qui fouettent certaines Images , & qui les descendent dans des puits , &c. On peut aussi tomber en divers excès , comme quand il paroît qu'on s'attache aux Images sans rapport à l'Original , & que s'éloignant de la coutume de l'Eglise par des inventions nouvelles , on frappe l'esprit de ceux qui en sont spectateurs par une apparence d'idolatrie.

CHAPITRE XII.

De l'obligation de louer Dieu.

D. Est-il commandé formellement de louer Dieu ?

R. Outre que le devoir de louer Dieu est compris avec raison dans le second Commandement , comme faisant partie de la sanctification du nom de Dieu , & de l'honneur qui lui est dû ; Saint Augustin reconnoît un commandement dans les endroits des Pseaumes qui nous exhortent à louer Dieu , comme quand il est dit au Pseaume 134. (a) *Louez le*

(a) Quid justius? quid dignius? quid gratius? etenim non laudaverint servi Dominum, superbi, ingrati,

Seigneur , vous qui êtes ses esclaves. Qu'y a-t'il de plus juste , dit ce Pere , de plus convenable , & de plus doux ? Car si les esclaves ne louent pas leur Seigneur , ils seront superbes ; ingrats , irréligieux ; & ce qu'ils gagneront en ne louant pas leur Seigneur , c'est qu'ils l'obligeront à leur faire éprouver sa sévérité. Un esclave ingrat qui ne veut pas louer son maître , ne cesse pas par-là d'être esclave : vous êtes également esclaves en le louant & en ne le louant pas ; mais en le louant , vous vous le rendez favorable ; si vous ne le louez pas , vous l'offensez.

D. Pourquoi Dieu nous a-t'il fait ce commandement ?

R. C'est par miséricorde , & parce qu'il nous est utile de le louer (*a*) : car les biens de Dieu n'augmentent pas nos louanges , ce sont les nôtres.

D. Pourquoi est-ce notre bien que de louer Dieu ?

irreligiosi erunt. Et quid faciunt non laudando Dominum , nisi ut severum sentiant Dominum ? neque enim servus ingratus sit Dominum suum laudare noluert , idè efficit ut servus non sit. Laudes , non laudes servus es ; sed si laudes propitiabis ; si non laudes , offendes. Aug. in Ps. 134.

(*a*) Non enim laudibus nostris crescit , sed nos. *Aug. in Ps. 144.*

R. Comme on se rend participant de l'injustice en la louant , on se rend participant aussi de la justice par les louanges qu'on lui donne. On augmente ses biens en louant celui qui en est auteur, on remédie à ses maux en louant celui qui nous châtie.

D. Le commandement de louer Dieu , est-il compris dans celui de l'aimer ?

R. Oui ; car l'amour enferme la complaisance , & l'approbation de ce qu'on aime , ainsi la louange est un effet naturel de l'amour.

D. Comment faut-il louer Dieu ?

R. Il le faut louer en toutes les manieres que nous le pouvons , extérieurement , & intérieurement si nous pouvons faire l'un & l'autre , mais au moins intérieurement , parce que nous le pouvons toujours ; car c'est louer Dieu , dit saint Augustin , que de vouloir le louer.

D. Suffit-il de louer Dieu par nos paroles , nos pensées , & par les mouvemens de notre cœur ?

R. Non ; il le faut encore louer par nos actions , c'est-à-dire , qu'il faut que nos actions soient telles , que ceux qui les voyent soient portés à louer Dieu

& à aimer la justice : car comme c'est blasphémer Dieu par ses actions , que d'éloigner les hommes de l'amour de la justice , par les actions qu'ils voyent en nous ; c'est aussi le louer que de porter les hommes à louer Dieu par les bonnes actions qu'ils voyent en nous.

D. N'y a-t'il point de difference entre la vie présente & la vie future , en ce qui regarde l'emploi de louer Dieu ?

R. Il y a cette différence , que la vie future sera un tems de pures louanges ; car toute l'occupation des bienheureux sera de louer Dieu , au lieu que la vie présente doit être mêlée de louanges & de gémissemens.

CHAPITRE XIII.

Quelle est l'étendue du devoir de louer Dieu , & comment on doit le regarder.

D. **Q**uelle idée devons-nous avoir du devoir de louer Dieu ?

R. Il faut être persuadé que nous ne sommes au monde que pour cela : car Dieu n'a fait le monde que pour faire louer sa puissance & sa justice , & il n'a fait le monde nouveau qu'il a racheté

que pour faire louer sa miséricorde ,
& pour la louange de sa gloire , comme
dit saint Paul (a).

Il faut donc regarder l'emploi de
louer Dieu , comme la fin de l'homme
& la fin de toute chose. On ne fera
autre chose dans l'autre vie que de
louer Dieu ; *Ils vous loueront dans tous
les siècles des siècles* , dit le Prophete
Roi (b). Nous ne devrions donc aussi
faire autre chose en celle-ci ; car cette
vie doit être regardée comme l'appren-
tissage de l'autre , & nous n'y avons pas
une autre fin que dans l'autre.

D. Que faut-il conclure de-là ?

R. Que ceux qui sont au monde
sans songer à louer Dieu , possèdent
vainement leur ame & leur vie , & tout
ce qu'ils ont dans ce monde ; qu'ils ne
font point à la fin de leur être , &
de leur régénération ; qu'ils sont indi-
gnes de tout ; qu'ils abusent de tout.
Tout est donné pour louer Dieu ; rien
n'arrive que pour contribuer à sa gloire :
qui ne le loue point , abuse de tout , &
ne s'en sert pas dans les fins de Dieu.

D. Quelle est l'étendue du devoir de
louer Dieu ?

(a) In laudem gloriæ suæ. *Ephes* 1. 14.

(b) In sæcula sæculorum laudabunt te. *Pf.* 83. 5.

R. On doit croire qu'il s'étend à tout & à tout tems : C'est pourquoi David dit (a) qu'il benira le Seigneur en tout tems. Il le faut louer dans la prospérité & dans l'adversité ; parce qu'il faut être persuadé (b) que s'il nous donne , c'est par miséricorde ; & s'il nous ôte , c'est aussi par miséricorde. Ce devoir de louer Dieu s'étend à tout ; car Dieu est louable en tout ce qu'il fait , & Dieu fait tout.

D. Comment faut-il donc pratiquer ce devoir ?

R. On le doit pratiquer , 1°. En prenant tous les jours certains tems réglés pour louer Dieu , & en faisant de cette pratique une partie de nos prieres ; car c'est un défaut que de ne destiner ses prieres qu'à faire des demandes à Dieu. Ce n'est pas là le seul emploi ni le seul devoir des hommes , comme nous avons dit , & même la louange de Dieu est la fin de la priere : car on prie Dieu pour le louer , comme on prie pour l'aimer ; c'est pourquoi l'Eglise com-

(a) Benedicam Dominum in omni tempore.
Ps. 33. 2.

(b) Misericorditer dato cum dat , misericorditer auferro cum tollit. Aug. de Civit. Dei. c. 9.

336 SEPTIEME INSTRUCTION.

mence son Office par ce Verset (a) : *Seigneur , ouvrez mes lévres , & ma bouche annoncera vos louanges.* Et si on étoit bien possédé de ce devoir de louer Dieu , on ne seroit pas si stérile dans ses prieres.

2°. En s'accoutumant à ne s'arrêter ni à soi-même , ni aux créatures , mais à remonter à Dieu dans toutes choses : car ce qui empêche de louer Dieu , c'est qu'on s'occupe des créatures , & qu'on ne va pas jusqu'à Dieu : on les regarde comme les dernières causes des biens & des maux , cependant elles n'en sont que des instrumens. On ne les regarde pas comme de simples images des beautés invisibles de Dieu. On arrête sa vûe sur les objets que la lumière de Dieu éclaire , & on ne les tourne point vers la source de cette lumière , & vers le Soleil de justice qui illumine toutes choses.

3°. On pratique le devoir de louer Dieu , en s'accoutumant à faire le long du jour plusieurs actes de louanges & de bénédictions , en lui demandant

(a) Domine labia mea aperies , & os meum annuntiabit laudem tuam.

qu'il nous en inspire le désir , & qu'il nous en rende dignes.

4^o. En demandant à Dieu qu'il nous pénètre le cœur de la justice de ce devoir.

5^o. En regardant l'occupation de louer Dieu comme un grand bonheur , & la froideur qu'on a de le louer , comme une honteuse misère.

D. Comment peut-on louer Dieu continuellement ?

R. En l'aimant continuellement : car, comme dit saint Augustin , vous le louez toujours si vous aimez toujours, & vous cessez de louer si vous cessez d'aimer.

D. Pourquoi l'amour est-il une louange continuelle ?

R. Parce que l'on n'aime que ce que l'on estime ; ainsi l'amour enferme l'estime : or la louange n'est autre chose qu'un témoignage de notre estime.

CHAPITRE XIV.

Des péchés qu'on commet contre le devoir de louer Dieu.

D. **Q**uel est le péché le plus ordinaire contre le devoir de louer Dieu ?

Orais. Dom.

P

338 SEPTIEME INSTRUCTION.

R. C'est la négligence qui vient du défaut d'amour, qui fait que nous nous appliquons rarement, foiblement, & froidement à la pratique de ce devoir.

R. Quelles actions sont oppolées à ce devoir ?

R. 1. L'estime & les louanges trop grandes des créatures & de leur excellence sans rapport à Dieu, ce qui peut avoir lieu même dans les louanges que l'on donne aux Saints lorsqu'on les loue par un amour qui s'arrête à eux, & ne passe point jusqu'à Dieu.

2. La flatterie & la complaisance humaine pour les grands du monde; car tout cela tend à leur plaire, par l'idée qu'on leur donne d'eux-mêmes & de notre estime pour eux.

3. Attribuer aux créatures ce qui vient de Dieu, & parler d'elles comme étant les causes de leur vertu.

4. S'attribuer à soi-même les graces de Dieu, & se procurer les louanges des hommes: car l'honneur & la gloire n'étant dûes qu'à Dieu seul; vouloir se l'attribuer c'est commettre une espede de larcin à l'égard de Dieu.

5. Scandaliser le prochain par nos actions, & le porter à concevoir de mauvaises opinions de quelques professions où nous serions.

6. N'avoir aucun zele pour procurer la gloire de Dieu , & pour le faire louer par ses domestiques , & par ceux qui dépendent de nous ; car le devoir de louer Dieu nous oblige à faire en sorte que tout ce qui dépend de nous contribue à son honneur.

7. Regarder les louanges de Dieu comme une action pénible , préférer à cette occupation sainte mille occasions inutiles ; car cette disposition vient de dégoût & de paresse spirituelle , qui est un peché habituel.

D. Que faut-il faire quand on est dans cette disposition ?

R. Il la faut condanner , il en faut gémir , il se faut séparer des objets , des obstacles , & des attaches qui dégoûtent de Dieu : ainsi c'est encore un peché très-commun d'être dans ce dégoût de louer , & de ne songer point à s'en retirer , & à éviter ce qui la cause.

C H A P I T R E X V.

Du devoir de glorifier Dieu.

D. **L'**Homme est-il obligé de glorifier Dieu ?

R. Comme Dieu a créé l'homme

pour la gloire , ainsi qu'il est dit dans
Isaïe (a). L'homme est obligé de ren-
dre à cette fin , & d'y rapporter ses
actions , puisque c'est celle de son être ;
Il n'y a point d'ailleurs de devoir que
la justice prescrive plus clairement : car
toute gloire appartient à Dieu seul , se-
lon saint Paul (b). Ce n'est donc lui
rendre que ce qu'on lui doit que de
le glorifier en tout , & on ne sçauroit
aimer la justice sans aimer à satisfaire à
ce devoir ; agir autrement , c'est com-
mettre un larcin & une injustice ma-
nifeste ; c'est pourquoi ce devoir nous
est si expressément commandé & mar-
qué par l'Écriture. *Glorifiez & portez
Dieu dans vos cœurs* , dit l'Apôtre saint
Paul (c) , *soit que vous mangiez , soit
que vous buviez* (d) , *faites tout à la
gloire de Dieu.*

D. Comment les hommes peuvent-ils glorifier Dieu ?

On glorifie Dieu en reconnoissant
sincèrement & du fonds du cœur qu'il
est l'auteur , la source & la plénitude
de tout bien ; que toute gloire , tout

(a) In gloriam meam creavit eum *Isaï.* 43. 7..

(b) Soli Deo honor & gloria. 2. *Timoth.* 1. 17.

(c) Glorificate & portate Deum in corpore vestro. 1. *Cor.* 6. 2.

(d) Omnia in Dei gloriam facite. 1. *Cor.* 10. 31.

honneur, tout amour, toute grandeur lui appartiennent, & que nulle créature ne s'en peut rien attribuer, mais est obligée de s'en dépouiller par une reconnoissance sincere, avoir ce sentiment de soi & l'imprimer dans les autres, c'est ce qu'on appelle glorifier Dieu. Ainsi c'est glorifier Dieu que d'inspirer aux autres par ses actions l'amour & l'estime de Dieu. C'est glorifier Dieu que de faire qu'il regne sur nous & sur les autres autant qu'il nous est possible : car ce regne de Dieu sur les volontés fait partie de la gloire qui lui est dûe. *Que votre lumiere luise devant les hommes (a), afin que voyant vos bonnes actions ils glorifient votre Pere qui est dans le ciel.*

D. Quelle différence y a-t'il entre louer & glorifier Dieu ?

R. Ce sont deux actions peu différentes, car on glorifie Dieu en le louant : on peut dire néanmoins, que louer Dieu c'est reconnoître son excellence, & lui marquer notre estime ; glorifier Dieu, c'est reconnoître que son pouvoir infini mérite qu'il regne dans l'es-

(a) Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum qui in cælis est. *Matth. 5. 16.*

prit & dans le cœur de tous les hommes ; qu'ils soient tous occupés de lui, c'est avouer qu'il est la source de tous biens , & qu'on lui appartient entièrement. Avoir ces sentimens dans le cœur, & les inspirer aux autres , c'est proprement rendre gloire à Dieu.

D. Comment peut-on manger & boire , & rapporter ces actions à la gloire de Dieu ?

R. En toutes les deux manieres que je viens d'expliquer ; car ces actions sont rapportées à la gloire de Dieu , quand elles sont faites pour obéir à Dieu , & afin que sa volonté regne sur la nôtre. Elles sont aussi faites pour la gloire de Dieu , lorsqu'elles sont si réglées , que ceux qui en sont témoins en sont édifiés , & portés par-là à estimer la vertu. Elles sont des plus rapportées à la gloire de Dieu , lorsque nous ne mangeons que pour soutenir notre vie , qu'afin d'employer cette même vie pour le service de Dieu , & pour mériter de le louer éternellement.

D. Quelles fautes peut-on commettre contre le devoir de glorifier Dieu ?

R. On en peut commettre une infinité, soit par omission , soit par commission.

Par omission , en manquant de rap-

porter toutes les actions à la gloire de Dieu, & en agissant pour d'autres fins basses & indignes. En négligeant les affaires où il s'agit de la gloire de Dieu, & n'y prenant point de part.

Par commission, en s'opposant à l'avancement de la gloire de Dieu, en troublant les entreprises & les établissemens qui y tendent. En préférant ses intérêts & sa propre gloire à celle de Dieu; & s'attribuant l'honneur & la gloire de ce que Dieu fait pour nous. En faisant des actions qui deshonnorent Dieu, qui avilissent la Religion, & qui rendent la piété odieuse & suspecte.

D. Rapportez quelques exemples plus particuliers ?

R. Il y en a une infinité, puisque les péchés ont tous ce défaut de n'être pas rapportés à la gloire de Dieu; & que ce sont des actions qui lui sont directement opposées, néanmoins en voici quelques exemples plus particuliers.

1°. Préferer son intérêt à l'honneur de Dieu, en s'opposant au bien que d'autres font, de peur qu'il ne diminue l'éclat qu'on souhaite pour soi-même.

2^o. Trahir les intérêts de l'Eglise & de la vérité, pour la conservation ou l'aggrandissement de sa fortune, ou de ceux qui nous appartiennent.

3^o. Souffrir que Dieu soit deshonoré, de peur de perdre quelque avantage humain & temporel.

4^o. Décrier un Prédicateur ou des livres, qui peuvent faire du bien à l'Eglise, par une jalousie humaine; empêcher ses enfans ou d'autres personnes de se donner à Dieu par des intérêts humains & temporels.

5^o. Donner des Bénéfices & des emplois Ecclésiastiques, par des considérations humaines, en préférant les moins dignes aux plus dignes.

6^o. Faire servir les biens de l'Eglise à son faste & à sa grandeur, au lieu de les employer pour le service de Dieu.

D. Toutes les actions d'orgueil sont-elles contraires au devoir de glorifier Dieu ?

R. Oui; parce qu'on s'attribue par ces actions ce qui appartient à Dieu; mais il n'y a point d'orgueil plus criminel en ce genre, que celui qui tend à établir sa propre gloire par la diminution de celle de Dieu, par l'obscur-

DES DEFAUTS DES PRIERES. 345
cissement de la vérité , par le décri de
la piété , & par le renversement de la
discipline.

F I N.

OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO OO

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chan-
celier , ces *Instructions Théologiques & Mo-
rales sur l'Oraison Dominicale , la Salutation
Angelique , la sainte Messe , & autres Prières
de l'Eglise* , dont la doctrine m'a paru soli-
de , précise , & également propre à édifier
les anciens & les nouveaux Catholiques.
Fait à Paris ce 20 Décembre 1705.

Signé , BIGRES.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE :
A nos amés & feaux Conseillers, les GENS tenans
nos Cours de Parlement , Maîtres des Requêtes
ordinaires de notre Hôtel , Grand Conseil , Prevôt
de Paris , Baillifs , Sénéchaux , leurs Lieutenans
Civils , & autres nos Justiciers qu'il appartiendra,
Salut. Notre bien-amé *Charles Robustel* Libraire à
Paris , Nous a fait remontrer qu'il a entrepris l'im-
pression des Oeuvres de *S. Jean Chrysostome* en Grec
& en Latin , & tout en Latin, revûes , corrigées &
augmentées de plusieurs Pieces de ce Pere qui n'ont
jamais été imprimées , par le Pere *Dom Bernard de
Montfaucon*, Religieux Benedictin de la Congregation
de *S. Maur* ; que cet Ouvrage étant d'une très-grosse

dépense, il nous a fait très-humblement supplier de vouloir bien, pour lui donner le moyen de continuer à imprimer de pareils Ouvrages qui sont très-utiles au public, lui accorder nos Lettres de Privilege pour l'impression & débit desdites Oeuvres de saint Jean-Chryostome, en Grec & en Latin; & tout en Latin, comme aussi pour les Livres ci-après énoncés, qui ont été ci devant imprimés, & dont les Privileges sont prêts à expirer, ou sont expirés. *A ces causes*, voulant favorablement traiter ledit Robustel & reconnoître son zele, & exciter par son exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des Editions dont la lecture puisse contribuer à l'avancement des Sciences & au progrès des belles Lettres qui ont toujours fleuri dans notre Royaume, ainsi qu'à soutenir l'Imprimerie & la Librairie, qui a été jusqu'à présent cultivée par nos Sujets avec autant de succès que de réputation: Nous avons permis & permettons par ces Présentes audit Robustel de faire imprimer *Sancti Joannis Chrysothomi Opera omnia græce & latine, studio & opera D. Bernardi de Monfaucon Monachi Benedictini à Congregatione sancti Mauri; Eadem Opera S. Joannis Chrysothomi latine tantum; & de réimprimer les ESSAIS DE MORALE par le sieur Nicole avec les Continuations, Cas de Conscience par le sieur de Sainte-Beuve, Pensées Chrétiennes tirées de l'Ecriture sainte & des SS. Peres; Dictionnaire ou Trésor du P. Gaudin, François, Latin & Grec; l'Abregé du même; Virgilius cum interpretatione, Notis & Tabulis Patris Ruæi, ad usum Serenissimi Delphini; Horatius, Juvenalis, Martialis cum interpretatione & Notis Patris Juvenici; Ciceronis Orationes, ejusdem Oratorum Analysis à P. du Pigne; La véritable Sagesse, traduite de l'italien du P. Segneri; en tel volume, forme, marge, caractère, & autant de fois que bon lui semblera, conjointement ou séparément; & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de vingt cinq années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous*

Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci dessus expliqués, en tout ou en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, traduction en langue françoise ou latine, ou autrement, sans le contentement par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits & autres marchandises qui se trouveront jointes, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui; & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caractères, conformément aux Règlemens de la Librairie; & qu'avant que de les exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires de chacun en notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très cher & seel Chevalier Chancelier de France le sieur *Daguesseau*; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & seaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Chartres Normandes & Lettres à ce contraires; Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le vingt-deuxième jour de Decembre, l'an de grace mil sept

cent dix sept, & de notre regnè le troisieme. Signé
par le Roi en son Conseil,

DE SAINT - HILAIRE.

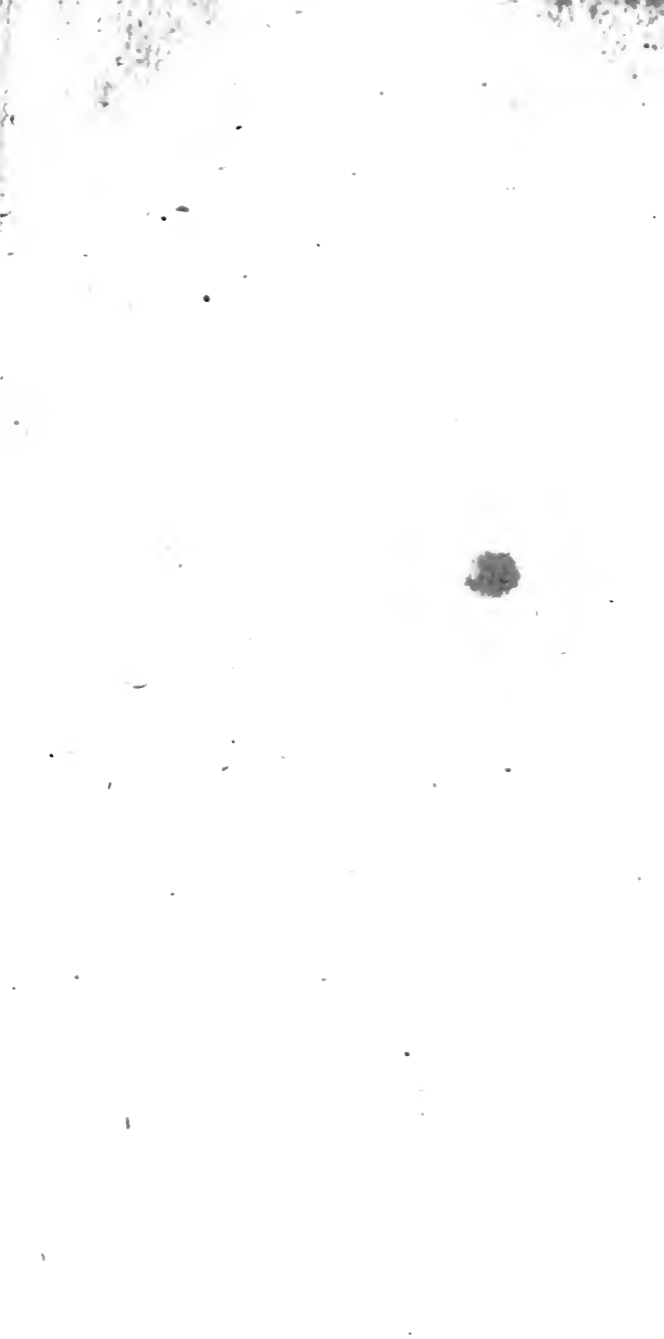
*Registré sur le Registre IV. de la Communauté des
Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 272, confor-
mément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du
Conseil du 13. Août 1703. A Paris ce 20. Janvier
1713.*

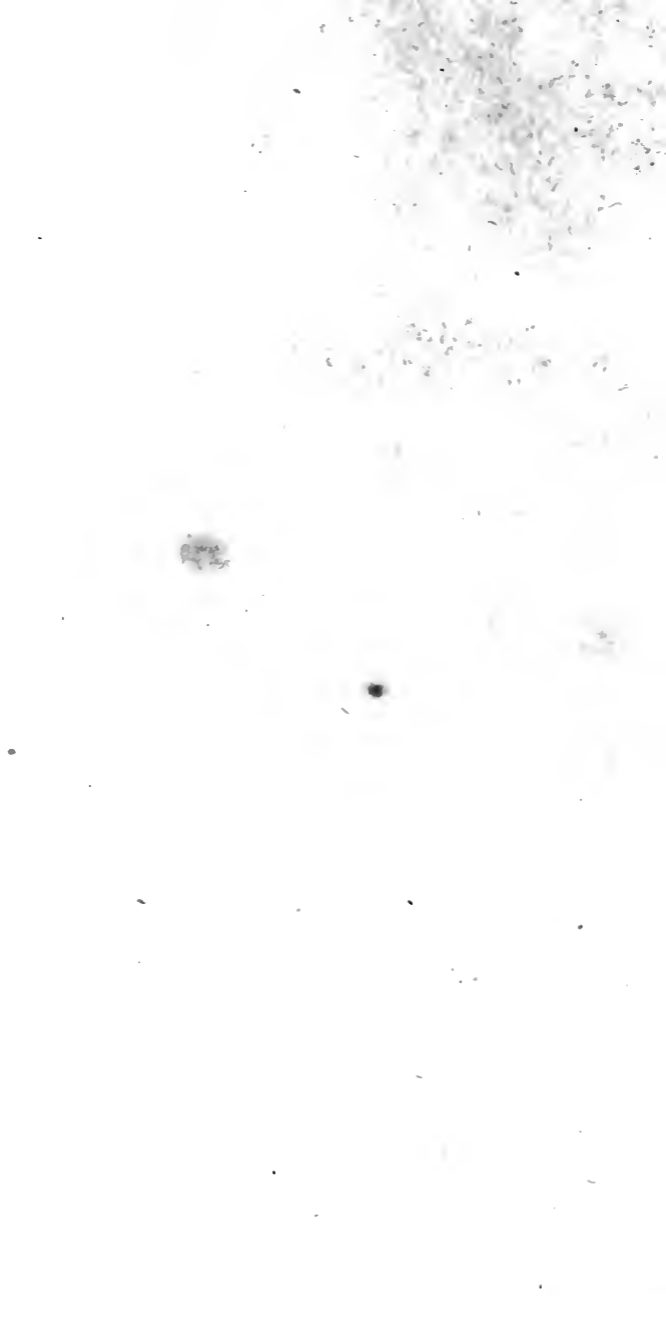
DELAULNE, Syndic.

Collationné à l'Original par moi Conseiller-
Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France &
de ses Finances.

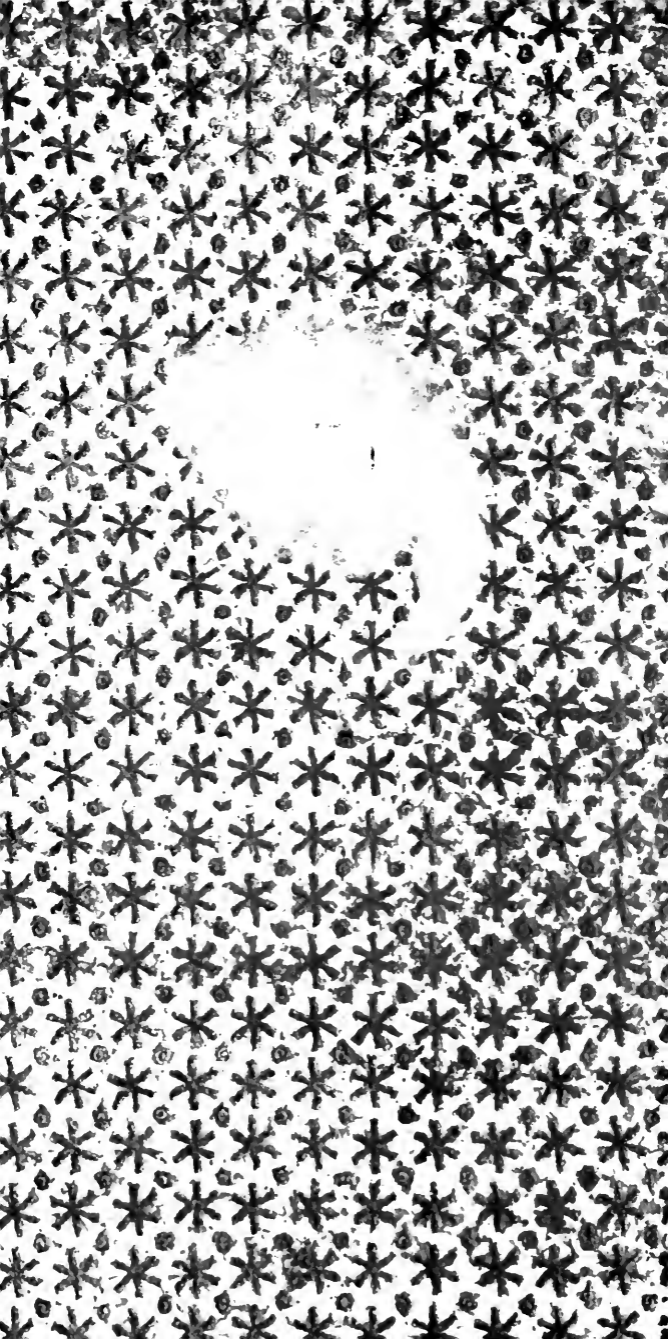
Le sieur Charles Robustel a cédé à Messieurs Desprez
& Desessartz le Privilege des œuvres de S. Jean Chry-
sostome, de l'édition du R. P. D. Bernard de Mont-
faucon, suivant la part & portion desdits Sieurs.
Plus a cédé ausdits sieurs le Privilege entier des Li-
vres suivans ; savoir, Les essais de Morale par le sieur
Nicole, avec les Continuations ; Cas de Conscience
par le sieur de Sainte-Beuve ; Pensées chrétiennes,
tirées de l'Ecriture & des saints Peres.

Défunt Sieur Desessartz a cédé au Sieur Desprez
son Associé, la part qu'il avoit dans ce Privilege.











a39003



009524892b

